

RAPELLI

Stéphane Rapelli

Économiste indépendant

Socio-économie - Statistique

INVISIBILITE SOCIALE :

PUBLICS ET MECANISMES

Les travailleurs non-salariés pauvres

Janvier 2015 – Version finale

Table des matières

Introduction	4
1 Les travailleurs non-salariés pauvres : éléments de cadrage	6
2 Une somme de connaissances parcellaire et sujette à caution	10
2.1 Une image brouillée renvoyée par la statistique publique	10
2.1.1 L'exploitation de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux	14
2.1.2 L'exploitation des statistiques sur les ressources et conditions de vie.....	17
2.2 Un objet d'étude peu regardé par la recherche académique.....	20
2.3 L'ombre portée par un entrepreneur idéalisé	26
2.4 Une cécité institutionnelle auto-entretenu	30
3 Un essai de caractérisation statistique des non-salariés pauvres	34
3.1 Délimitation du champ d'observation.....	34
3.2 Les caractéristiques saillantes des non-salariés pauvres	40
3.2.1 Les caractéristiques socioprofessionnelles	41
3.2.2 Les caractéristiques sociodémographiques	43
3.2.3 La faiblesse des niveaux de vie.....	44
3.2.4 Non-salariés pauvres et non-salariés non-pauvres : effets de quelques variables.....	45
3.3 Une typologie élémentaire des ménages de non-salariés pauvres	48
3.3.1 Présentation des variables retenues.....	49
3.3.2 Résultats de la classification ascendante hiérarchique.....	53
4 Une enquête de terrain exploratoire.....	60
4.1 Les enseignements des études préexistantes	61
4.2 Le protocole d'enquête	65
4.2.1 Une structure nécessairement adaptative du guide d'entretien.....	66
4.2.2 La méthodologie d'enquête	69
4.3 Analyse du matériau recueilli	73



4.3.1	Contextualisation des entretiens	73
4.3.2	Le vécu de la situation	77
4.3.3	Les besoins en termes de visibilité et d'invisibilité	86
4.3.4	Le regard de l'autre sur leur situation et leur altérité.....	91
4.3.5	Le rapport à l'autre.....	95
4.3.6	Le rapport aux institutions	100
4.3.7	Le sentiment d'invisibilité vis-à-vis des administrations et des politiques publiques.	105
Conclusion		110
Bibliographie.....		111



Introduction

Le constat est depuis longtemps établi : la visibilité est devenue une composante impérative qui façonne, contraint et légitime notre rapport au monde. Des activités productives à la pratique de loisirs, de l'action politique aux rapports familiaux rares sont les domaines pouvant prétendre échapper à la mise au regard d'autrui par le biais d'un médium ou d'un autre. Pour reprendre les mots de Poché (2013, p. 24), « *ce ne sont plus les visibles (Dieu, l'Histoire, la Raison) qui font autorité, mais au contraire, le visible ("Vu à la télé")* ». Incidemment, ceux dont l'image est imperceptible semblent isolés du reste du monde, au moins partiellement selon le domaine sur lequel porte le voile de l'invisibilisation.

Du point de vue des trajectoires individuelles, l'invisibilisation peut être le fruit d'une démarche consciente de censure personnelle à l'égard d'autrui pour des motifs divers pouvant tout aussi bien relever d'une volonté de cloisonnement de la vie privée, de stratégies d'optimisation de la réputation ou, tout simplement, d'une défiance vis-à-vis de la surmédiatisation de la sphère intime. Mais, l'invisibilisation peut aussi participer d'une oblitération subie débouchant sur l'éviction de l'individu du domaine concerné. C'est par ce thème sous-jacent de l'exclusion que différentes branches de la sociologie ont sans doute offert la plus grande somme de contributions visant à mieux décrire les individus frappés d'invisibilité et les phénomènes concourant à leur invisibilisation (Tomás, 2010). La notion d'invisibilité sociale est ainsi devenue un champ de recherche particulièrement fertile, exploité avec la volonté de mettre au jour la réalité quotidienne des invisibles. Les subdivisions de ce domaine de recherche sont aujourd'hui nombreuses et distinguent des thèmes variés, à l'image de l'invisibilité des homosexuels, des populations immigrées, des prostituées ou des travailleurs des services à la personne. La synthèse et l'analyse des différentes approches de l'invisibilité sociale est hors de portée de la présente étude¹. Il convient néanmoins d'en préciser l'essence ou pour le moins d'en donner un sens élémentaire.

Synthétiquement, l'invisibilité sociale consiste en une mise à l'écart d'une communauté humaine consécutive à l'impossible inscription de l'individu dans un espace public pouvant être délimité. Cette conceptualisation transversale à la plupart des approches sociologiques implique nécessairement une perception dynamique de l'invisibilité qui se justifie à deux niveaux. D'une part, l'invisibilité sociale n'est pas figée et c'est bien le déroulement des événements qui la génèrent qui permettent de l'appréhender. La définition générale proposée par le Blanc (2009, p. 1) articule parfaitement ces éléments en précisant que cette invisibilité « *peut être analysée comme un processus dont la conséquence ultime est l'impossibilité de la participation à la vie publique* ». D'autre part, la

¹ Les contributions de Voirol (2005; 2013) et Tomás (2010) offrent un aperçu de la très grande richesse du corpus sociologique afférent.



dynamique est intrinsèque à l'invisibilité sociale car elle n'émerge que dans le cadre d'une relation avec les autres, qu'il s'agisse d'individus, de groupes de population ou d'institutions. C'est parce que la dynamique de l'échange est enrayée que l'individu devient invisible et se trouve progressivement évincé des cercles humains. Sa voix n'est alors plus entendue (le Blanc, 2009, p. 54), ses actions ne sont plus valorisées (Voirol, 2013, pp. 70-78) et son altérité n'est finalement plus reconnue (Honneth, 2004, pp. 140-141). Tous les média dont dispose le sujet s'avérant inopérants, son entourage – qu'il soit direct sous la forme d'individus ou indirect sous la forme d'institutions – ne lui renvoie plus aucun signal susceptible de révéler une prise en compte effective de sa présence. En d'autres termes, l'individu invisible ne participe plus à l'espace social du fait même de la neutralité absolue de ses actions sur les êtres et les organisations ce qui, en retour, l'empêche d'éprouver sa propre existence dans le regard de l'autre (Voirol, 2005, p. 26). Incidemment, cette invisibilité génère de réelles souffrances² qui, parmi les moindres, s'expriment par une mésestime pathologique de soi.

Au regard de cette acception générale, l'invisibilité sociale ne connaît pas de frontières typologiques ou nomenclaturales. Néanmoins, certaines populations partageant quelques traits communs peuvent être repérées et, parmi elles, se trouve « *l'ensemble de ceux qui vivent dans la pauvreté, la grande précarité, et qui sont les véritables ignorés* » (Faes, 2013, p. 6). Vivant sous le coup de la triple peine de la pauvreté, de la précarité et de l'invisibilité, ces publics sont particulièrement mal connus ou font l'objet d'une méconnaissance par l'accumulation de préconceptions. Incidemment n'ayant pas accès à l'espace public conçu comme terrain d'interrelations sociales directes et indirectes, ils ne peuvent être que très partiellement pris en compte par les pouvoirs publics et les politiques sociales (Baronnet, 2014, p. 1). Par répercussion, cette cécité de l'action publique est susceptible de renforcer l'invisibilité sociale de ces segments populationnels selon un principe entropique décrit par Voirol (2013, pp. 85-86).

À la lumière de ces constats, l'ONPES a initié une étude plus approfondie de certains segments populationnels invisibles dans l'objectif de mieux les connaître tout en affinant la compréhension des processus générant leur invisibilité. Parmi les segments populationnels retenus figurent les travailleurs non-salariés pauvres qui font l'objet de la présente étude. Il s'agit donc de porter l'éclairage sur une catégorie définie *ex ante* dont l'intérêt a été mis en perspective par les résultats issus d'une étude exploratoire préalable (Baronnet, Faucheu-Leroy, & Kertudo, 2014, pp. 72-82). Il s'avère en effet que ce public appartient à l'un des « *groupes de population mal couverts par la statistique publique, peu visibles pour les Pouvoirs publics et peu ou mal appréhendés par les politiques sociales* » tels que cernés par l'ONPES (Baronnet, 2014, p. 1). Ce premier repérage du champ d'investigation montre la nécessité d'une approche résolument multidimensionnelle de l'invisibilité et, corrélativement, pluridisciplinaire.

De fait, il convient d'intégrer des vecteurs d'invisibilisation empruntant tout à la fois aux domaines politico-médiatiques, sociaux, institutionnels, scientifiques et intrinsèques aux publics observés. L'articulation de ces éléments doit permettre d'identifier de façon robuste les facteurs de l'invisibilité de ce public, les mécanismes conduisant cette invisibilité et les interactions entre ces

² Il faut ici remarquer que la philosophie sociale entrevoit la possibilité d'une invisibilisation volontaire mais, le plus souvent, elle s'apparente soit à une volonté de masquer des comportements socialement proscrits, soit à un comportement marginal véhiculant un risque non négligeable favorisant une invisibilité sociale subie. Le Blanc (2009, p. 141) apporte toutefois une légère nuance en précisant que « *l'invisibilisation volontaire n'est pas forcément pathologique* ».



deux composantes. À cette fin, les orientations de recherche suggérées au terme de l'étude exploratoire menée par Baronnet, Fauchoux-Leroy, & Kertudo (2014) sont suivies dans la mesure du possible. Ainsi, les cinq dimensions de l'invisibilité mises en perspective – politico-médiatique, sociale, institutionnelle, scientifique et auto générée – sont investiguées.

À cette fin, la méthodologie générale retenue est articulée suivant trois axes. Dans un premier temps, une analyse des connaissances préalablement existantes est réalisée. Ce travail réalisé à partir des productions issues de la statistique publique et des contributions académiques a pour objectif de prendre la mesure des informations permettant de caractériser la population des non-salariés pauvres tout en mettant en perspective les processus participant de son invisibilisation. Le cheminement exploratoire privilégié montre que les matériaux exploités portent en eux-mêmes les germes de cette invisibilisation dans la mesure où le public visé en tant qu'objet d'étude se situe à la limite des éclairages statistiques et scientifiques. En d'autres termes, les difficultés rencontrées lors du repérage des non-salariés pauvres peuvent justifier d'un certain désintérêt du monde académique. Ce phénomène participe de leur invisibilité au regard des décideurs politiques et du grand public qui entretiennent une vision idéalisée des acteurs du non-salariat perçus sous la seule forme de l'entrepreneur créateur de richesses économiques et sociales. En retour, cette conception dominante entretenue par les modèles soutenant les politiques économiques et de l'emploi tendent à fortement limiter les besoins en terme de connaissance des travailleurs non-salariés pauvres.

Partant du constat d'un manque de repérage statistique, une analyse statistique est réalisée dans un second temps. Il s'agit de proposer une caractérisation objective fondée sur l'exploitation des matériaux statistiques existants. Sans prétendre à la formulation d'un référentiel, ce travail à portée exploratoire tente de mettre en perspective les caractéristiques saillantes des travailleurs pauvres exerçant au moins une activité non-salariale qu'elle soit réalisée à titre principal ou secondaire. Parallèlement, les résultats mis au jour ont vocation à délimiter les contours du groupe de personnes faisant l'objet de l'enquête de terrain qui constitue le troisième champ d'investigation retenu pour cette étude. Dix personnes confrontées à la pauvreté et/ou à la précarité ont ainsi été enquêtées. Elles exercent ou ont exercées une activité non-salariale. Une attention particulière a été accordée à la variabilité des situations et des professions. Conformément aux objectifs poursuivis par l'ONPES, les résultats obtenus permettent de préciser différentes composantes de l'invisibilité ressentie et vécue par ces personnes.

Préalablement à l'exposé de ces recherches, un cadrage du champ d'étude est proposé. Il a pour but de préciser synthétiquement les principales notions utilisées tout au long de l'étude. Incidemment, les spécificités juridiques, sociales et fiscales du statut de non-salariés laissent présager des difficultés de repérage mises en perspective lors de l'analyse des connaissances inhérentes à la population des non-salariés pauvres.

1 Les travailleurs non-salariés pauvres : éléments de cadrage

En première analyse, il suffit de croiser la définition du travailleur non-salarié et un critère de mesure de la pauvreté pour délimiter le champ populationnel observé. Toutefois, pour simple et logique qu'elle puisse paraître, cette démarche fait immédiatement émerger un objet d'étude d'une grande complexité. Celle-ci est directement en prise avec l'hétérogénéité intrinsèque particulièrement mar-



quée du groupe formé par les travailleurs exerçant sous statut non-salarial. Ce dernier définit aussi bien l'auto-entrepreneur que le commandité d'une société en commandite par actions, le travailleur indépendant pluriactif que l'employeur à la tête d'une PME, l'agriculteur en moyenne montagne que le radiologue parisien. Il est certes très probable que toutes les catégories de travailleurs non-salariés ne sont pas soumises à la même prévalence à la pauvreté. Néanmoins, l'étude étant par nature exploratoire et visant des publics par définition très peu connus, il semble opportun de ne pas évincer d'emblée certains segments populationnels au regard de critères socioprofessionnels normatifs plus ou moins subjectifs. Dès lors, c'est bien l'ensemble du champ du non-salariat qui, dans un premier temps, est retenu. Cette approche possède en outre une vertu non négligeable puisqu'elle est adossée à une structure définitionnelle précise et opérante fondée sur le droit du travail.

Au sens de la norme juridique française inscrite à l'article L8221-6 du code du travail, le non-salariat repose sur un principe nécessaire et obligatoire : la présomption de non-subordination juridique à l'égard du donneur d'ordre. Cette présomption est assortie d'une condition d'immatriculation à un régime obligatoire de protection sociale de travailleurs non-salariés dont le périmètre d'intervention est déterminé par la nature de l'activité exercée³ (Rapelli, 2012a, pp. 122-125). Il convient de souligner que cette norme juridique est un outil de repérage socioéconomique légitime et efficace. Ainsi, dans le cas où sont considérés les travailleurs exerçant une seule et unique activité, le principe de non-subordination participe d'une légitimation de la catégorie des non-salariés. Elle permet en effet de la considérer en tant que groupe social se distinguant du reste de la population malgré les segmentations socioéconomiques internes naturelles qui conduisent à repérer différents types de non-salariés (Rapelli & Piatecki, 2008, p. 14).

En outre, la norme juridique française s'accorde assez aisément avec les nomenclatures du travail étrangères courantes qui reposent sur la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) formulée par l'Organisation internationale du travail (1993). Cette dernière consacre, elle aussi, le principe de non-subordination même si la condition d'inscription à un régime de production sociale en soit absente. Dès lors, la mobilisation des travaux réalisés dans d'autres pays est pleinement envisageable. En revanche, cette acception généraliste du non-salariat s'affranchit de toute référence à la forme entrepreneuriale dans laquelle exerce le travailleur. Trois éléments relativement importants au regard d'une évaluation des revenus et de la richesse des non-salariés doivent pourtant être pris en compte.

- A. Le non-salarié peut ne pas être rémunéré pour son travail. C'est le cas des aides familiaux qui sont définis comme des membres de la famille d'un non-salarié participant effectivement à son activité entrepreneuriale sans recevoir de rémunération. Historiquement, la part des aides familiaux était importante parmi les épouses de non-salariés. L'enquête emploi de 1970 montre que chez les gros commerçants et les industriels, près de 37 % des femmes non-salariées exerçaient sous statut d'aide familial (INSEE, 1973). Néanmoins, les aides familiaux tendent à disparaître d'autant plus que ce statut a été remplacé par celui de conjoint collaborateur par la loi du 2 août 2005. Ce texte a introduit des obligations en termes de cotisations sociales rendant l'exercice hors de ce statut assimilable à du travail dissimulé (Rapelli, 2015). La catégorie reste cependant

³ Or régimes spécifiques et/ou complémentaires obligatoires, il s'agit de la Mutualité sociale agricole, le Régime social des indépendants et les Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.



présente dans les nomenclatures statistiques bien que le repérage des individus concernés soit sujet à caution. Ainsi, en 2012, seuls 4 % des non-salariés étaient identifiés comme aides familiaux (INSEE, 2012a). Il n'en reste pas moins que l'évaluation des revenus des non-salariés au niveau individuel peut être sujet à un biais du fait de la présence résiduelle de conjoints collaborateurs.

- B. Le non-salarié peut exercer dans le cadre d'une entreprise individuelle – en tant que personne physique – ou d'une société. Dans le premier cas, il n'y a pas de distinction entre la personnalité physique du non-salarié et la personnalité juridique de l'entreprise. Incidemment, il n'y pas distinction de capital, le non-salarié est donc indéfiniment solidaire des dettes contractées dans le cadre de l'activité professionnelle et l'ensemble des bénéficiaires sont imposés au titre de l'impôt sur le revenu. Dans le cas d'une société, les personnalités juridiques du dirigeant et de l'entreprise sont distinctes, et les patrimoines théoriquement séparés. Les bénéficiaires sont imposés au titre de l'impôt sur les sociétés. La rémunération du dirigeant peut prendre la forme d'un salaire imposé au titre de l'impôt sur le revenu et/ou de dividendes imposés au titre des revenus mobiliers. De plus, en fonction de la forme sociale adoptée au niveau de l'entreprise, de nombreuses options sont envisageables pour ce qui concerne les modalités d'imposition des bénéficiaires. Ces différences juridiques et fiscales ont un effet assez conséquent dès lors qu'il s'agit d'évaluer la nature des revenus et, plus encore, du patrimoine des travailleurs non-salariés.
- C. Les non-salariés peuvent déclarer un revenu d'activité négatif ou nul dans le cas d'un entrepreneur individuel et très faible dans le cas d'un dirigeant de société. De telles configurations peuvent tout aussi bien traduire une variation défavorable du bénéfice ou une stratégie de mobilisation des ressources financières à des fins d'investissement. Le traitement de ces spécificités peut évidemment être à l'origine d'une distorsion dans l'évaluation des revenus et de la richesse. Or, l'importance des revenus nuls ou négatifs n'est pas négligeable. En 2010, ils concernaient ainsi 10,2 % des revenus non-salariaux (Omalek & Pignier, 2013, p. 2).
- D. Dans la définition du travailleur non-salarié aucune référence n'est faite quant à la durée du temps de travail. Or, cette notion permet naturellement de distinguer les travailleurs des inactifs, mais surtout de qualifier en partie la position des travailleurs salariés vis-à-vis de l'emploi et du chômage. Toutefois, ce référentiel est marqué par deux limites. D'une part, il fait l'objet de nombreux débats et il ne constitue pas une convention universelle (L'Horty, 2008; Ponthieux, 2004; 2009). D'autre part, sa mobilisation dans le cadre du non-salariat est, pour le moins, sujette à caution. Il reste, en effet, difficile de repérer, lorsqu'elles existent, les périodes d'inactivité d'un non-salarié puisqu'il ne peut pas prétendre au statut de chômeur en raison de l'absence de couverture obligatoire dédiée. Toutefois, le volume horaire est un des facteurs expliquant traditionnellement le revenu des non-salariés (Amar & Evain, 2006, pp. 17-18) et un proxy peut éventuellement être envisagé.

Force est de constater que les spécificités de la condition non-salariale sont de nature à rendre particulièrement complexe l'évaluation des revenus, du patrimoine et de l'activité des travailleurs concernés. Il n'est donc pas surprenant que le croisement de la définition du travailleur non-salarié avec un critère de pauvreté s'avère délicate. Qui plus est, la définition et, plus encore, la mesure de la pauvreté sont sujettes à une grande plasticité en fonction des pays et des organismes en charge de produire de l'information statistique (Lollivier, 2008). Au niveau européen, la norme d'une mesure



relative de la pauvreté monétaire s'est imposée par la détermination d'un seuil de pauvreté calculé par rapport au niveau de vie médian⁴. Il convient de souligner que l'ONPES alerte depuis longue date sur le caractère forcément limitatif de l'approche en termes de seuil de pauvreté (Demailly, Gilles, & Loisy, 2004, p. 24). Néanmoins, il semble opportun de retenir ce critère opérationnel dans la mesure où il s'avère difficilement contournable en raison de son utilisation systématique par la statistique publique française.

Dans ce cadre, un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire. La logique est identique pour le ménage pris dans son ensemble. Les seuils de 50 % et 60 % de la médiane des niveaux de vie sont fréquemment retenus⁵. En revanche, lorsqu'il s'agit de mesurer la pauvreté monétaire des travailleurs, un critère supplémentaire d'activité est pris en compte. En effet, la détermination de la pauvreté laborieuse est déterminée à partir des revenus d'activité déclarés au cours d'une période donnée et au regard de la position des individus vis-à-vis de l'emploi au cours de cette période. Deux approches doivent alors être considérées pour définir les travailleurs (Ponthieux & Raynaud, 2008, p. 164) :

- en France, l'INSEE retient les individus ayant été actifs pendant au moins six mois sur les douze mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi ;
- au niveau européen, Eurostat retient les individus ayant été en emploi pendant au moins sept mois sur les douze mois de la période de référence. Une contrainte supplémentaire conduisant à ne sélectionner que les actifs occupés au moment de l'enquête est ajoutée pour définir le risque de pauvreté.

Dans les deux cas, la contrainte de la période d'activité est difficilement applicable aux non-salariés en raison des limites inhérentes à la détection des périodes d'inactivité évoquées plus haut (point D). En outre, les travailleurs sont repérés par des caractéristiques individuelles alors que le seuil de pauvreté fait référence à une mesure réalisée au niveau des ménages. Si cette dualité de l'unité de mesure n'a pas d'effet sur la description des publics pauvres, elle conduit à perturber l'analyse des facteurs de la pauvreté des travailleurs, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en perspective les liens directs entre l'activité individuelle et la pauvreté (Ponthieux, 2009, p. 29). Ce sont les éléments évoqués aux points A, B et C qui sont alors en cause.

Le repérage des travailleurs non-salariés pauvres n'est donc pas aussi immédiat que pourrait *a priori* le laisser penser la simple application des critères de pauvreté à la définition du non-salarié. Toutefois, ces éléments ont valeur d'étalonnage conceptuel. À partir de ce repère, les différentes approches des non-salariés pauvres peuvent être analysées objectivement en faisant la part des raffinements typologiques éventuellement mise en œuvre.

⁴ Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le revenu disponible correspond à l'ensemble des ressources des membres de ce ménage, net d'impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune) et des prélèvements sociaux. Il comprend les revenus d'activité, les revenus de remplacement (pensions de retraite, d'invalidité, allocations chômage), les revenus du patrimoine, les prestations sociales et les transferts inter-ménages.

⁵ Soit, selon les dernières données exploitables, des revenus disponibles de 833 € et 1 000 € respectivement pour une personne seule (Boiron, Labarthe, Richet-Mastain, & Zergat Bonnin, 2015).



2 Une somme de connaissances parcellaire et sujette à caution

L'étude exploratoire menée par Baronnet, Faucheux-Leroy, & Kertudo (2014) met en exergue une invisibilité statistique importante des travailleurs non-salariés pauvres. Les carences d'un outillage statistique inadapté tant dans l'élaboration des critères d'observation que dans la collecte des données sont ainsi évoquées. Cette observation questionne directement la statistique publique et, plus précisément, les deux productions principales des institutions concernées : les bases de données et le résultat de l'exploitation de ces bases. Dans ce cadre, il s'avère que les limites définitionnelles relevées à l'occasion du cadrage du champ d'étude contraignent effectivement les possibilités d'analyses statistiques. Or, ce déficit de connaissances a une répercussion directe sur les travaux académiques qui abordent rarement et de façon très indirecte la question de la pauvreté des travailleurs non-salariés. Incidemment, le cumul de ces lacunes génère une absence informationnelle qui est entretenue par une vision magnifiée du non-salarié perçu par le prisme d'un modèle schumpeterien de l'entrepreneur, sorte de héros économique au fondement théorique du dynamisme économique.

2.1 Une image brouillée renvoyée par la statistique publique

La question de la visibilité des travailleurs non-salariés pauvres au sein de la statistique publique renvoie à un constat qui, en première instance, paraît paradoxal. La population des non-salariés pauvres – pour le moins des ressortissants de certaines catégories professionnelles non-salariées – est depuis longtemps mise en perspective. Pour autant, elle reste encore largement méconnue. L'analyse de la littérature directement produite par les organismes publics montre que ce défaut provient largement des difficultés d'application des critères de repérage des travailleurs pauvres dont la norme est articulée autour de l'activité salariée.

C'est notamment le cas pour les exploitants agricoles pauvres. Dès le début des années 1970, des analyses alertent sur la paupérisation que connaissent une partie des non-salariés agricoles sur fond d'exode rural et de mutations socioéconomiques profondes des familles d'agriculteurs (Brangeon & Jégouzo, 1975). Toutefois, du fait même de ces évolutions et de leurs conséquences socioéconomiques, mais aussi de la place historiquement importante qu'occupe le secteur agricole au niveau politique, les agriculteurs ont fait l'objet d'une attention régulière de la part de la statistique publique, au moins en ce qui concerne les niveaux de revenus liés aux modalités d'activité (Butault, Delame, Krebs, & Lerouillois, 1999; Guillemin & Legris, 2007). L'objectif est alors de mieux percevoir les impacts de la politique agricole commune et des dispositifs fiscaux mis en place pour favoriser la soutenabilité des exploitations (Hill, 2012). En dehors de l'aspect purement statistique, la connaissance sociologique de la pauvreté et la précarité agricole est ponctuellement enrichie par l'analyse d'enquêtes de terrain (Fabre & Laurent, 1998; Paturel, Marajo-Petizon, & Chiffolleau, 2015), même si une réelle invisibilisation est mise en perspective (Chartier & Chevrier, 2015).

En dehors des actifs agricoles, la diffusion d'analyses par la statistique publique a depuis longtemps permis de faire émerger une certaine prévalence de la pauvreté chez les travailleurs non-salariés. Ainsi, l'exploitation des données issues de l'enquête budget famille montre qu'entre 1984 et 1994, la part des ménages dont le représentant est indépendant – étant entendu qu'il s'agit là des travailleurs voyant les bénéfices de leur activité non-salariée soumis à l'impôt sur le revenu – passe de 19,8 % à



12,1 % (Hourriez & Legris, 1997, p. 49). Pour autant, les auteurs déclarent une certaine difficulté à expliquer cette évolution. Elle serait notamment corrélée à l'évolution des modalités de calcul de l'assiette imposable des non-salariés qui, dans les années 1980, reposait encore largement sur une évaluation forfaitaire⁶. La prise en compte de revenus réels aurait donc conduit à la hausse des revenus qui serait à l'origine d'une atténuation notable du nombre de ménages non-salariés pauvres.

Il convient néanmoins de noter que la population des non-salariés en général connaissait à l'époque un phénomène séculaire d'érosion de ses effectifs qui s'est poursuivie jusqu'au début des années 2000 (Rapelli & Piatecki, 2008). Il aurait alors pu être avancé que la mobilité statutaire au détriment du non-salariat était avant tout le fait de travailleurs qui ne parvenaient pas à tirer de revenus satisfaisant de leur activité. Cette hypothèse, qui ne semble pas avoir été envisagée, pourrait justifier une partie de la diminution de la part relative des ménages de non-salariés monétairement pauvres. Mais il n'en reste pas moins que, à l'époque, les difficultés de mesure des revenus non salariaux laissaient déjà planer un doute important sur la portée des réalités sous-jacentes aux données.

Malgré ces limites, la pauvreté d'une partie des non-salariés ne pouvait être exclue. Pourtant ce n'est qu'à partir de la fin des années 1990, à l'occasion de la publication des premières études fondées sur un système statistique amélioré, que les non-salariés pauvres vont effectivement être repérés comme une catégorie particulière de travailleurs pauvres⁷. Ce constat découle de l'exploitation de deux sources de données émanant de l'INSEE qui ont été progressivement enrichies : l'enquête sur les revenus fiscaux (ERF) qui deviendra l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et le panel européen auquel succéderont les statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

Au niveau national, l'ERFS est sans doute la source qui a été le plus souvent exploitée lors de l'étude des publics concernés par la pauvreté laborieuse. Cette mobilisation intensive n'est pas surprenante car, faisant suite à l'enquête sur les revenus fiscaux qu'elle a remplacée à partir de 2005, l'ERFS est un outil qui semble particulièrement bien adapté à l'observation des travailleurs pauvres. En effet, elle « *permet de produire des statistiques et de réaliser des études en matière de revenus, de niveau de vie, de pauvreté monétaire des ménages de France métropolitaine* » (INSEE, 2014b, p. 2). La puissance de cette source repose sur les appariements qui sont réalisés avec, d'une part, l'enquête emploi et, d'autre part, les données issues des fichiers administratifs, fiscaux et sociaux. Ainsi, l'ERFS autorise une caractérisation assez fine des ménages comme des individus. En outre, depuis 2005, l'enquête vise à couvrir l'intégralité des ressources économiques des ménages. Les revenus fiscaux déclarés sont complétés par les prestations sociales non imposables et les revenus du patrimoine qui sont, le cas échéant, estimés économétriquement. En revanche, la réalisation d'études longitudinales est fortement contrainte puisque les répondants sont suivis sur une période d'un an et demi.

D'un point de vue technique, l'échantillon de l'ERFS est le même que celui de l'enquête emploi. Il est composé d'environ 56 000 ménages répondants renouvelé par sixième tous les trimestres. Dans le

⁶ En cas d'évaluation au forfait, la base d'imposition des revenus et, incidemment, l'assiette des cotisations sociales des entrepreneurs individuels sont évaluées forfaitairement au regard des pièces comptables par les administrations compétentes. Jusque dans les années 1990, ce mode d'imposition restait encore assez fréquent, notamment dans le secteur agricole (Verdeaux, 1994).

⁷ Il convient de noter qu'aux États-Unis, la catégorie des « *working poor* » a fait l'objet d'un suivi statistique dès les années 80 (Klein & Rones, 1989).



cadre de l'étude des travailleurs non-salariés pauvres, un calcul frustré conduit à envisager un échantillon de plus de 3 900 ménages dont la personne de référence est non-salariée. De fait, selon les données du dernier recensement de la population⁸, seuls 7,0 % des ménages métropolitains – soit plus de 1,9 million d'unités – peuvent être assimilés à des ménages de non-salariés au regard de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence. En s'appuyant sur l'ERFS, la caractérisation des non-salariés pauvres et de leur ménage peut donc être abordée avec un certain degré de finesse, notamment en ce qui concerne les caractéristiques sociodémographiques. En effet, les variables renseignées par l'enquête emploi sont particulièrement nombreuses. Dans l'absolu, il est possible de mobiliser des informations comme la catégorie socioprofessionnelle et ses subdivisions successives menant au repérage de la profession, le temps de travail en heures ou les fonctions exercées dans son emploi principal⁹. *A priori*, la principale limite réside dans le niveau d'exigence de représentativité qui peut rapidement devenir très contraignant dès lors qu'une sous population est étudiée.

La seconde source de données la plus fréquemment mobilisée est inscrite dans le cadre d'une collecte de données organisée par Eurostat au niveau européen : les statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). L'esprit général qui anime ce dispositif est d'établir des statistiques comparatives sur la répartition des revenus et l'inclusion sociale. L'objectif est d'apporter la matière aux outils de suivi et d'optimisation des politiques sociales communautaires en prise avec les questions d'exclusion sociale principalement. Dans sa conception, il s'agit d'un dispositif d'observation statistique puissant dans la mesure où il est alimenté annuellement par des données d'enquêtes et des données de panel. Dès lors, parallèlement à des données transversales, des trajectoires d'évolutions au moins quadriennales sont exploitables. La contribution française à l'EU-SILC est issue des SCRV. Collectées auprès d'un échantillon de 12 000 ménages métropolitains renouvelé par neuvième annuellement, les données apportent une information transversale sur les ménages et longitudinale sur les individus permettant notamment de distinguer les caractéristiques sociodémographiques individuelles, le détail des revenus perçus l'année civile précédant la collecte, la situation financière des ménages et les conditions de vie¹⁰ (INSEE, 2015a). Il est à noter que le dispositif d'enquête a connu une amélioration méthodologique notable à partir de 2008 par l'appariement avec les fichiers administratifs, fiscaux, et sociaux. En outre, une extension de l'enquête sur un échantillon plus réduit permet, depuis 2010, d'aborder le thème du bien-être subjectif (Burrigand, Houdré, & Vallet, 2014, pp. 8-9).

Les données des SCRV s'avèrent donc d'une richesse particulièrement appréciable et sont en pleine cohérence avec le repérage des travailleurs pauvres – qu'ils soient salariés ou non – dans la mesure où il s'agit principalement de rassembler des données inhérentes aux revenus, à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En ce qui concerne la seule description professionnelle des non-salariés, un niveau de spécification assez fin est envisageable puisque, à l'image de ce qui prévaut pour l'enquête emploi, le questionnaire d'enquête permet de recueillir bon nombre de caractéristiques statutaires

⁸ Données disponibles sur le site de l'INSEE :

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau_local.asp?ref_id=MEN1&millesime=2010&niveau=2&nivgeo=METRODOM&codgeo=1.

⁹ Les informations pouvant être extraites des résultats de l'ERFS sont détaillées plus bas à l'occasion de l'essai de spécification statistique (section 3).

¹⁰ Des questionnaires supplémentaires sont proposés chaque année afin d'approfondir un thème spécifique.



(INSEE, 2014a). Les répondants dirigeant une entreprise (ou la personne du ménage répondant pour eux) sont notamment invités à préciser pour la période enquêtée :

- ▶ La situation vis-à-vis du marché du travail (p. 112) :
 - Indépendant(e) à temps complet ;
 - Indépendant(e) à temps partiel ;
 - Aide familial non rémunéré à temps complet ;
 - Aide familial non rémunéré à temps partiel ;
- ▶ Le statut dans l'emploi (p. 118) :
 - Aide d'un membre de votre [sa] famille dans son travail sans être rémunéré(e) ;
 - Chef d'entreprise salarié(e), PDG, gérant(e) minoritaire, associé(e) ;
 - Indépendant(e) ou à votre [son] compte ;
- ▶ Le statut fiscal attaché à l'activité non-salariée :
 - Non salarié(e) (entrepreneur individuel, gérant(e) ou associé(e) majoritaire de société) ;
 - Salarié(e) (gérant(e) ou associé(e) minoritaire de SARL, PDG ou chef d'entreprise salarié(e)).

En revanche la catégorie socioprofessionnelle n'est pas directement renseignée. Néanmoins des questions appelant une « réponse en clair » permettent aux répondants d'apporter un éclairage sur la profession exercée, même si rien n'indique que cette information soit mobilisable au sein de la base de données constituée.

A priori, les SCRV peuvent donc, elles aussi, permettre une observation assez fine des travailleurs non-salariés pauvres aux restrictions près concernant la catégorie socioprofessionnelle. De plus, elle présentent l'avantage des données de panel collectées sur une période d'observation assez longue. Il convient cependant de souligner une limite intrinsèque préalable à toute considération épistémologique. Cette limite n'est pas liée à la qualité de l'enquête dans son ensemble mais à la taille de l'échantillon. Un calcul frustré reprenant la même logique que celui effectué pour l'ERFS conduit à espérer un échantillon de 840 ménages non-salariés. Sachant que par nature la population des non-salariés est particulièrement hétérogène et que la délimitation des caractéristiques observées sur échantillon fait rapidement varier les résultats des études inhérentes au non-salariat (Rapelli, 2012a, pp. 113-122), la représentativité des données est sans aucun doute atténuée. Ce défaut est d'autant plus marqué que les spécifications envisagées sont fines. Avec la prise en compte d'un critère de pauvreté, le phénomène est encore renforcé puisque le repérage des seuls non-salariés pauvres – quel que puisse être l'indicateur de pauvreté retenu – procède déjà d'une segmentation réduisant drastiquement le nombre de ménages et donc d'individus effectivement enquêtés.

En toute logique, ces contraintes participent sans conteste à l'invisibilisation statistique des travailleurs non-salariés pauvres dans la mesure où tout engage à limiter l'étude aux caractéristiques les plus globales permettant de les décrire sans, pour autant, se départir d'une réelle circonspection quant aux interprétations formulées. De manière plus générale, l'inconvénient de la représentativité est systématiquement à prendre en compte dès lors que la sous-population des travailleurs pauvres est retenue. Ainsi, dans l'analyse des actifs pauvres menée par Breuil-Genier, Ponthieux, & Zoyem (2001, p. 101), la faiblesse de l'échantillon a fortement contraint la nature des revenus observés.



Pour sa part, en se plaçant au niveau européen, Ponthieux (2009, p. 49) est amenée à évincer bon nombre de pays pour lesquels un minimum de 400 observations n'avait pas été atteint. Pour autant, l'analyse des travaux exploitant l'ERFS comme ceux fondés sur les SRCV montre que ce sont surtout les difficultés d'évaluation des composantes des revenus non-salariaux qui constituent la principale pierre d'achoppement.

2.1.1 L'exploitation de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux

Dès les premières exploitations statistiques visant à évaluer l'importance de la pauvreté laborieuse et à dégager une caractérisation des travailleurs concernés, la catégorie des non-salariés a été mise en lumière. À partir du couplage de l'enquête revenus fiscaux (ERF) de 1996 avec l'enquête emploi de mars 1997 et à l'aune de la pauvreté monétaire au seuil de 50 % du niveau de vie médian, 350 000 indépendants pauvres sont ainsi repérés (Lagarenne & Legendre, 2000, pp. 10-11). Ces derniers, exerçant pour moitié une activité agricole, représentaient alors plus du quart des travailleurs pauvres contre 9 % des non pauvres. C'est par cette asymétrie des répartitions et, surtout, par l'importance numérique relative des non-salariés au sein de la population des travailleurs pauvres que la catégorie est remarquable.

Comme le montre le Tableau 1, les séries rétropolées par l'INSEE révèlent que ces constatations restent vérifiées dans le temps. Les variations de la valeur des indicateurs sont, en effet, assez réduites. Les travaux de statistique descriptive subséquents à ceux de Lagarenne & Legendre (2000) confirment d'ailleurs cette faible variabilité (Roth & Murat, 2002, p. 46; Legendre, 2002, p. 76; Dell & Legendre, 2004, p. 27; Lapinte, Baclet, & Chevalier, 2006, p. 37). Chronologiquement, ces observations – toujours fondées sur l'ERFS – peuvent être suivies dans les publications s'intéressant plus généralement à la pauvreté et aux niveaux de vie qu'aux seuls travailleurs pauvres (Burriland, Houdré, & Seguin, 2012, p. 3; Houdré, Missègue, & Ponceau, 2013, p. 19; 2014, p. 17); (Houdré, Ponceau, & Zergat Bonnin, 2014). En outre, pour la population des non-salariés, les approches régionales confirment les observations réalisées au niveau de la métropole tant en ce qui concerne la prévalence accrue de la pauvreté que le niveau des taux de pauvreté (Schoen, 2010, p. 2; Lacuve, 2015, p. 2)¹¹.

En d'autres termes, dès que la population des travailleurs pauvres a été approchée par le biais de l'ERF, le public des non-salariés a été repéré comme une composante notable des effectifs concernés. Pour autant, la portée de ce constat est systématiquement nuancée. Lagarenne & Legendre (2000) ont ainsi largement insisté sur le fait que la mesure du niveau de vie des travailleurs non-salariés était en partie biaisée en raison, d'une part, d'une « *fraction non négligeable* » des revenus au forfait estimés par l'administration fiscale et, d'autre part, des risques ponctuels de survenus de revenus quasi nuls consécutifs à la réalisation d'un aléa entrepreneurial. Déjà envisagé par Hourriez & Legris (1997), il convient toutefois de noter que l'effet perturbant induit par la présence des revenus évalués forfaitairement ne revêt pas la même importance pour tous les auteurs. Ainsi, prenant appui sur les mêmes sources statistiques pour une approche menée au niveau des ménages de 1970 à 1996, Loisy & Crenner (2000, p. 69) notent que la raréfaction des déclarations forfaitaires entraîne

¹¹ Les publications régionales de la statistique publique apportant un éclairage sur les travailleurs pauvres sont assez nombreuses en volume. Dans le moteur de recherche Epsilon, le croisement des clefs de recherche « *travailleurs pauvres* » et « *ERF* » renvoie ainsi 55 réponses. Toutes les contributions n'ont pas été étudiées mais un balayage rapide laisse entrevoir des données globalement convergentes en ce qui concerne les non-salariés.



une hausse du revenu des indépendants. Dans les études subséquentes couvrant la seconde moitié des années 1990, les réserves formulées à l'adresse des revenus évalués au forfait seront de moins en moins fréquentes. Il faut certainement voir dans cette raréfaction une conséquence de la stratégie d'optimisation du système fiscal incitant effectivement les entrepreneurs individuels à préférer une imposition au réel.

Tableau 1 : Évolution de la population des non-salariés pauvres monétairement (hors professions libérales)

	Seuil à 50 % du niveau de vie médian			Seuil à 60 % du niveau de vie médian		
	Taux de pauvreté (%)	Effectifs (milliers)	Part au sein des travailleurs pauvres (%)	Taux de pauvreté (%)	Effectifs (milliers)	Part au sein des travailleurs pauvres (%)
1996	15,4	358	31,5	22,3	518	25,5
1997	15,0	347	32,7	21,8	507	25,6
1998	13,6	312	31,9	20,6	471	25,0
1999	12,8	278	27,9	19,1	413	21,3
2000	12,9	274	27,0	18,4	390	20,0
2001	12,4	263	27,6	17,8	376	19,4
2002	14,7	317	34,7	21,9	473	24,9
2003	14,9	326	35,6	21,7	474	26,8
2004	15,0	325	34,3	21,6	468	26,0
2005	13,7	303	30,5	20,7	459	25,0
2006	13,6	297	30,4	20,4	446	23,8
2007	11,8	249	24,7	17,5	370	18,5
2008	13,5	290	28,4	19,0	407	21,5
2009	14,8	322	31,6	21,4	464	24,4
2010 ¹	14,6	329	32,9	21,1	474	24,4
2011 ¹	14,0	308	28,6	21,4	473	24,7
2012 ¹	13,6	301	28,2	20,0	444	23,1
2012 ²				16,2	469	23,2
2013 ²				17,9	516	26,8

1 : Il existe une rupture de données en 2010 car les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine de l'INSEE. Données rétropolées de 1996 à 2004.

2 : En 2013, l'enquête ERFs a encore été améliorée. Les données pour 2012 et 2013 en caractère gris sont données à titre informatif car ils ne sont pas calculés sur la même base que les données précédentes.

Champ individus : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas un étudiant.

Champ revenu : le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Lecture : en 1996, la part des non-salariés pauvres monétairement au seuil de 50 % du revenu médian hors professions libérales s'élève à 15,4 %, soit un ensemble de 358 000 individus représentant 31,5 % de l'ensemble des travailleurs pauvres.

Source : INSEE (2015b), Boiron, Labarthe, Richet-Mastain & Zergat Bonnin (2015).

En revanche, la seconde source d'imprécision – l'existence de revenus nuls ou négatifs – est considérée comme un biais majeur dans l'évaluation de la pauvreté des non-salariés. En la matière, tout repose sur la temporalité de l'enquête. Les questionnaires portent sur les revenus de l'année fiscale précédant la date d'enquête et les répondants sont interrogés au cours d'une période n'excédant pas un an et demi. Dans ces conditions, il est difficile d'affirmer dans quelle mesure un non-salarié déclarant un revenu nul ou négatif est frappé de pauvreté. Comme évoqué à la section 1, sa situation peut autant être la résultante d'une baisse d'activité ponctuelle que d'une stratégie d'investissement. Dans ce cas, le faible revenu ou son absence résulte d'un arbitrage en faveur de la mobilisation d'un volume important de ressources propres, ce phénomène étant beaucoup plus sensible pour les en-



treprises individuelles du fait de l'indivisibilité fiscale des revenus de l'entreprise et de l'entrepreneur. À n'en pas douter, la mesure de la pauvreté monétaire des non-salariés à l'aulne d'un « *concept de revenu triennal* » tel que suggéré par Lagarenne & Legendre (2000, p. 10) permettrait d'évacuer une grande part d'incertitude lors du repérage des individus concernés. Toutefois, dans le cadre de l'exploitation de l'ERF comme de l'ERFS, la mise en œuvre d'un tel concept reste impossible en raison du calendrier de la collecte des données.

Pour parer cet obstacle et, de surcroît, toutes conséquences possibles de déclarations de revenus erronées¹², les ménages déclarant un revenu négatif ne sont pas pris en compte selon les principes de régissant l'ERF. Certains, à l'image de Loisy & Crenner (2000, p. 57) prennent une précaution supplémentaire en évinçant de l'analyse les ménages déclarant un revenu nul. En retour, ils courent le risque assumé de ne pas rendre compte de la situation des plus démunis tout en regrettant que, dans l'absolu, « *les enquêtes ne [soient] pas adaptées pour décrire la "très grande pauvreté"* ». Pour autant, ce type de limitation du champ d'observation ne permet pas de lever le doute quant à la significativité des chiffres obtenus. Mais il s'agit bien là d'une préoccupation récurrente. Ainsi, dans toutes les publications étudiées, les difficultés de mesure de la pauvreté monétaire des non-salariés occupent une place importante dans la description de la catégorie de travailleurs pauvres qu'ils constituent. Les arguments sont convergents : la surreprésentation des revenus faibles est plus ou moins explicitement mise en relation avec la flexibilité comptable et fiscale dont disposent les non-salariés dans la modulation de leurs revenus.

L'intégration d'indicateurs connexes tend d'ailleurs à confirmer l'incapacité au moins partielle des données à rendre réellement compte de la pauvreté monétaire des non-salariés. Ainsi, ils sont assimilés à « *un cas particulier* » car « *au vu de leur consommation ou de leur bien-être subjectif, ils apparaissent moins démunis que les salariés ou les chômeurs pauvres* » (Roth & Murat, 2002, p. 46). Qui plus est, « *en termes de conditions de vie, ils ne paraissent pas plus pauvres que les salariés* » (Legendre, 2002, p. 78). Ce serait donc moins les caractéristiques des revenus d'activités non-salariées que leur seule prise en compte qui nuirait à la qualité de la mesure de la pauvreté. L'absence d'évaluation de l'autoproduction, de l'usage de biens et services professionnels à titre privé, de revenus du patrimoine imputés et de loyers fictifs – autant d'éléments permettant d'approcher une mesure du niveau de vie – tendrait à atténuer la pauvreté des indépendants (agriculteurs, artisans-commerçants-chefs d'entreprise) et à rapprocher leur situation de celle des salariés (Hourriez, et al., 2001, pp. 34-35), même si ce phénomène joue surtout pour les exploitants agricoles (Baclet & Raynaud, 2008, p. 43).

Force est donc de constater que la mesure de la pauvreté monétaire des non-salariés sur la base des ERF est jugée peu robuste. Certes, le seul effet des dispositions fiscal-comptables ne peut justifier d'une exclusion totale des non-salariés du champ d'analyse de la pauvreté. La configuration juridique et administrative de leur statut appelle d'ailleurs une certaine attention. Comme le souligne Laïb (2006, p. 143), « *ils n'ont en effet aucune garantie équivalente au salaire minimum et ne perçoivent pas d'allocations chômage en cas d'interruption d'activité.* » Malgré les incertitudes pesant sur la mesure du phénomène observé au travers de l'ERF puis de l'ERFS, le non-salariat reste assimilé de manière plus ou moins explicite par la statistique publique à un catalyseur de risque de pauvreté tant

¹² Il faut rappeler que, jusqu'en 2005 avec le déploiement de l'ERFS, les revenus pris en compte dans l'ERF étaient issus des seules déclarations de revenus.



au niveau individuel que des ménages, notamment des familles monoparentales (Lapinte, 2004, p. 532). Toutefois, la portée de ces analyses reste incertaine. Bien que le panel des revenus et les sources de collecte des données fiscales aient été fortement renforcés et améliorés à partir de 2005, la mesure des revenus non-salariés sur une seule année participe d'une limite analytique conséquente. Il s'avère donc assez complexe de spécifier précisément la place du non-salariat dans la pauvreté laborieuse en s'appuyant sur la seule pauvreté monétaire et les données issues des ERF/ERFS.

En outre, il convient de signaler que les travaux analysés ne prennent en compte qu'une partie des catégories socioprofessionnelles dédiées aux non-salariés. De fait, la catégorie générique des « *indépendants* » qui est retenue regroupe les exploitants agricoles, les artisans, les commerçants et les chefs d'entreprise de dix salariés et plus¹³. En respect de la hiérarchisation classique, la catégorie des professions libérales est systématiquement agrégée à celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ce choix nomenclatural induit sans doute un biais supplémentaire à l'évaluation des effectifs de non-salariés pauvres. En effet, depuis les années 2000, les professions libérales non réglementées sont à l'origine de la croissance et du renouveau de la population des non-salariés. C'est aussi dans ces nouvelles professions que sont observées une concentration d'entreprises individuelles et les médianes de revenus les plus faibles (Baudequin, 2006, p. 53; Amar, et al., 2009; Omalek & Rioux, 2015, p. 21). Ces éléments laissent penser qu'une certaine partie de population non-salariée pauvre est ainsi éclipsée par le recours à des catégories agrégées. Certes, les tableaux récents mis à disposition par l'INSEE tendent à montrer que les effectifs concernés sont relativement réduits (INSEE, 2015b). Les membres des professions libérales monétairement pauvres au seuil de 50 % seraient environ 14 000, soit 2,9 % de la sous-population (respectivement 20 000 et 4,1 % au seuil de 60 %). Pour autant, dans les faits, ils viennent bien élargir les rangs des non-salariés pauvres.

Qu'il s'agisse de la temporalité des données mobilisées ou de la délimitation des frontières socioprofessionnelles, les biais limitant la mesure efficace de l'importance des non-salariés au sein des travailleurs pauvres semblent assez conséquents lorsque sont exploités les dispositifs ERF/ERFS. En retour, l'analyse de cette population se limite dans la plupart des cas au seul énoncé des difficultés de mesure de la pauvreté. À n'en pas douter, il s'agit là d'un vecteur d'invisibilisation statistique. Il convient de noter que le phénomène s'est renforcé à partir de la seconde moitié des années 2000. Les données de l'ERFS ont de plus en plus été diffusées au sein d'études s'intéressant à la pauvreté en général plutôt qu'aux travailleurs pauvres en particulier et les commentaires concernant les non-salariés se sont fortement raréfiés¹⁴. En contrepartie, les approches de la pauvreté laborieuse se sont appuyées plus fréquemment sur les données du Panel européen puis des SRCV qui lui ont succédé.

2.1.2 L'exploitation des statistiques sur les ressources et conditions de vie

Dans la pratique, l'observation des travailleurs pauvres par le biais du Panel européen puis des SRCV conduit à des constats globalement similaires à ceux dégagés de l'exploitation des ERF/ERFS. Ainsi, bien qu'ayant rencontré d'importantes contraintes méthodologiques liées à la taille réduite de

¹³ Dell & Legendre (2004, p. 27) font figures d'exceptions en recourant à la notion d'« *emploi non-salarié* ». Toutefois, les volumes observés correspondent bien à ceux qui caractérisent la population des « *indépendants* ».

¹⁴ Voir en autres les contributions de Burricand, Houdré, & Seguin (2012), Houdré, Missègue, & Ponceau (2013; 2014), Houdré, Ponceau, & Zergat Bonnin (2014) déjà évoquées plus haut.



Les travailleurs non-salariés pauvres

l'échantillon exploité et malgré quelques différences sur la mesure des revenus, la proportion d'indépendants au sein des actifs (occupés ou non) mise en perspective par Breuil-Genier, Ponthieux, & Zoyem (2001, p. 118) pour 1996 est assez proche de celle obtenue à partir de l'ERF. En retenant le seuil de pauvreté monétaire défini à 60 % du niveau de vie médian, ces proportions sont respectivement de 17 % et de 19 %¹⁵. Ramenée aux seuls actifs occupés, la part des non-salariés pauvres s'établit alors à 23 % dans le cas du Panel européen et à 26 % pour l'ERF selon les chiffres des auteurs. En s'appuyant sur une définition similaire du travailleur pauvre, Ponthieux (2009, p. 20) fait état de 22,3 % de travailleurs pauvres parmi les actifs occupés en 2006. Une fois encore, une certaine stabilité de cet indicateur semble *a priori* exister bien qu'il s'avère difficile de reconstituer des séries continues à partir du corpus de la statistique publique directement accessible.

Pourtant, au regard des données mises à disposition par Eurostat (Tableau 2), la proportion de pauvres monétairement parmi les non-salariés semble beaucoup plus volatile. Néanmoins, un consensus semble s'établir autour d'un taux de pauvreté monétaire plus ou moins égal à 17 % au seuil de 60 %. Cette proportion est notamment avancée par Cazenave (2006, p. 224) et Ponthieux (2010a, p. 9; 2010b, p. 313). Les analyses descriptives menées au niveau régional par les antennes de l'INSEE voient, elles-aussi, leurs résultats converger. De fait, les non-salariés semblent relativement plus touchés par la pauvreté que les salariés et les taux de pauvreté constatés se différencient assez peu de la moyenne nationale (Moreau, 2010, p. 2; Dabet & Przybylski, 2010, p. 2; Coudène, 2011, p. 2). En revanche, les contributions examinées proposent assez peu d'approches au niveau des ménages dont le représentant est non-salarié. En la matière, il peut toutefois être noté que Demailly & Godefroy (2008, p. 44) relèvent un taux de pauvreté se portant à 13,5 %.

Du point de vue analytique, il est constaté que les travaux issus de l'exploitation des SCRVS, à l'image des contributions fondées sur les ERF/ERFS, laissent transparaître quelques incertitudes quant à la portée des résultats concernant les non-salariés. En complément des limites liées à la taille réduite des échantillons disponibles déjà évoquées plus haut, l'importance des critères de sélection des individus observés peut être source de disparité dans les résultats. Ainsi, en ne sélectionnant pas uniquement les personnes effectivement occupées au moment de l'enquête et/ou en faisant fluctuer les critères concernant le temps passé en emploi sur la période d'observation, le taux de pauvreté monétaire et la part des non-salariés dans la population des travailleurs pauvres peut varier de trois à quatre points de pourcentage (Ponthieux & Raynaud, 2008, p. 171; Ponthieux, 2009, p. 20). À n'en pas douter, les écarts constatés entre les taux de pauvretés reportés au Tableau 1 et au Tableau 2 participent de ce phénomène. Plus généralement, ces constats sont un indice de la faible comparabilité des résultats entre les études retenant les critères européens et celles mobilisant les critères traditionnellement privilégiés en France. Mais ils interpellent aussi sur les choix méthodologiques privilégiés au regard d'un certain pragmatisme imposé par la quantité et la qualité des données disponibles lors de l'étude de segments de population restreints comme les non-salariés pauvres.

¹⁵ Il s'agit des proportions calculées par les auteurs (Breuil-Genier, Ponthieux, & Zoyem, 2001, p. 118). La prise en compte des données réropolées des ERF/ERFS (INSEE, 2015b) révèle une proportion plus réduite, la part des non-salariés au sein des actifs pauvres étant alors évaluée à 16 % (voir le Tableau 1, p. 12) contre 19 % avec les données de l'époque.



Tableau 2 : Taux de risque de pauvreté des non-salariés (%)

	Seuil à 50% du revenu équivalent médian	Seuil à 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux
1995	9,0	16,0
1996	10,0	16,0
1997	11,0	19,0
1998	8,0	19,0
1999	12,0	21,0
2000	13,0	24,0
2001 ¹	<i>nd</i>	16,0
2002	<i>nd</i>	15,0
2003	<i>nd</i>	<i>nd</i>
2004	<i>nd</i>	<i>nd</i>
2005	<i>nd</i>	<i>nd</i>
2006	<i>nd</i>	<i>nd</i>
2007	<i>nd</i>	<i>nd</i>
2008	<i>nd</i>	<i>nd</i>
2009	12,1	16,3
2010	11,6	15,7
2011	14,1	19,8
2012	12,9	19,3
2013	11,0	16,4

1 : Rupture de données.

Champ individus : personnes occupées de 16 ou plus vivant en France métropolitaine.

Champ revenu : le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Lecture : en 1996, la part des non-salariés pauvres monétairement au seuil de 50 % du revenu médian s'élève à 9 %.

Source : Eurostat (2015).

La prise en compte de l'activité passée est d'ailleurs un des éléments contribuant à la justification d'un taux de pauvreté plus important chez les non-salariés. En effet, ils restent statutairement « *in-dépendants toute l'année* » même si leur activité ralentit au point d'être assimilée à de l'inactivité, alors que les salariés peuvent connaître des successions de périodes d'emploi et de chômage¹⁶ (Breuil-Genier, Ponthieux, & Zoyem, 2001, p. 107; Ponthieux & Raynaud, 2008, p. 177; Ponthieux, 2009, p. 17). L'exercice en commun d'une activité non-salariée par les membres d'un couple peut naturellement encore renforcer ce phénomène d'un appauvrissement monétaire des ménages plus marqué que celui qui est constaté lorsque les conjoints sont salariés. Toutefois, cette analyse ne suffit pas à écarter les doutes systématiquement formulés à l'encontre de la mesure des revenus non-salariaux. Outre les toujours possibles sous-déclarations suspectées par Demailly, Gilles, & Loisy (2004, p. 46), la question de la nature des réalités recouvertes par les revenus nuls et négatifs reste en suspens. Il est à noter que la difficulté de mesure des revenus non-salariaux est une problématique rencontrées par l'ensemble des organismes statistiques européens, même si les causes et l'ampleur du phénomène peuvent varier (Verma & Betti, 2010, pp. 61-64).

Par-delà les difficultés de recueil des données, c'est finalement l'acuité de la mesure de la pauvreté monétaire pour les non-salariés qui est questionnée. De fait, les limites avancées lors de l'exploitation des ERF/ERFS trouvent un écho à l'occasion de l'analyse des SCR.V. La mauvaise prise en

¹⁶ Il s'agit de la même ligne argumentaire que celle évoquée par Laïb (2006, p. 143) à l'occasion de l'exploitation des ERF et donc sur des segments de trajectoires individuelles nettement plus courtes.



compte de revenus non-fiscalisés, la forte proportion de non-salariés pauvres jouissant de la propriété de leur logement et l'opportunité d'une consommation de biens et services professionnels dans le cadre de la sphère privée ont été mis en perspective dès les premières investigations typologiques portant sur la pauvreté laborieuse (Breuil-Genier, Ponthieux, & Zoyem, 2001, p. 120).

L'approche comparative proposée par Godefroy, Missègue, Pujol, & Tomasini (2010, p. 19) tend à conforter l'idée selon laquelle les non-salariés pauvres sont susceptibles bénéficier d'un niveau de vie plus élevé que ce que pourrait laisser supposer le seul critère de pauvreté monétaire. En incluant une mesure de la pauvreté en conditions de vie, ils montrent que le risque de pauvreté monétaire des ménages non-salariés non-agricoles est assez élevé : 13,7 % de l'ensemble des ménages d'actifs ou de retraités en 2007. Toutefois, lorsque seule la pauvreté en conditions de vie est considérée, la proportion est ramenée à 4,9 %. En outre, ils ne représentent que 6,4 % de l'ensemble de ménages cumulant les deux types de pauvreté. Il convient toutefois de nuancer ces éléments en rappelant que les ménages non-salariés non-agricoles ne représentent que 8,1 % de l'ensemble des ménages. De plus, le champ d'observation inclus les retraités dont la situation patrimoniale est, pour les non-salariés, bien différente de celle d'un jeune entrepreneur. Enfin, la situation est beaucoup plus nuancée pour les ménages non-salariés agricoles qui représentent 3,8 % de l'ensemble des ménages mais 4,8 % des ménages cumulant pauvretés monétaire et en conditions de vie.

Il n'en reste pas moins que la mise en perspective de l'importance des non-salariés parmi les travailleurs monétairement pauvres au moyen de l'exploitation des SCRVS s'avère sujette aux mêmes limites que celles mises en perspective pour les ERF/ERFS. En outre, il ne peut pas être exclu que les biais soient amplifiés en raison de la faible taille des échantillons. Incidemment, ces difficultés de repérage et de mesure sont un frein au développement d'études scientifiques dédiées à la pauvreté des non-salariés.

2.2 Un objet d'étude peu regardé par la recherche académique

La notion de travailleur pauvre est apparue dès les années 1960 au sein du corpus des sciences humaines et sociales sous l'influence de travaux américains réalisés dans le sillage d'actions politiques et sociales de lutte contre la pauvreté (Ponthieux, 2004, p. 94). Pourtant, la pauvreté laborieuse non-salariale est un domaine qui, encore aujourd'hui, reste très peu exploré alors même que les contributions statistiques contribuent à mettre en exergue l'importance relative des effectifs non-salariés au sein de la population des travailleurs pauvres. Ainsi, dans leur approche descriptive, les américains Klein & Rones (1989) observent que les non-salariés non-agricoles représentent 12 % des travailleurs pauvres et, seulement, 9 % des travailleurs non pauvres. Néanmoins, sur ce thème, leur contribution n'excède pas le constat et ils précisent en note de bas de page (p. 11) : « *pour cet article, nous n'étudions pas les caractéristiques des travailleurs indépendants pauvres, même si une analyse de leurs caractéristiques professionnelles détaillées pourrait sans doute aider à mieux comprendre ce groupe.* » Au cours d'une période plus récente, des études statistiques européennes ont régulièrement mis en exergue une prévalence au risque de pauvreté – au sens monétaire – relativement plus importante chez les non-salariés que chez les salariés pour différents pays (Peña-Casas & Latta, 2004, pp. 15-16; Hanzl-Weiß & Vidovic, 2010, pp. 9-10). Néanmoins, la spécification de ces travailleurs reste très peu développée relativement aux salariés pauvres ou aux autres groupes populationnels touchés par la pauvreté.



Le peu d'intérêt constaté pour une catégorie pourtant discernée, de surcroît relativement populeuse, participe sans doute des difficultés de mesure statistique mises en exergue plus haut. En écho, la constante mise en cause de l'acuité des mesures traditionnelles de la pauvreté dans le cas des non-salariés justifie d'une partie de la rareté des contributions académiques constatée. Au sein du corpus scientifique la pauvreté non-salariale est d'ailleurs principalement abordée par le biais des difficultés de sa mesure. Plus précisément, c'est la faible capacité d'un critère fondé sur les revenus à rendre compte du niveau de vie effectif des non-salariés qui est mise en exergue. Ainsi, dans une étude australienne s'appuyant sur une analyse des dépenses de consommation, Bradbury (1997, pp. 384-385) montre qu'en la matière les ménages de non-salariés ont un niveau de consommation supérieur de 34 % au plafond que devraient théoriquement permettre leurs revenus d'activité. En s'appuyant sur des données européennes, Johansson Sevä & Larsson (2015) montrent que la population suédoise des non-salariés pauvres monétairement ont un score moyen de privation¹⁷ significativement plus faible que celui des salariés pauvres, même lorsque les variables socioéconomiques (sexe, âge, niveau d'études, temps de travail, secteur d'activité, etc.) sont contrôlées.

Très logiquement, en ce qui concerne la faible pertinence d'une mesure du niveau de vie par les seuls revenus d'activité, ces études reprennent et complètent les arguments déjà relevés de l'analyse des productions de la statistique publique. Il est ainsi avancé que les ménages de non-salariés :

- ont accès à des ressources mixtes, c'est-à-dire des biens et services professionnels pouvant être consommés dans la sphère privée. Ce sont, à titre d'exemple, les automobiles, les ordinateurs, les services de nettoyage dont les non-salariés peuvent jouir pour un coût considéré comme très faible ou nul, ce qui semble exclu pour les salariés (Carter, 2011, p. 44) ;
- ne mentionnent pas l'intégralité de leurs revenus d'activité dans les enquêtes. C'est le cas des rémunérations perçues sous forme de dividendes, de plus-values et de rétributions assimilées ;
- tendent à avoir une propension à épargner beaucoup plus forte que les salariés. Ils privilégieraient ainsi la constitution de fonds propres et d'une épargne de précaution permettant de s'affranchir d'un recours à l'emprunt. Si cette épargne est directement intégrée au capital de l'entreprise, le revenu disponible du ménage s'en trouve automatiquement diminué, sans pour autant qu'il y ait un appauvrissement effectif.

De plus, il convient de noter que, sans être explicitement énoncée, la plus grande facilité qu'auraient les non-salariés à masquer leurs revenus d'activité semble transparaître. Ce biais ne peut pas être exclu. En effet, l'analyse de plus de 800 entretiens menés en Angleterre par Williams (2005) tend à mettre en exergue une plus grande fréquence du travail dissimilé chez les non-salariés relativement aux autres types de travailleurs. Néanmoins, ce domaine reste très peu exploré, notamment en France, et il s'avère particulièrement difficile d'envisager la portée réelle de ces pratiques. En revanche, à n'en pas doute, les autres raisons évoquées participent largement de l'omission de la question de la pauvreté des non-salariés par une grande partie de la recherche académique. De fait, en tant qu'objet de recherche, le travailleur non-salarié pauvre présente le triple inconvénient d'appartenir à une catégorie de population très restreinte, d'être défini au regard de règles juridico-

¹⁷ Indicateur qui désigne l'incapacité de se procurer certains biens et services considérés par la plupart des individus comme souhaitables, voire nécessaires, pour bénéficier d'un niveau de vie acceptable.



administratives complexes générant un statut peu lisible et de bénéficiaire de revenus d'activité fiscalement protéiformes.

Cette difficulté joue sans doute à plein dans le domaine des sciences économiques. L'absence d'un référentiel clairement identifiable et de données aisément mobilisables limite grandement les possibilités d'investigation. Les travaux de Rapelli (2012a, pp. 98-120) montrent que cette double contrainte impacte d'ailleurs fortement les recherches menées sur le non-salariat en général. En outre, le corpus théorique se prête mal à une analyse du non-salarié pauvre. En effet, le non-salarié – qu'il soit assimilé à un entrepreneur ou à un travailleur indépendant – est avant tout perçu comme un individu maximisateur cherchant à optimiser sa satisfaction. Cette dernière est avant tout mesurée par les revenus économiques bien que des composantes extra-monétaires soient parfois envisagées. Dans ce cadre, la pauvreté du non-salarié est difficilement envisageable. Si elle survient, elle ne peut pas être durable puisque l'individu cherchera toujours à optimiser sa satisfaction de manière plus ou moins rationnelle. Dès lors, s'il constate qu'il peut atteindre un meilleur niveau de revenu par le biais d'un emploi salarié, il quittera son statut de non-salarié et inversement. Naturellement, des freins à la mobilité d'une situation à l'autre sont envisagés. C'est en particulier le cas d'un capital immatériel (savoir-faire, diplôme, culture, etc.) inadapté.

Sur ces bases microéconomiques et à la suite des travaux de Rees & Shah (1986), Evans & Jananovic (1989) et Evans & Leighton (1989), les économistes ont surtout cherché à modéliser puis à évaluer les choix et les conditions d'un passage à l'indépendance. Il faut d'ailleurs souligner que ce sujet d'étude n'a bénéficié d'un réel intérêt académique qu'à une période assez récente. Les travaux de Blanchflower (2000) montrent qu'à la fin des années 1990, le volume de recherches dédiées était encore très faible. Ce n'est qu'à partir de 2005 que les publications ont commencé à se multiplier. Cet effacement du non-salarié peut en grande partie être expliquée par m'attention très soutenue accordée à la création d'entreprise – il s'agit alors d'un objet désincarné –, à l'entrepreneuriat en général et aux PME, autant de concepts s'inscrivant plus aisément dans la lignée des théories économiques consacrées à la croissance et l'innovation.

Dans ce contexte, la question de la pauvreté n'apparaît finalement qu'en arrière-plan ou de manière très indirecte au sein des études de nature économique. Ainsi, elle est sous-jacente à la recherche des liens pouvant exister entre le taux de chômage et la création d'entreprise qui, depuis les travaux de Storey (1991), a fait l'objet de nombreuses évolutions et controverses (Dawson & Henley, 2012). Mais, elle n'est jamais envisagée en tant que telle, même lorsqu'il s'agit de mettre en perspective les différentiels de revenus entre les non-salariés et les salariés (Hamilton, 2000; Blanchflower & Shadforth, 2007, pp. 17-23). De même, les contributions mettant en perspective la richesse patrimoniale des non-salariés ne font, au mieux, qu'évoquer l'existence d'une frange de personnes relativement pauvres (Cagetti & De Nardi, 2006, p. 840) et mettent surtout en évidence les facteurs pouvant expliquer une plus grande richesse des ménages de non-salariés par rapport aux autres types de ménages (Carter, 2011, p. 45). Il est à noter que, considérée au niveau global et étant donnée la prise en compte partielle des revenus d'activité, cette configuration permet d'ailleurs de justifier en partie d'un plus faible niveau de rémunération. Les non-salariés pauvres se trouvent donc exclus du champ de la recherche purement économique dans la mesure où ils ne constituent pas et ne peuvent pas constituer un objet d'étude.



Cette impossibilité est encore renforcée par les conclusions tirées des contributions intégrant un éclairage socioéconomique, notamment celles qui visent à mettre en perspective les spécificités psycho-sociales des non-salariés. Les travaux économétriques concluant à l'existence d'un lien effectif entre, d'une part, le fait d'être non-salarié et, d'autre part, le bonheur et le bien être individuel ne sont pas rares (Binder & Coad, 2013, pp. 1011-1013). Synthétiquement, le non-salariat serait source de satisfactions professionnelles en raison de l'indépendance qu'il implique, de la flexibilité qu'il permet et de la mobilisation d'un large panel de capacités personnelles qu'il nécessite. La valorisation de l'égo par la perception directe du fruit du travail accompli et un certain prestige statutaire participeraient aussi de ce phénomène. En d'autres termes, le non-salarié théorique ne maximiserait pas uniquement sa fonction d'utilité sous contrainte de revenus, mais aussi – si ce n'est surtout – sous contrainte de réalisation psychologique personnelle. Bien que les résultats économétriques puissent être largement influencés par des phénomènes d'auto sélection et d'échantillonnage, il n'en reste pas moins qu'ils abondamment sont utilisés dans la justification d'un faible revenu non-salarial lorsque cette configuration est observée. Les non-salariés accepteraient donc implicitement un différentiel de revenus négatifs par rapport au salariat au profit de la maximisation de gains non monétaires. Il est cependant envisageable que ces éléments soient surévalués et qu'ils masquent un effet induit par un niveau de vie globalement supérieur (Carter, 2011, p. 44). Néanmoins, quelle que soit l'impact de cette restriction, force est de constater que ces analyses excluent *de facto* toute approche d'une pauvreté laborieuse non-salariale, la faible rémunération se trouvant systématiquement compensée par des composantes distinctes du revenu économique.

Dans une certaine mesure, les sciences économiques tendent à privilégier une conception très positive du non-salariat largement imprégnée d'un idéal entrepreneurial excluant une possible pauvreté. Pourtant, quelques contributions articulant des approches sociologiques, juridiques et, parfois, statistiques contribuent à nuancer cet enthousiasme. D'Amours & Crespo (2004, p. 461) font état de travaux québécois qui, dès 1999, identifiaient une catégorie de « *travailleurs autonomes appauvris* » se caractérisant par une activité non-salariale exercée en réponse à l'absence d'opportunité salariale, un volume horaire de travail important et une rémunération inférieure au salaire moyen. C'est à partir de ce type de constats que va être progressivement envisagée la figure du travailleur non-salarié précaire. Elle est perçue comme étant la résultante d'une mutation du travailleur salarié aux prises avec l'érosion de la condition salariale (Supiot, 1999, pp. 2-11). Cependant, la référence au travailleur pauvre reste très rare. La pauvreté est plutôt implicitement entendue comme étant une des conséquences possibles de l'exercice d'un non-salariat contraint dans lequel le travailleur n'a que très peu de prise sur son travail – il est subordonné dans les faits à un client – tout en assumant l'intégralité des risques économiques et sociaux liés, plus au moins directement, à l'activité (Rapelli, 2006, pp. 2-7). La précarité du non-salarié économiquement ou techniquement dépendant est d'autant plus périlleuse qu'il accède à des couvertures assurantielles obligatoires traditionnellement moins étendues que celles liées au salariat.

Dans un contexte favorisant la multiplication des contributions dédiées à l'étude de la flexibilisation du travail et de l'instabilité grandissante des trajectoires professionnelles, il n'est pas surprenant que les travailleurs non-salariés et, plus particulièrement, les indépendants soient mis en lumière aux côtés des travailleurs qualifiés d'atypiques relativement à la norme du travailleur salarié à temps plein. Il est ainsi montré que les indépendants les moins bien lotis sont confrontés au cumul de la faiblesse des revenus, de la fongibilité des liens à l'emploi, d'une absence de maîtrise de l'activité,



Les travailleurs non-salariés pauvres

d'un temps de travail très partiel¹⁸, d'une protection économique et sociale lacunaire (Quinlan & Mayhew, 1999; D'Amours, 2009). En France, il s'avère que le risque de pauvreté et d'exclusion sociale est d'autant plus fort pour les indépendants que les dispositifs visant à apporter des compléments de ressources – à l'image du RSA – sont difficilement accessibles aux non-salariés. D'une part, la spécificité des revenus non-salariaux rendent quasiment impossible la détermination d'une assiette de ressources qui permettrait de déterminer le montant des aides (Domingo & Pucci, 2014, p. 125) et, d'autre part, des contraintes matérielles – comme les horaires d'ouverture des services des Caisses d'allocations familiales – ne favorisent pas la diffusion d'information auprès de ce public particulier (Okbani, 2013, pp. 43-44). Les indépendants précaires constitueraient donc une population de travailleurs concentrant l'intégralité des risques connexes à la pauvreté laborieuse.

Globalement, au cours d'une période marquée par une succession d'épisodes de crise économique et de très faible croissance, les indépendants précaires sont étudiés selon trois éclairages principaux. Prenant appui sur des fondements juridiques, une partie des recherches se focalise sur l'articulation de la présomption de non-subordination avec de nouveaux modes d'organisation du travail (Kerbourc'h, 2003; Brissy, 2006; Coiquaud, 2009). Dans ce cadre, ce sont finalement les tensions qu'exercent sur le droit du travail et social les situations de travail non-salarié subordonné qui retiennent l'attention (Edouard, 2005; Antonmattei & Sciberras, 2008). La pauvreté est considérée comme un risque, mais la population des travailleurs non-salariés pauvres en tant que telle n'est pas identifiée.

Un second éclairage est donné par l'analyse des trajectoires professionnelles personnelles des travailleurs précaires. Ces approches, essentiellement issues des sciences sociales et de gestion, donnent une matérialité aux analyses économiques tentant de modéliser les déterminants du choix parfois contraint du non-salariat. Ainsi, dans leur contribution portant sur les travailleurs intellectuels précaires, Tasset, Amossé, & Grégoire (2013, p. 49) s'intéressent aux sous-population formées par les salariés en contrat court, les chômeurs et « *les indépendants dont la profession, lorsqu'elle est exercée sous ce statut, peut correspondre à une alternative instable et risquée au statut salarié (par exemple les professions d'artistes, cadres et professions intermédiaires free-lance à l'exclusion des professions libérales reconnues, des artisans commerçants et agriculteurs)*. » Il est à noter que la notion de choix contraint est, généralement, sous-jacente aux phénomènes mis en perspective.

Néanmoins, la flexibilité organisationnelle qu'offre le non-salariat semble parfois désirée par les travailleurs précaires. Elle représente alors la possibilité de construire une trajectoire professionnelle volontairement en marge de la norme implicite instituée par le contrat de travail à durée indéterminée. Dans ce cadre, les motivations individuelles participent essentiellement d'une logique de réalisation personnelle. Il s'agit, pour ces travailleurs, de pouvoir développer en parallèle des projets plus ou moins connexes à leur métier, comme c'est le cas dans les professions artistiques ou journalistique (Corsani, 2012; Sinigaglia, 2013). En d'autres termes, la flexibilité de l'activité professionnelle serait fortement valorisée par la possibilité d'un arbitrage entre le temps professionnel et le temps dédié à la vie privée. Corrélativement, cette démarche révélerait donc un désir, si ce n'est un besoin, de distanciation avec les normes traditionnelles du travail.

¹⁸ Il peut être noté que comparativement aux caractéristiques des « *travailleurs autonomes appauvris* » rapportées par D'Amours & Crespo (2004, p. 461), ce n'est alors plus une surcharge de travail qui entre en jeu mais, au contraire, un temps de travail très parcellaire.



Une telle stratégie de « *papillonnage professionnel* » n'est cependant pas sans risque puisqu'elle participe d'une situation précaire et elle peut rapidement conduire une pauvreté profonde et durable (Sanchez-Munoz, 2011). Mais l'acceptation de ce risque n'est pas sans rappeler les arguments économiques justifiant d'une rétribution plus faible des non-salariés au profit de gains non monétaires (Hamilton, 2000, p. 629). Toutefois, il convient de noter que ce type d'analyse porte exclusivement sur des professionnels intellectuels exerçant en grande partie dans un secteur artistique. La précarité et, le cas échéant, la pauvreté induite par l'exercice non-salarial peut alors être idéalisée par les individus concernés au regard du « *mythe de l'artiste bohème [...] pauvre mais libre de ses choix et refusant le travail (salarie)* » (Sinigaglia, 2013, p. 34).

En outre, le travail indépendant reste, dans ces études théoriques et ces enquêtes de terrain, l'un des parangons des emplois générateurs de discontinuité professionnelle et de couverture assurantielle amoindrie (Barbier, 2005; Cingolani, 2011). C'est bien la précarité des trajectoires professionnelles qui est considérée et non pas la pauvreté en tant que telle. Dès lors, si ce type d'approches permet de mieux appréhender les facteurs économiques, sociaux et psychologiques qui accompagnent la pauvreté laborieuse dans le non-salariat, la catégorie des travailleurs non-salariés pauvres n'est pas spécifiquement caractérisée. Étant données les grilles de lecture retenues, une telle spécification s'avèrerait d'ailleurs particulièrement ardue. En effet, d'une part, le statut juridique est moins vu comme un élément de caractérisation que de définition et, d'autre part, les trajectoires professionnelles des individus observés se construisent généralement sur une alternance statutaire et, parfois même, une concomitance des statuts. Ce constat est certes naturel, puisque l'instabilité est un des éléments constitutif de la précarité (Rapelli, 2012b, pp. 7-8), mais il conduit à détourner l'attention de l'objet d'étude à part entière que constituent les non-salariés.

Le troisième éclairage intégrant la dimension de la pauvreté dans l'approche de l'évolution du non-salariat est principalement le fait des chercheurs en sciences de gestion. Placées dans le sillage de la réflexion sur les liens pouvant exister entre le taux de chômage et la création d'entreprises, leurs contributions mettent en exergue les conséquences possiblement négatives d'une trop grande facilité d'adoption du statut de non-salarié combinées à un mouvement de remise en cause du modèle salarial. En la matière, le régime de l'auto-entrepreneur mis en place à partir de 2009 est perçu comme un vecteur de précarisation important bien que potentiel (Stevens, 2012, pp. 26-28; Pereira & Fayolle, 2013, pp. 48-49). La ligne argumentaire repose sur une assimilation de l'entrepreneuriat à un levier de politique de lutte contre le chômage et de modération salariale agissant par la stimulation de la diversification des revenus d'activité (Levratto & Serverin, 2009).

Dans cet esprit, en s'appuyant sur les données régulièrement diffusées par l'Acoss et sur le volet dédié aux créateurs d'auto-entreprises de l'enquête SINE de l'INSEE, Levratto & Serverin (2012, p. 12) remarquent que les revenus de l'auto-entrepreneuriat sont très faibles et que dans 40 % des cas, l'objectif est de générer un complément de revenus. Les auteures en déduisent que « *l'extension de la pauvreté laborieuse à majorité formée de salariés et de travailleurs précaires dont les revenus primaires ne suffisent pas à assurer la subsistance laisse augurer une confortable marge de progression* » au régime. Elles précisent d'ailleurs que l'autonomie financière de l'auto-entrepreneur est par nature inenvisageable et que ce statut favorise le passage dans la catégorie des travailleurs pauvres (Levratto & Serverin, 2015, pp. 294-297). Elles considèrent, de plus, que « *l'écrasante majorité des auto-entrepreneurs, loin de constituer des entreprises performantes de demain, sont au contraire les travailleurs pauvres d'aujourd'hui* » (Levratto & Serverin, 2012, p. 13; 2015, p. 299).



Dans leur analyse fondée sur des sources identiques, Deprost, Laffon, & Imbaud (2013, p. 20) sont plus mesurés. Ils relèvent bien la présence d'une catégorie de chômeurs et de travailleurs précaires parmi les créateurs d'auto-entreprises qui ont pour but « *au moins au départ, de créer leur propre emploi et de tester leur projet* » et qui représentent environ 30 % de l'ensemble des auto-entrepreneurs. Mais les auteurs insistent sur la difficulté d'élaborer une typologie précise à la lumière des données disponibles. Le profilage statistique réalisé par Barruel, Thomas, Filatriau, & Mariotte (2014) tend à confirmer l'importance du caractère complémentaire de l'activité entrepreneuriale pour un tiers des créateurs d'auto-entreprises, mais rien ne permet de déterminer objectivement de leur niveau de précarité et/ou de pauvreté. Globalement, les prises de position concernant l'auto-entrepreneuriat au regard du risque de pauvreté paraissent encore aujourd'hui largement empreintes d'un certain dogmatisme. En revanche, il n'est pas exclu que la création d'entreprises sous contrainte – particulièrement lorsqu'elle est conçue comme une alternative au chômage – amplifie assez fortement de risque de pauvreté et, incidemment, de précarité. Ce phénomène paraît d'autant plus sensible que les personnes concernées sont fragilisées tant économiquement que psychologiquement (Boutillier & Kizaba, 2011; Fayolle & Nakara, 2013). Toutefois, il s'agit d'un domaine de recherche encore largement inexploré.

Ces différentes contributions montrent que, en dehors des contraintes méthodologiques et épistémologiques, le manque d'intérêt scientifique pour les créateurs pauvres et, plus généralement, pour les non-salariés pauvres participe sans aucun doute d'une perception particulière de l'entrepreneuriat. Elle repose en grande partie sur un héritage théorique faisant de l'entrepreneur et du créateur d'entreprise des ressorts fondamentaux du dynamisme économique. Cette vision s'est d'ailleurs largement imposée aux décideurs politiques et au grand public.

2.3 L'ombre portée par un entrepreneur idéalisé

En dehors des sphères professionnelles et administratives en prise directe avec les non-salariés, le concept de non-salariat reste largement méconnu. Même si, par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, le législateur a donné chair au travailleur non-salarié en introduisant pour la première fois dans le code du travail la notion de travailleur indépendant¹⁹, ce n'est pas cette figure qui domine dans l'imaginaire collectif. En effet, l'indépendant et, incidemment, le non-salarié sont assimilés à des entrepreneurs, quelles que puissent être la taille ou la forme juridique de leur entreprise. Ainsi, les petits producteurs de biens et services sont vu comme des micro-entrepreneurs, c'est-à-dire comme des femmes et hommes d'affaires dont les décisions sont gouvernées par une stratégie de développement entrepreneurial. Pour reprendre l'illustration proposée par Eversol (2003, p. 104) dans son étude portant sur les non-salariés pauvres en Amérique latine : « *les femmes qui vendent des objets artisanaux ou des citrons sur une couverture posée sur le trottoir ne différencieraient de la boutique artisanale ou du supermarché que par l'échelle* ». Cette dialectique, dérivée du modèle économique et de la fonction entrepreneuriale proposés par Schumpeter (1935), est presque universellement partagée. Or, elle façonne l'image d'un personnage économique presque héroïque mû par des valeurs incarnant la prise de risque, l'innovation, le sens des responsabilités, la capacité d'action, la recherche du résultat (Fayolle & Nakara, 2013, p. 37). Ces composantes rendent la position d'entrepreneur socialement enviable d'autant plus que

¹⁹ Article L8221-6-1 du code du travail introduit par l'article 11 de la Loi 2008-776 du 4 août 2008.



l'indépendance sublime la réussite lorsqu'elle a lieu. Le non-salarié est alors « *quelqu'un qui s'est fait tout seul* ».

Les enquêtes menées auprès du grand public peuvent donner un aperçu de l'imprégnation sociale de cette représentation. Ainsi, selon les résultats recueillis par TNS Political & Social (2012, pp. 2,6) dans le cadre d'une enquête européenne, 40 % des personnes interrogées en France auraient, si le choix leur était donné, une préférence pour le non-salariat contre 37 % au niveau européen²⁰. Elles sont en outre 37 % à penser que le passage au non-salariat serait souhaitable pour elles dans les cinq ans à venir (33 % en Europe). L'enquête montre aussi que les répondants déclarent très majoritairement que les entrepreneurs sont des vecteurs de développement économique, tant en termes d'emploi que de production de biens et services. Les résultats annuels de la *Global entrepreneurship research association* mettent en perspective des jugements similaires (Singer, Amorós, & Moska Arreola, 2015, p. 77). La mise à son compte est perçue comme « *un bon choix de carrière* » par 59 % personnes répondantes en France²¹. Elles sont aussi 70 % à associer la réussite entrepreneuriale à un haut statut social et 39 % à être fréquemment sensibilisées à ce type de réussite par les médias.

Cette dernière proportion rappelle que, dans la valorisation sociale de l'entrepreneuriat, le rôle de la promotion est sans aucun doute important. Elle émane naturellement des organismes de représentation professionnelle eux-mêmes et rencontre, généralement, un franc succès. En la matière l'exemple canonique tient dans la formule : « *l'artisanat, première entreprise de France* ». Forcée par les Chambre de métiers et de l'artisanat en 1999, elle reste encore ancrée dans la mémoire collective et renvoie l'image d'un corps de métiers actif, créateur d'emplois et de richesses. La perception positive de l'entrepreneur est aussi confortée par la publicité. Les indépendants étant devenus un segment commercial particulier, les offres de produits – de la téléphonie au véhicule en passant par les assurances – foisonnent et les messages publicitaires leur étant destinés sont de plus en plus fréquents (Rapelli, 2012a, pp. 4-5). Or, elles véhiculent systématiquement l'image d'un entrepreneur hyperactif, conquérant, fier de sa réussite et son succès.

Mais la promotion de l'entrepreneuriat dépasse le simple slogan. Les salons, rencontres, réunions d'information, ateliers, conférences et concours s'adressant aux non-salariés, ou à ceux qui seraient plus ou moins tentés par l'aventure non-salariale, abondent. Chaque mois, l'Agence pour la création d'entreprises recense plus d'une cinquantaine de manifestations de ce type²². Dans le même esprit, les sites et les forums qui, sur internet, prodiguent conseils et astuces « *pour se mettre à son compte* » n'ont de cesse de se multiplier. Mais la valorisation du non-salariat passe aussi par la construction d'une culture entrepreneuriale promue par le système éducatif. Aujourd'hui, les écoles et universités proposent fréquemment des modules de formation ou des cursus complets dédiés à l'entrepreneuriat. Il faut aussi compter les systèmes de couveuses ou de pépinières d'entreprises intégrées ou non aux établissements universitaires (Rapiou, 2010, p. 64).

La liste des éléments contribuant à la construction, si ce n'est à l'affirmation, d'une reconnaissance sociale de l'idéaltype entrepreneurial fortement valorisant et valorisé pourrait être longuement enri-

²⁰ Sondage réalisé auprès d'un échantillon de 1 005 personnes en France et de 27 059 en Europe (27 pays).

²¹ Sondage réalisé auprès d'un échantillon de 2 005 personnes en France.

²² Un agenda est spécialement dédié à ce recensement sur le site de l'APCE : <http://www.apce.com/pid333/agenda-des-manifestations.html>.



chie. Il semble toutefois plus intéressant de questionner les origines de ce phénomène. Or, il s'avère que la vulgarisation du modèle de l'entrepreneur idéalisé a largement été aiguillonnée par les pouvoirs publics. En effet, à la fin des années 1990, dans un contexte marqué tant par les crises et la stagnation économique, que par le chômage et la remise en question du modèle salarial classique, la stimulation de l'entrepreneuriat a été assimilée à un vecteur de lutte contre les insuffisances du système économique. Dans ce cadre, la création d'entreprise est non-seulement supposée être un outil de lutte contre le chômage efficace – il s'agit de créer son propre emploi face à une pénurie d'opportunités salariales – mais aussi un multiplicateur d'emplois dans la mesure où les créateurs d'entreprises sont assimilés à de futurs employeurs potentiels. Parallèlement, le dynamisme entrepreneurial est présumé être un catalyseur d'innovations favorisant l'émergence massive de nouveaux marchés. Il est aussi sensé répondre aux exigences de flexibilisation du temps de travail qui émanent des nouvelles générations de travailleurs et qui sont aussi imposées par la minimisation des coûts de production. Enfin, l'entrepreneuriat paraît être un moyen efficace d'ancrer territorialement les composantes d'une économie de proximité et de lutter contre la désertification économique.

Cette conception politique d'un entrepreneuriat idéal véhiculant les remèdes à nombre de maux socioéconomiques est partagée bien au-delà des frontières européennes. Elle fait pourtant l'objet de critiques et de mises en garde régulières. Par exemple, Shane (2009, p. 141) avertit qu'en la matière, « *les décideurs politiques croient en un mythe dangereux. Ils pensent que les startups sont une solution miracle [...]* », avant d'exposer les raisons pour lesquelles la stimulation du non-salariat ne génère pas de l'entrepreneuriat tel qu'il est préconçu²³ mais aboutit plutôt à de l'auto-emploi pouvant déboucher sur des situations personnelles périlleuses. Pourtant, sous l'impulsion des directives formulées à la suite du Conseil européen de Lisbonne en 2000, les pays européens se sont massivement lancés dans une stratégie de promotion et de développement de « *l'esprit d'entreprise* ». Cette stratégie est encore aujourd'hui poursuivie (Commission Européenne, 2003; 2013), alors même que les résultats semblent plutôt mitigés tant en termes de qualité de l'emploi que de croissance économique. En France, l'impulsion donnée par l'Europe s'est traduite par une succession de textes législatifs introduisant de nombreux aménagements juridiques, fiscaux et sociaux qui, de la loi pour l'initiative économique de 2003²⁴ à la loi relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises de 2014²⁵, ont permis de faciliter, de promouvoir et – dans certains cas – d'accompagner le passage au non-salariat.

L'emprise du modèle idéal de l'entrepreneur n'est donc pas neutre puisqu'elle est à l'origine d'une large part de l'orientation stratégique des politiques de l'emploi de long terme. En outre, les observations précédentes montrent que l'image magnifiée de l'entrepreneur, c'est-à-dire l'avatar du non-salarié, est profondément ancrée dans l'imaginaire collectif. Dès lors, comme le questionnent Fayolle & Nakara (2013, p. 37), « *qui pourrait imaginer que la figure de l'entrepreneur pourrait être touchée, d'une manière ou d'une autre, par la précarité et la pauvreté ?* » Force est donc de constater qu'en toute généralité, le formatage conceptuel qui prévaut auprès du grand public comme des décideurs politiques les empêche de percevoir l'existence de non-salariés pauvres. L'absence de perception ne

²³ Il faut noter qu'en France, ce type de débat n'est pas nouveau. Déjà, Gresle (1972, p. 572) précisait : « *Pour beaucoup, acquérir l'indépendance marque l'aboutissement d'une vie de travail, le couronnement d'une carrière, la conquête de l'honorabilité. Bref, la frénésie de l'entrepreneur a peu de prise sur ce petit bourgeois à la mentalité de rentier.* »

²⁴ Loi 2003-721 du 1er août 2003, dite « *loi Dutreil* ».

²⁵ Loi 2014-626 du 18 juin 2014, dite « *loi Pinel* ».



permettant la réaction, il est dès lors certain que les non-salariés pauvres subissent une invisibilisation qui, dans les termes de Voirol (2013, p. 67), est de second niveau. Le collectif élargi – ici le grand public et les décideurs politiques – ne manifeste effectivement aucun signe de perception à leur égard en raison d'une cécité conceptuelle. Néanmoins, le grand public et, plus encore, les décideurs politiques font partie des limites extrêmes du collectif élargi au sein duquel évoluent les non-salariés pauvres. Il convient donc d'essayer d'appréhender l'effet du modèle de l'entrepreneur idéalisé au niveau de collectifs plus réduits, voire au niveau des partenaires d'interaction directs.

En la matière, très peu d'indices formels peuvent être mobilisés à partir des corpus existants. Seuls un éclairage porté sur la sphère purement professionnelle peut être envisagée, c'est-à-dire au niveau au niveau des non-salariés eux-mêmes et des organismes en charge de les représenter directement. Pour les premiers, il faut se contenter de faisceaux d'indicateurs indirects. Les études et analyses tendent à montrer que les non-salariés ne semblent pas le devenir par référence au modèle entrepreneurial idéal. L'objectif élémentaire des créateurs d'entreprises est, avant tout, d'assurer leur propre emploi, qu'ils soient autoentrepreneurs ou pas (Barruel, Penaud, & Thomas, 2012b; Penaud & Schmitt, 2015). Néanmoins, le rôle du risque de pauvreté dans la décision des créateurs ne paraît pas faire l'objet d'une attention particulière au sein des enquêtes statistiques nationales. Cette facette du processus décisionnel débouchant sur le passage au non-salariat reste donc dans l'ombre.

D'autre part, comme le montrent les études socioéconomiques internationales déjà évoquées à la section 2.2, tout porte à croire que l'occurrence de faibles revenus est en partie compensée par la satisfaction éprouvée au travail, notamment du fait de l'indépendance (Benz & Frey, 2008). En outre, les non-salariés se révèlent relativement plus satisfaits de leur vie en général, même si ce phénomène semble moins prégnant pour les créateurs initialement privés d'emploi (Binder & Coad, 2013) et qu'il convienne d'apporter des nuances sectorielles en particulier pour les professions agricoles indépendantes (Cortés Aguilar, García Muñoz, & Moro-Egido, 2013). Bien que ces éléments appellent à être confortés par d'autres contributions, ils ne permettent pas de confirmer l'emprise de l'image d'un entrepreneur idéalisé chez les ressortissants du non-salariat. En outre, les risques de pauvreté sont certainement occultés par une auto-évaluation pondérant très fortement les bénéfices subjectifs de l'indépendance par rapport aux revenus monétaires. Mais, la portée de ce phénomène sur la visibilité de la pauvreté non-salariale ne peut être évaluée objectivement en raison de l'absence de sources d'informations directes sur ce thème.

En ce qui concerne les organismes de représentation, il est légitime que le façonnage de l'image d'un entrepreneuriat conquérant, producteur de richesses et créateur d'emploi est une préoccupation constante. Néanmoins, un intérêt manifeste existe à l'égard des non-salariés en difficulté. Ainsi, au niveau départemental, les Chambres de métiers et d'artisanat et les Chambres de commerce ont développé des cellules et des services d'action sociale spécialisés visant à aider ceux dont l'entreprise rencontre des difficultés financières importantes. Ces structures, généralement joignables par le biais d'un numéro vert et d'un courriel, ont pour vocation d'apporter un conseil technique – de nature comptable, fiscal, juridique et organisationnelle – tout en favorisant l'écoute des professionnels. L'objectif déclaré est clairement de favoriser le redressement des entreprises avant la cessation de paiement. Suivant la même logique, les Chambres d'agriculture s'investissent auprès d'associations dédiées à l'accompagnement et au suivi les agriculteurs en difficulté. La MSA et les banques sont, dans la mesure du possible, impliquées dans ces structures qui mettent à disposition du public visé un large panel de services d'aide et de soutien. Il semble donc que les organismes consulaires jouent,



aux côtés d'autres institutions, un rôle non négligeable dans la prévention de la pauvreté non-salariale. Dans ce cadre, les professions libérales font figure d'exception puisqu'elles ne disposent pas de représentation consulaire. Les professionnels libéraux en difficultés sont invités à se tourner vers le milieu associatif et syndical. Néanmoins, la lisibilité et la nature des aides apportées restent très limitées même lorsqu'elles émanent des principaux organismes de représentation. En conséquence, les filets de protection face à la pauvreté sont plus ténus que ceux dont bénéficient les autres grandes catégories de non-salariés.

Globalement, malgré ces dispositifs et les nécessités socioéconomiques qui ont stimulé leur déploiement notamment après la crise de 2008, la pauvreté non-salariale reste très loin du champ de perception des principaux collectifs. D'ailleurs, dans une certaine mesure, il pourrait être remarqué que les cellules d'aide et de soutien participent elles aussi à l'invisibilisation des non-salariés pauvres. Leur prise en charge des demandeurs est entourée de discrétion et leurs actions sont assez peu médiatisées. Mais, il ne s'agit là que d'un phénomène marginal relativement aux effets de la culture d'une image sublimée de l'entrepreneur et de l'entrepreneuriat. Il serait certes appréciable d'en mesurer la portée et d'en formaliser les rouages. Néanmoins, la déformation de la perception collective en défaveur des non-salariés pauvres qu'ils induisent ne fait aucun doute.

2.4 Une cécité institutionnelle auto-entretenu

Les trois sections précédentes mettent en perspective des indices d'une mauvaise perception, si ce n'est d'une absence de perception, par différentes institutions²⁶. Il s'agit bien là du signe d'une invisibilisation sociale de second niveau telle que la conçoit Voirol (2005, pp. 67-68) puisqu'elle implique les institutions mais aussi les collectifs qu'elles recouvrent. De fait, bien que les non-salariés représentent, parmi les travailleurs pauvres, une catégorie à part entière aux yeux de la statistique publique, sa mise en perspective reste très délicate. Parallèlement, la recherche académique n'investit que très timidement ce thème et les décideurs politiques, comme le grand public, ne semblent pas à même de prendre la pleine mesure de l'existence d'une pauvreté non-salariale. La mise en relation de ces constats permet de formuler un schéma de l'invisibilisation institutionnelle des travailleurs non-salariés pauvres qui conduit à la mise en perspective d'un système auto-entretenu.

En première approche, l'étude des bases de données et des contributions analytiques issues de la statistique publique montre que l'importance de la catégorie des travailleurs non-salariés pauvres n'est pas négligeable, quelles que soient les sources de données et les définitions retenues. Elle représenterait plus d'un quart et moins d'un tiers des actifs occupés. Toutefois, lorsque les productions statistiques sont considérées suivant leur ordre de publication, il est frappant de constater que le volume de texte dédié à la description analytique de la population des non-salariés pauvres s'est progressivement amenuisé pour parfois se réduire à quelques courtes phrases et une ligne au bas d'un tableau de chiffres. Par exemple, à l'occasion de la présentation des données les plus récentes concernant les niveaux de vie, la variation positive du taux de pauvreté chez les indépendants est traitée en cinq lignes dans un *INSEE Première* (Boiron, Labarthe, Richet-Mastain, & Zergat Bonnin, 2015, p. 3). Quinze ans plus tôt, des sections complètes étaient dédiées à l'analyse de la pauvreté non-salariale au sein des contributions dans la veine de celle de Lagarenne & Legendre (2000) ou de

²⁶ La notion d'institution doit être comprise au sens sociologique, c'est-à-dire comme étant une structure sociale recouvrant un système de relations entre des collectifs identifiés et possédant une certaine permanence.



Breuil-Genier, Ponthieux, & Zoyem (2001). En conséquence, s'il est indéniable que l'information concernant les non-salariés pauvres existe au sein des productions de la statistique publique, force est de constater qu'elle est fortement réduite, atomisée et tend à être peu commentée ou, pour le moins, peu analysée.

La modestie des développements analytiques peut, en partie, se justifier par les difficultés réelles de mesure de la pauvreté chez les non-salariés. D'ailleurs, au sein des contributions antérieures à 2005, les limites méthodologiques et leur impact sur l'interprétation des chiffres étaient généralement intégrées dans le corps des analyses. Puis, progressivement, elles ont été renvoyées aux remarques techniques et aux notices de description des champs d'observation alors que, dans le même temps, la place accordée aux commentaires des données se raréfiait. Mais, c'est surtout l'impact des contraintes liées à l'intégration des spécificités fiscales des revenus d'activité et patrimoniaux des non-salariés qui doit être souligné. Ces contraintes laissent planer des doutes importants sur la robustesse du repérage des personnes et des ménages concernés par la pauvreté. Les nombreuses incertitudes énoncées à cet égard, de manière plus ou moins explicite, dans la très grande majorité des travaux issus de la statistique publique qui ont pu être étudiés sont, sans aucun conteste, légitimes. Elles sont l'expression du bon sens des statisticiens et de leurs préoccupations déontologiques qui imposent de mettre en garde contre les biais nuisant à la robustesse des résultats. Toutefois, en raison de l'effacement des commentaires analytiques, elles tendent à supplanter la mise en perspective de l'information produite. La convergence de ces phénomènes ne peut que conduire au résultat pour le moins paradoxal d'une décrédibilisation des données par précaution. À n'en pas douter, cette décrédibilisation participe activement d'une invisibilisation statistique des travailleurs non-salariés pauvres. C'est donc là un premier vecteur d'invisibilisation institutionnelle.

L'inadéquation des outils d'observation de la pauvreté non-salariale et la défiance méthodologique des statisticiens face aux données obtenues ont interpellé quelques chercheurs. Toutefois, les différents corps des sciences humaines et sociales ne se sont jamais massivement ou, tout au moins, réellement emparés du sujet. Les seules carences informationnelles inhérentes aux travailleurs non-salariés ne peuvent toutefois pas justifier du faible volume de contributions dédiées. Par nature, la recherche est un processus de renforcement et de développement des connaissances peu compatible avec la pérennité d'une telle zone d'ombre. Pourtant, la revue de littérature du corpus académique a permis de dégager trois facteurs concourant à son maintien :

- A. à quelques exceptions près, la pauvreté non-salariale est abordée indirectement. Elle est analysée comme la composante de la précarité que peuvent rencontrer certaines catégories de non-salariés ou de travailleurs exerçant dans un secteur particulier et notamment artistique ;
- B. la fenêtre de visibilité de la pauvreté non-salariale se réduit principalement aux publics bénéficiant d'un appui institutionnel associatif ou public à la création d'entreprise (accès au microcrédit, aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise, stage à la préparation à l'installation, etc.) ;
- C. la majeure partie de la littérature est consacrée à l'étude de l'entrepreneur, qu'il soit employeur, dirigeant salarié ou créateur d'entreprise. L'étude des non-salariés indépendants constitue un domaine d'investigation secondaire essentiellement centré sur la détermination des spécificités socio-psychologiques de ce public en général, des motivations animant la mobilité statutaire en



faveur du non-salariat et des innovations juridiques appelées par les nouveaux modes d'organisation du travail autonome.

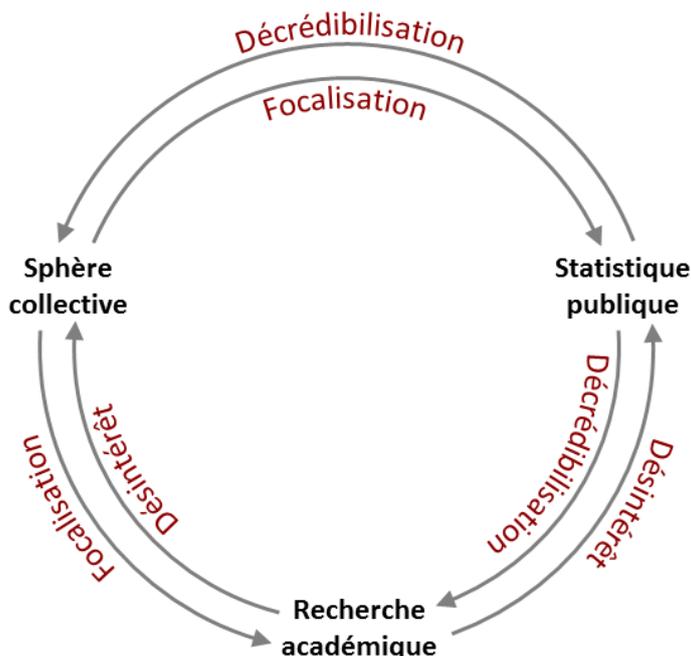
Incidentement, le champ analytique accordé aux non-salariés est particulièrement réduit. Cette configuration peut sans doute trouver ses origines dans une prise en compte plutôt tardive de la part des chercheurs. Si, en France, la population des non-salariés croît fortement depuis le début des années 2000, elle a longtemps été considérée comme partie négligeable. À titre d'exemple dans les années 1980, Gresle (1981, p. 483), évoquant un affaiblissement régulier des effectifs non-salariés, énonçait une sentence en forme de provocation : « *l'ancienneté du phénomène ainsi que sa régularité lui confèrent une inexorabilité laissant mal augurer de l'avenir de ceux qui échappent encore à la toute-puissance du salariat et qui ne représentent plus qu'une masse résiduelle d'actifs à l'avenir incertain.* » Il n'est donc pas surprenant de constater qu'à l'aube des années 2000, le non-salariat était encore très peu considéré par les sciences humaines et sociales. Actuellement, l'intérêt semble émerger, bien qu'il soit encore assez modeste en France. La faible portion relative d'actifs concernés et la grande complexité structurelle qu'elle recouvre peuvent justifier d'un manque patent d'éclairages scientifiques. Dans ce contexte, le public des travailleurs non-salariés pauvres constitue un segment populationnel encore plus réduit et plus complexe en raison, notamment, des limites de repérage mises en perspective plus haut. Du point de vue épistémologique, il s'agit donc d'un public cumulant trop de défauts pour susciter un intérêt massif de la part de chercheurs qui, en outre, ont pour bagage des corpus théoriques et empiriques largement empreints des fondements de l'entrepreneuriat schumpétérien dont l'esprit reste peu compatible avec la pauvreté non-salariale. Finalement, ces éléments conduisent à conclure que, au sein de la production académique, les travailleurs non-salariés pauvres subissent une invisibilisation par manque d'intérêt. Il s'agit d'un deuxième vecteur d'invisibilisation institutionnel.

Dans une certaine mesure, le manque d'intérêt pourrait aussi caractériser l'attitude du grand public et des dirigeants politiques à l'égard des non-salariés pauvres. Néanmoins, les arguments développés à la section 2.3 tendent à montrer qu'il s'agit plus d'une absence de perception par méconnaissance. Or, cette configuration laisse libre cours au maintien de préconceptions étayées par l'imaginaire collectif qui véhicule une image idéalisée du non-salarié. Celui-ci emprunte les traits de l'entrepreneur ou, pour reprendre une appellation plus traditionnelle, du petit patron. Profondément ancrée, cette vision constitue un prisme occultant une partie du réel. À n'en pas douter, le biais est encore renforcé par les difficultés de repérage et de définition des non-salariés, plus encore de ceux qui sont victimes de pauvreté. Pour autant ces limites conceptuelles ne sont pas étonnantes. Après tout, les non-salariés les plus présents dans le quotidien du grand public sont certainement les employeurs et, lorsqu'il s'agit d'indépendants, les professionnels de santé. Or, la pauvreté des uns comme des autres est difficilement envisageable. En outre, la valorisation sociale de l'entrepreneur, largement induite par l'instrumentalisation de l'entrepreneuriat qui est devenu un outil politique de lutte contre le chômage et de stimulation des performances économiques nationales, renforce encore l'effet du prisme occultant. Incidentement, ce phénomène est un révélateur des préconceptions entretenues par les décideurs politiques qui, de manière plus ou moins directe, reposent une fois de plus sur les modèles économiques schumpétériens. Ces composantes de l'imaginaire collectif conduisent finalement à une invisibilisation par focalisation sur la vision partagée d'un archétype idéalisé de l'entrepreneur. C'est le troisième vecteur d'invisibilisation institutionnel qui a pu être repéré.



Il est particulièrement opportun de considérer concomitamment les trois vecteurs d'invisibilisation mis au jour : une décrédibilisation des informations issues des statistiques, un inintérêt de la part du monde académique et une focalisation archétypique par les collectifs que forment le grand public et les décideurs politiques. En effet, ces vecteurs ne sont pas indépendants les uns des autres. La cécité de chaque institution est légitimée par les vecteurs qui l'atteignent et, en retour, chaque institution perpétue la force du vecteur dont elle est à l'origine. La Figure 1 permet de visualiser le jeu de ces influences croisées.

Figure 1 : Le système d'invisibilisation institutionnelle des non-salariés pauvres



Lecture : Par désintérêt, la recherche académique néglige les non-salariés pauvres en tant qu'objet d'étude et ne sollicite donc pas la statistique publique afin d'obtenir des données pertinentes.

Bien que l'impulsion originelle du système ne puisse être raisonnablement isolée, il suffit de considérer l'une des institutions pour suivre les effets de transmission induits par chaque vecteur. Par exemple, le faible crédit accordé aux statistiques ne permet pas de sensibiliser les collectifs sociaux – dirigeants politiques et grand public – à la pauvreté non-salariale qui perpétuent l'idéalisation en vigueur. Ces collectifs ne peuvent donc pas être enclins à interpeler le monde académique afin d'améliorer la connaissance d'un phénomène non-perçu. En conséquence, les chercheurs ne sollicitent pas les statisticiens dans le but d'obtenir de meilleures mesures, d'autant plus que la décrédibilisation des données due, en partie, à l'absence de référentiels établis n'incite pas le monde académique à s'emparer du thème. Dès lors, la recherche ne produit pas d'analyses susceptibles de nuancer la focalisation des collectifs qui ne ressentent dès lors pas le besoin d'une information statistique plus fiable et complète. L'invisibilisation institutionnelle des travailleurs non-salariés pauvres est ainsi auto-entretenue. *A priori*, ce système est assez stable et tend à se maintenir aussi longtemps qu'au moins l'un des vecteurs n'est pas modifié par un renforcement ou, au contraire, un affaiblissement de la cécité d'une des institutions.



*
* *

Au terme de l'exploration des matériaux analytiques existants et à la lumière de quelques observations sociétales, il s'avère que les non-salariés pauvres sont effectivement sujets à une invisibilisation institutionnelle. Les ressorts de cette invisibilisation sont clairement identifiés pour ce qui concerne la statistique publique et la recherche académique. En revanche, des investigations théoriques et empiriques seraient nécessaires pour entériner formellement l'approche inductive permettant de justifier de l'invisibilisation par focalisation émanant des collectifs que sont les décideurs politiques, le grand public et les professionnels non-salariés eux-mêmes. Il conviendrait certainement d'évaluer précisément la portée de l'invisibilisation institutionnelle pour chacun de ces collectifs par des outils adéquats²⁷. Abstraction faite de besoin de formalisation, les fondements logiques du système auto-entretenu générant l'invisibilisation institutionnelle des non-salariés pauvres paraissent cohérents et peuvent constituer une base de réflexion propice à la création de vecteurs de « *visibilisation* », si ce n'est de reconnaissance, pouvant enrayer le processus identifié afin d'apporter un soutien cohérent aux publics concernés.

3 Un essai de caractérisation statistique des non-salariés pauvres

La statistique publique offre une vision globale des travailleurs non-salariés pauvres par le biais des différentes productions qui ont été analysées à la section 2.1. Néanmoins, le détail de cette population reste assez flou dans la mesure où l'attention est essentiellement portée sur le nombre de personnes concernées et la part qu'il représente au sein des actifs pauvres. Afin d'apporter un éclairage supplémentaire, un essai de spécification statistique a été réalisé. Celle-ci vise à faire émerger quelques éléments pouvant alimenter la réflexion sur les éventuelles améliorations des outils d'observation de la pauvreté non-salariale. Ainsi, l'analyse est tout d'abord portée sur la détermination du champ d'observation à la lumière des critères retenus par l'INSEE. Les caractéristiques saillantes de la population des non-salariés pauvres sont ensuite mises en perspective. Une typologie élémentaire à vocation exploratoire est ensuite proposée. Ces analyses ont été menées sur la base des données de l'enquête des revenus fiscaux et sociaux couplées à celle de l'enquête emploi pour l'année 2012 (INSEE, 2015c).

3.1 Délimitation du champ d'observation

Lorsque les résultats de l'ERFS sont diffusés par la statistique publique, un champ d'observation est préalablement défini pour tout ce qui a trait à l'étude des inégalités et de la pauvreté. L'objectif de ce cadrage est d'évincer les informations issues des ménages dont le niveau de vie effectif est mal appréhendé par l'enquête. Pour les motifs exposés à la section 2.1.1, les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif ne sont pas pris en compte. Il en va de même pour les ménages dont la personne de référence est étudiante car l'aide financière apportée par les ascendants est difficilement mesurable alors même qu'elle a un impact conséquent sur le niveau de vie des étudiants. Toutefois, il faut souligner que ces restrictions concernent uniquement les ménages. Dès lors, au niveau

²⁷ L'enquête de terrain entreprise dans le cadre de la présente étude répond en partie à cette nécessité en questionnant la position des non-salariés.



individuel, l'occurrence de revenus négatifs ne peut être exclue dès lors que le niveau de vie du ménage auquel appartient l'individu est positif ou nul. Techniquement, la restriction de champ n'exclut donc pas toute possibilité d'observation des non-salariés déclarant des revenus d'activité nuls. En contrepartie un biais émerge puisque seuls sont alors observés les non-salariés n'appartenant pas à un ménage unipersonnel ou ne percevant pas de revenus extra-professionnels venant contrebalancer la négativité des revenus d'activité.

Pour tenter de mieux percevoir l'effet de la restriction du champ d'observation appliquée par l'INSEE, un dénombrement des effectifs appartenant à différentes catégories de non-salariés a été réalisé. Ces catégories très générales sont définies en fonction de critères concernant uniquement le statut de l'activité non-salariée dans le total des activités exercées par le travailleur. Il s'agit essentiellement de distinguer les pluriactifs des monoactifs au sein de la population des travailleurs exerçant au moins une activité non-salariée que ce soit à titre principal ou non²⁸. Cette distinction est essentielle dans le cadre d'une approche de la pauvreté non-salariale dans la mesure où la pluriactivité peut correspondre à une stratégie de diversification des revenus visant à pallier le déficit engendrée par l'activité non-salariée principale ou à la volonté de compenser la faiblesse de revenus salariaux. Elle peut aussi être un indicateur de précarité accrue lorsqu'il s'agit pour le travailleur d'essayer de lisser annuellement les revenus issus d'activités saisonnières très faiblement rémunératrices. En outre, la population des pluriactifs exerçant au moins une activité non-salariale reste statistiquement mal appréhendée (Evain, 2009) et, au regard des informations disponibles, leur caractérisation socioéconomique conduit à un entre-deux typologique qui emprunte tout à la fois au non-salariat et au salariat et qui, de ce point de vue, ne permet pas de les intégrer directement à la catégorie des non-salariés mono-actifs (Rapelli, 2012a, pp. 226-229).

Dans ce cadre, la population des travailleurs – actifs occupés au moment de l'enquête – exerçant au moins une activité non-salariée a été subdivisée en trois catégories :

- les pluriactifs salariés dans leur activité principale ;
- les pluriactifs non-salariés dans leur activité principale ;
- les non-salariés monoactifs.

En s'appuyant sur les données pondérées, le Tableau 3 montre que le respect du champ de calcul défini par l'INSEE influe sensiblement sur le taux de pauvreté des différents segments populationnels. À l'exception des pluriactifs salariés dans leur activité principale pour lesquels la délimitation induit une variation limitée, une différence de plus d'un point de pourcentage est systématiquement observée. En dehors de toute autre considération, les restrictions de champ génèrent donc une diminution non-négligeable du taux de pauvreté. Parallèlement, l'application des restrictions de champ induit que l'équivalent de 38 472 travailleurs ne sont pas observés. En revanche, la variation du nombre de travailleurs déclarant un revenu négatif est très marquée même si, au niveau de l'ensemble des travailleurs exerçant au moins une activité salariée, l'effet sur les proportions d'individus caractérisés par ce type de revenus est assez faible.

²⁸ Une activité professionnelle est réputée être exercée à titre principal si l'emploi sous-jacent prédomine en termes de revenu ou de durée de travail.



Tableau 3 : Impact de l'application du champ d'observation sur les effectifs du public observé (données pondérées)

Individus :		Effectifs totaux	Effectifs ayant un revenu d'activité négatifs	Proportion des effectifs totaux avec un revenu d'activité négatif (%)	Nombre de travailleurs pauvres	Taux de pauvreté (%)	Nombre de travailleurs pauvres ayant un revenu d'activité négatif	Part des travailleurs pauvres ayant un revenu d'activité négatif (%)
Sans application du champ d'observation de l'INSEE	Exerçant au moins une activité non-salariée	3 047 601	80 479	2,64	500 615	16,43	52 833	10,55
	Pluriactifs salariés dans leur activité principale	103 029	436	0,42	8 957	8,69	0	0,00
	Pluriactifs non-salariés dans leur activité principale	81 888	2 682	3,27	12 808	15,64	1 865	14,56
	Non-salariés monoactifs	2 862 683	77 361	2,70	478 850	16,73	50 968	10,64
Avec application du champ d'observation de l'INSEE	Exerçant au moins une activité non-salariée	3 008 129	53 258	1,77	461 549	15,34	25 612	5,55
	Pluriactifs salariés dans leur activité principale	102 473	436	0,43	8 401	8,20	0	0,00
	Pluriactifs non-salariés dans leur activité principale	80 491	1 999	2,48	11 411	14,18	1 182	10,35
	Non-salariés monoactifs	2 825 165	50 823	1,80	44 1737	15,64	24 430	5,53

Lecture : Selon les données pondérées de l'enquête revenus fiscaux et sociaux et sans application du champ d'observation de la pauvreté défini par l'INSEE, 3 047 601 personnes exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire sont dénombrées. Parmi elles, 80 479 (2,64 %) appartiennent à un ménage ayant un revenu d'activité négatif. En outre, 500 615 ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté défini à 60 % du revenu médian, ce qui implique un taux de pauvreté de 16,43 %. Enfin, 10,55 % (soit 52 833 personnes) de ces travailleurs pauvres ont un revenu d'activité négatif.

Source : INSEE (2015c).

C'est au niveau des individus pauvres dont le revenu est réputé négatif que les variations sont les plus remarquables. Selon les pondérations, le nombre de personnes représentées est divisé par deux. Concomitamment, un différentiel de plus de cinq points est constaté dans la proportion de travailleurs pauvres non-salariés monoactifs déclarant un revenu négatif. En ce qui concerne les pluriactifs non-salariés à titre principal, le différentiel reste remarquable puisqu'il représente plus de quatre points de pourcentage. En termes d'information statistique, les effets induits par la restriction de champ retenue par l'INSEE sont donc assez considérables lorsque sont considérés les effectifs représentés par le biais des pondérations.

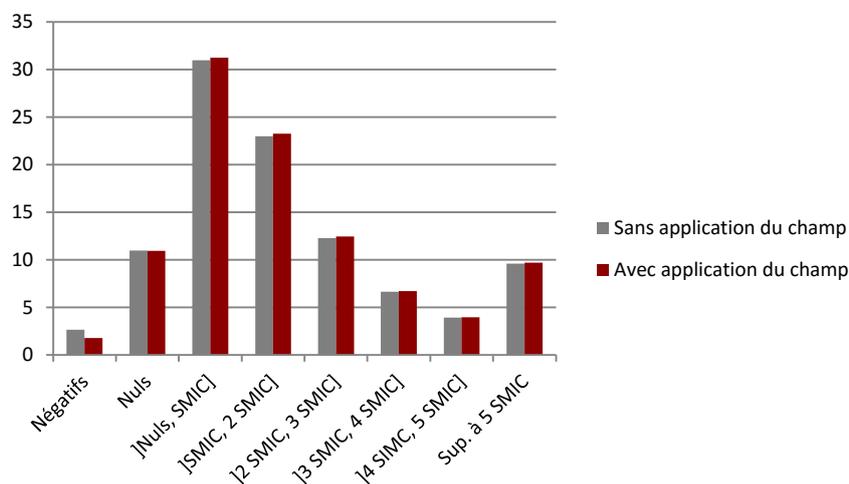
Naturellement, les distributions des niveaux de revenu d'activité et des niveaux de vie s'en trouvent affectées. Le respect du champ conduit à renforcer l'importance des revenus positifs mais de manière assez marginale (Figure 2). La proportion de revenus négatifs est celle qui fait l'objet du différentiel le plus important : 0,9 points de pourcentage. Il en va de même avec la répartition des niveaux de vie (Figure 3). Il convient d'ailleurs de noter que l'application du champ n'interdit pas complètement la présence de niveaux de vie négatifs. En effet, 620 individus issus d'un ménage à revenu négatifs restent représentés. Mais ce résultat peut être dû à une erreur de codification puisqu'il repose sur un seul vecteur d'observations.

Abstraction faite des pondérations individuelles, la restriction de champ impacte parallèlement le nombre d'observations – c'est-à-dire le nombre de vecteurs de données individuelles – mobilisables. Toutefois, comme le montrent les chiffres reportés au Tableau 4, l'impact sur le volume d'information est moins important qu'il pourrait être supposé. En effet, moins de 8 % des vecteurs sont exclus du champ défini par l'INSEE lorsque sont considérés les travailleurs pauvres exerçant au



moins une activité non-salariale. En toute généralité, le respect du champ d'observation permet d'effectuer les calculs à partir de 926 vecteurs individuels contre 1 003 en cas du non-respect de la norme de l'INSEE. De ce point de vue, l'effet est donc relativement modeste.

Figure 2 : Répartition des individus en fonction de leurs revenus d'activité et de l'application du champ d'observation de la pauvreté défini par l'INSEE (%)

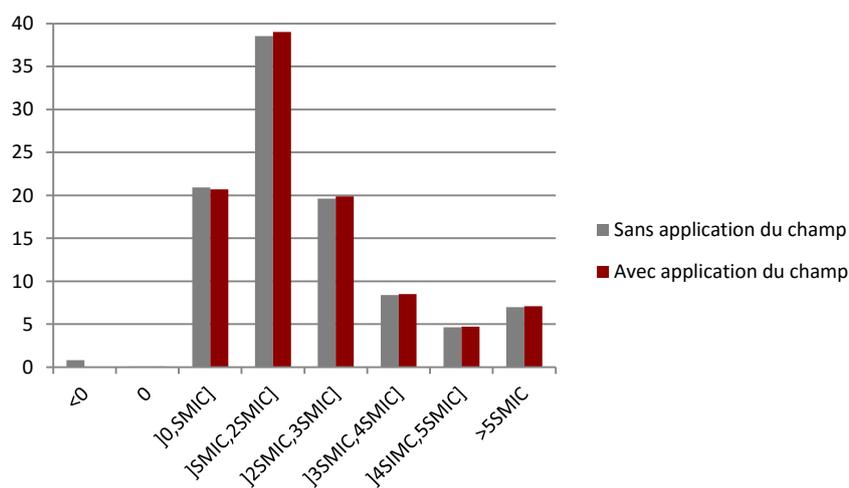


Périmètre : ensemble des individus exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire.

Lecture : sans application du champ d'observation de la pauvreté défini par l'INSEE, la proportion de personnes ayant un revenu négatif s'établit à 2,6 %. Cette part est ramenée à 1,8 % avec l'application du champ d'observation.

Source : INSEE (2015c).

Figure 3 : Répartition des individus en fonction de leur niveau de vie et de l'application du champ d'observation de la pauvreté défini par l'INSEE (%)



Périmètre : ensemble des individus exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire.

Lecture : sans application du champ d'observation de la pauvreté défini par l'INSEE, la proportion de personnes ayant un niveau de vie compris entre 0 et un SMIC s'établit à 20,9 %. Cette part est ramenée à 20,7 % avec l'application du champ d'observation.

Source : INSEE (2015c).



Tableau 4 : Impact de l'application du champ d'observation sur les effectifs du public observé (données non-pondérées)

		Nombre total d'observations	Nombre d'observations avec un revenu d'activité négatifs	Proportion des observations avec un revenu d'activité négatif (%)	Nombre de travailleurs pauvres observés	Taux de pauvreté (%)	Nombre de travailleurs pauvres observés ayant un revenu d'activité négatif	Part des travailleurs pauvres observés ayant un revenu d'activité négatif (%)
Individus :								
Sans application du champ d'observation de l'INSEE	Exerçant au moins une activité non-salariée	6 158	171	2,78	1 003	16,29	110	10,97
	Pluriactifs salariés dans leur activité principale	217	1	0,46	19	8,76	0	0,00
	Pluriactifs non-salariés dans leur activité principale	166	6	3,61	26	15,66	4	15,38
	Non-salariés monoactifs	5 775	164	2,84	958	16,59	106	11,06
Avec application du champ d'observation de l'INSEE	Exerçant au moins une activité non-salariée	6 080	117	1,92	926	15,23	56	6,05
	Pluriactifs salariés dans leur activité principale	216	1	0,46	18	8,33	0	0,00
	Pluriactifs non-salariés dans leur activité principale	164	5	3,05	24	14,63	3	12,50
	Non-salariés monoactifs	5 700	111	1,95	884	15,51	53	6,00

Lecture : Selon les données non-pondérées de l'enquête revenus fiscaux et sociaux et sans application du champ d'observation de la pauvreté défini par l'INSEE, 6 158 personnes exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire sont observées. Parmi elles, 171 (2,78 %) appartiennent à un ménage ayant un revenu d'activité négatif. En outre, 1 003 ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté défini à 60 % du revenu médian, ce qui implique un taux de pauvreté de 16,29 %. Enfin, 10,97 % (soit 110 personnes) de ces travailleurs pauvres ont un revenu d'activité négatif.

Source : INSEE (2015c).

Une analyse rapide des travailleurs pauvres exerçant au moins une activité non-salariée exclus du champ fait émerger quelques spécificités. Selon les données pondérées, il s'agit essentiellement de travailleurs masculins (67,3 %) vivant en couple (67,3 %) dans un ménage dont ils sont la personne de référence (68,1 %). Quel que soit le ménage, la personne de référence appartient à une catégorie socioprofessionnelle de non-salarié à l'exclusion des chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (91,1 %). Cette proportion est plus faible pour le conjoint de la personne de référence mais reste notable (45,1%). À l'exception des proportions concernant le genre et la vie en couple, les parts détenues par les autres caractéristiques varient sensiblement lorsqu'elles sont calculées pour la population des personnes intégrées au champ d'observation de l'INSEE. Les individus sont plus souvent la personne de référence (77,0 %), cette dernière exerçant moins souvent à une catégorie socioprofessionnelle de non-salarié, mais c'est plus souvent le cas pour leur conjoint (67,3 %). Une autre différence tient dans le fait que, au niveau individuel, l'exercice d'une activité principale dans le secteur agricole est surreprésenté dans le sous-groupe des personnes pauvres hors champ. Ces constats tendent à conforter un certain degré de divergence dans la nature des ménages – incidemment des individus – exclus du champ d'observation.

Ces divergences sont particulièrement marquées lorsque sont considérés l'ensemble des revenus en dehors de ceux issus des activités non-salariales. Les proportions de ménages pauvres dont au moins l'un des membres exerce une activité non-salariée sont reportées au Tableau 5. Ces proportions sont ventilées en fonction de la position vis-à-vis du champ d'observation de l'INSEE. Il s'avère que seules



les prestations familiales destinées à la petite enfance et les autres prestations familiales (allocations familiales, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, etc.) bénéficient à une proportion presque égale de ménages dans les deux sous-groupes. Cette configuration est sans doute liée à l'importance des prestations non-soumises à conditions de ressources au sein des agrégats observés. En revanche, pour ce qui concerne tous les autres types de revenus considérés, les parts de ménages en bénéficiant s'avèrent assez dissemblables. Le test de comparaison des proportions fondé sur l'hypothèse d'une égalité des parts au seuil de 5 % confirme ces constats (statistique Z). Toute la question est alors de savoir dans quelle mesure les ménages exclus du champ sont susceptibles de connaître la pauvreté et, éventuellement, la précarité.

Tableau 5 : Part des ménages comptant au moins un non-salarié et bénéficiant de revenus autres que non-salariés

	Hors champ INSEE (%)	Dans le champ INSEE (%)	Statistique Z de comparaison	p-value (seuil 5 %)
Prime pour l'emploi	33,74	46,79	49,7113	< 0,001
Allocations chômage et préretraites hors CSG-CRDS	10,74	15,70	26,1397	< 0,001
RSA activité	8,02	16,11	42,4478	< 0,001
Retraites et pensions (hors CSG-CRDS et pensions alimentaires)	9,45	8,71	4,9656	< 0,001
Salaires et traitements hors CSG-CRDS	34,19	49,68	58,8222	< 0,001
Prestations logement	23,73	41,01	67,0376	< 0,001
Prestation familiale petite enfance	13,56	13,70	0,7730	0,221
Autres prestations familiales (ARS, AEEH, AF, CF)	42,59	42,17	1,6139	0,054
Prestation précarité RSA hors RSA activité	16,44	17,29	4,2723	< 0,001
Prestation précarité handicap (AAH, CAAH)	6,62	1,26	79,1891	< 0,001
Prestations précarité vieillesse	1,00	1,47	7,5044	< 0,001
Revenus financiers (prélèvement libératoire) et imputés	87,42	77,07	47,3233	< 0,001
Revenus foncier bruts	74,04	16,86	264,9471	< 0,001
Revenu de valeurs mobilières (sans prélèvement libératoire) bruts	54,81	36,45	71,8294	< 0,001
Pensions alimentaires reçues	2,74	4,57	16,8840	< 0,001
Pension alimentaires versées	11,39	4,77	56,1462	< 0,001

Périmètre : ménages pauvres comprenant au moins une personne exerçant une activité à titre principal ou secondaire, données pondérées.

Lecture : La part de ménages bénéficiant d'une prime pour l'emploi atteint 33,74 % lorsque le champ d'observation de la pauvreté n'est pas retenu et 46,79 % lorsqu'il l'est. Le test de comparaison montre qu'au seuil de 5 % les deux sous-populations forment des ensembles distincts vis-à-vis de cette variable.

Source : INSEE (2015c).

En la matière, les contraintes de mesure des revenus et des conditions de vie sur un historique d'une année sont particulièrement limitantes. Ce phénomène, déjà mis en perspective à l'occasion de la revue de littérature, implique une invisibilisation technique des trajectoires de vie. Toutefois, l'observation des 77 vecteurs individuels d'information situés hors champ fait émerger quelques éléments de contextualisation. Ainsi, 40 % des individus ont débuté leur activité actuelle au plus tôt trois années avant l'enquête. Étant considéré que pour les non-salariés, cette mesure est un proxy de l'ancienneté de leur activité, un effet notable de la création d'entreprise sur l'appauvrissement peut être envisagé. Les trois premières années sont en effet réputées pour être critiques puisque le non-salarié peine en général à dégager un revenu au cours de cette période et doit, en fonction de la na-



ture de l'activité créée, engager ses économies et des emprunts bancaires. Dans ce cadre, il convient d'ailleurs de rappeler que selon les résultats de l'enquête SINE, un tiers des entreprises créées disparaissent au bout de la troisième année et que cette proportion atteint 50 % au bout de la cinquième (Barruel & Filatriau, 2013). Le manque de rentabilité des entreprises nouvellement créées peut donc justifier d'une pauvreté et de revenus négatifs au niveau des ménages qui, même si ces phénomènes s'avèrent éventuellement transitoires, devraient conduire à nuancer l'exclusion du champ d'observation de la pauvreté d'une partie des vecteurs individuels d'observation.

Pour les entrepreneurs ayant une antériorité beaucoup plus longue dans leur activité, une observation fine des caractéristiques jouerait certainement dans le même sens. Par exemple, il s'avère que trois des 77 vecteurs isolés rendent compte d'un ménage d'agriculteurs composé d'un couple et de leur fils exerçant au sein d'une exploitation existant depuis plus de 30 ans. La négativité des revenus de ce ménage peut alors être envisagée comme le signe de sa précarité grandissante en prise directe avec les difficultés économiques de l'exploitation. Néanmoins, il conviendrait d'obtenir des panels de données temporelles pour mieux comprendre et rendre compte des phénomènes en jeu et ainsi être en mesure de préciser la portée de leur pauvreté. Encore une fois, la limite temporelle des enregistrements peut conduire à exclure des individus qui pourtant sont confrontés à une réelle précarité du fait de leur activité non-salariée.

Bien que des investigations beaucoup plus avancées soient nécessaires, ces quelques éléments participent d'une remise en cause des critères présidant à la détermination du champ d'observation de la pauvreté arrêté par l'INSEE. Il ne peut pas être exclu qu'une partie des situations de pauvreté, incidemment de profonde précarité, ne soit exclue des analyses par une application trop mécanique du simple critère de négativité des revenus du ménage. Il est certes envisageable qu'il puisse être le signe d'une stratégie d'investissement de la richesse personnelle dans l'activité mais cette dernière peut aussi être le symptôme d'un appauvrissement de plus ou moins long terme consécutif à la volonté individuelle de maintenir une entreprise défailante. Ces éléments devraient certainement être pris en considération afin d'affiner la compréhension de la pauvreté chez les non-salariés au prix d'un dispositif d'enquête leur étant spécifiquement dédiée. Toutefois, pour permettre une approche cohérente avec les critères en vigueur, le choix a été fait de respecter la définition du champ d'observation de l'INSEE dans les analyses subséquentes.

3.2 Les caractéristiques saillantes des non-salariés pauvres

Comme le montre le Tableau 3, les filtres de sélection mis en place permettent d'étudier une population de 461 549 personnes exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire au sein du champ d'observation défini par l'INSEE. Ces données sont obtenues à partir des pondérations calculées par l'INSEE (2015c). Le tableau donne en outre un aperçu de l'emprise de la pluriactivité. Néanmoins, les données concernant les pluriactifs sont sujettes à caution en raison de la faible représentativité des données inhérentes au cumul de plusieurs emplois dès lors qu'il s'agit de non-salariat. En outre, dans la suite de l'analyse, parmi les pluriactifs, seuls les salariés à titre principal et exerçant une activité non-salariée secondaire ont été distingués des autres types de travailleurs. Enfin, il faut noter que la représentativité des non-salariés chefs d'entreprise comptant au moins 10 salariés est, elle-aussi, peu fiable en raison du faible nombre de vecteurs individuels permettant d'observer ce type de travailleurs. C'est en raison de ces limites que la description de cette catégorie et de celle des salariés pluriactifs est peu détaillée.



3.2.1 Les caractéristiques socioprofessionnelles

La répartition des personnes exerçant au moins une activité non-salariée en fonction de la catégorie socioprofessionnelle (Tableau 6) montre que les commerçants et les artisans sont les plus représentés. Ces deux catégories couvrent un tiers chacune de la population étudiée. Viennent ensuite les agriculteurs qui représentent un peu plus de 20 % de l'ensemble. Cette configuration est assez surprenante dans la mesure où il était attendu que les professionnels libéraux et assimilés forment une part beaucoup plus importante des effectifs. En effet, la croissance en volume des activités libérales non-réglées spectaculaire depuis 2003 laissait penser qu'une poche à pauvreté pouvait exister au sein de cette catégorie socioprofessionnelle. En effet, la préconception d'activités sous-jacentes peu formalisées, comme celles inhérents au conseil ou coaching, peu rémunératrices et précaires à l'origine d'une multiplication d'emplois précaires semble nuancée par les données observées. Ce constat est confirmé par la sous-représentation des professionnels libéraux chez les travailleurs pauvres par rapport à la part qu'ils détiennent au sein de l'ensemble de la population exerçant au moins une activité non-salariée.

Tableau 6 : Principales caractéristiques socioprofessionnelles du public observé

	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Professions libérales et assimilées	Chefs d'entreprise ≥ 10 sal.	Salariés pluriactifs
Nombre total de travailleurs	492 853	820 310	698 334	760 824	133 333	102 473
Répartition des travailleurs	16,4 %	27,3 %	23,2 %	25,3 %	4,4 %	3,4 %
Nombre de travailleurs pauvres	98 744	150 817	154 702	45 232	3 654	8 401
Taux de pauvreté	20,0 %	18,4 %	22,2 %	5,9 %	2,7 %	8,2 %
Répartition des travailleurs pauvres	21,4 %	32,7 %	33,5 %	9,8 %	0,8 %	1,8 %
Principaux secteurs d'activité des travailleurs pauvres	● 92,4 % Culture et production animale, chasse et services annexes	● 44,6 % Travaux de construction spécialisés ● 11,4 % Autres services personnels	● 40,8 % Commerce de détail hors automobile ● 27,3 % Restauration	● 16,2 % Activités pour la santé humaine ● 15,1 % Activités créatives, artistiques et de spectacle	● 36,3 % Travaux de construction spécialisés ● 22,8 % Transports terrestres et transport par conduites	● ---
Statut dans l'emploi des travailleurs pauvres						
Indépendants	76,0 %	70,7 %	73,7 %	88,5 %	---	---
Employeurs	11,4 %	20,5 %	22,5 %	9,4 %	100,0 %	---
Aides familiaux	12,6 %	8,8 %	4,0 %	2,1 %	---	---

Périmètre : travailleurs exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire, champ d'observation de la pauvreté de l'INSEE, données pondérées.

Lecture : 492 853 agriculteurs non-salariés sont observés. Ils représentent 16,4 % des travailleurs exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire. Le taux de pauvreté chez les agriculteurs atteint 20,0 % ce qui concerne 98 744 personnes. Ces derniers représentent 21,4 % de l'ensemble des travailleurs pauvres observés.

Source : INSEE (2015c).

Le détail des données montre que, parmi les professionnels libéraux observés, ce sont surtout les écrivains et artistes créateurs et interprètes (17,6 %), les architectes, ingénieurs et assimilés (15,6 %) et les professions intermédiaires de la médecine moderne à l'exception du personnel infirmier qui sont principalement représentés (12,8 %). Du côté des artisans pauvres, ce sont avant tout les artisans du gros œuvre en bâtiment (22,4 %) qui sont les plus nombreux. Viennent ensuite les artisans peintres, ravaleurs de façades et assimilés (16,7 %) et ceux qui exercent des activités de services directs aux particuliers divers (9,4 %). La population des agriculteurs pauvres est composée très majori-



Les travailleurs non-salariés pauvres

tairement d'éleveurs (47,8 %) et de cultivateurs (35,7 %). Ce constat est peu surprenant dans la mesure où le niveau d'agrégation des données utilisées ne permet pas de détailler plus avant les professions agricoles. La limite est d'ailleurs particulièrement évidente pour la description des commerçants pauvres puisque la catégorie des dirigeants et gérants de petites entreprises recouvre l'intégralité des effectifs²⁹.

Les limites nomenclaturales sont aussi très contraignantes pour la prise en compte du secteur d'activité. Pour les agriculteurs, il aurait été intéressant de pouvoir bénéficier d'une décomposition du secteur de la culture et de la production animale qui regroupe presque la totalité des agriculteurs pauvres. Il n'est pas possible, à partir des données exploitées, de parer la trivialité de ce résultat. En revanche, la construction et plus spécifiquement les travaux d'installation électrique, de plomberie, d'installation et de finition recouverts par la catégorie des travaux de construction spécialisés est le secteur dominant. Les activités artisanales de service – les autres services personnels englobent la blanchisserie-teinturerie, la coiffure et soins de beauté, les services funéraires et l'entretien corporel principalement – sont elles aussi représentées mais dans une bien moindre mesure. Pour les commerçants, la pauvreté touche avant tout ceux qui exercent une activité de vente au détail hors commerce automobile et la restauration. Ces deux types de secteurs sont propices au développement de petites structures pouvant être atteintes de fragilité au niveau de leur modèle économique. Du côté des professionnels libéraux, ce sont principalement les activités ayant trait à la santé humaine et les activités artistiques qui sont représentées. Cette caractéristique n'invalide pas les observations concernant les professions les plus représentées dans la mesure où ces secteurs recouvrent une très grande variété de métiers.

Il est à noter qu'une description des statuts juridiques d'entreprise adoptée par les non-salariés pauvres aurait pu apporter un éclairage intéressant. En effet, au regard de l'étendue de la responsabilité personnelle, le statut d'entreprise individuelle implique un risque patrimonial très accru. Une situation de pauvreté peut alors être dramatique pour un non-salarié dès lors que ses difficultés économiques sont en prise directe avec l'activité d'une entreprise vacillante. Toutefois, le taux de non-réponse pour la variable permettant de spécifier la catégorie juridique de l'entreprise est particulièrement élevé. Il atteint 18,76 % en moyenne sur données pondérées pour l'ensemble de la population observée et culmine à 35,88 % dans le cas des commerçants. Au regard de la fréquence de ces lacunes, la description ne peut pas être raisonnablement envisagée.

En revanche, la décomposition des statuts dans l'emploi montre que l'exercice en tant qu'indépendant est très largement majoritaire. Cette caractéristique est remarquable dans la mesure où la proportion d'indépendants dans la population des non-salariés totale n'excède pas 68 % chez les agriculteurs, 65 % chez les professions libérales et 56 % chez les artisans et les commerçants. Toutefois, les fortes proportions d'indépendants constatées chez les non-salariés pauvres n'est pas surprenante puisque l'exercice d'une activité en solitaire, même si le conjoint peut apporter une aide plus ou moins formelle, implique une fragilité accrue vis-à-vis des aléas du marché mais aussi des accidents de la vie. En particulier, une santé défaillante ou des contraintes familiales difficilement transférables sur un tiers peuvent avoir de très fortes répercussions sur les capacités de travail.

²⁹ Faute d'alternative, la variable descriptive utilisée est construite à partir de la nomenclature européenne CTIP88 des professions à trois chiffres.



3.2.2 Les caractéristiques sociodémographiques

Du côté des caractéristiques sociodémographiques (Tableau 7), la proportion de femmes observée tant au niveau de l'ensemble de la population considérée que des catégories socioprofessionnelles est assez similaire à celle qui caractérise traditionnellement la population des travailleurs non-salariés selon les enquêtes emplois. Par rapport à cet ensemble, les professions libérales pauvres présentent toutefois une plus faible féminisation (44,02 % contre 36,97 %). Il en va de même pour la population des salariés pluriactifs pauvres, la parité étant quasiment atteinte pour la population des salariés dans son ensemble. Il conviendrait néanmoins d'étudier plus en avant l'existence et la nature d'une possible relation entre genre et la pauvreté chez les non-salariés.

Tableau 7 : Principales caractéristiques sociodémographiques du public observé

	Ensemble	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Professions libérales et assimilées	Chefs d'entreprise ≥ 10 sal.	Salariés pluriactifs
Effectifs	461 549	98 744	150 817	154 702	45 232	3 654	8 401
Taux de féminisation (%)	31,1	31,8	23,6	35,9	37,0	9,2	45,6
Âge (année)							
Moyenne	45	48	43	46	44	42	40
1er quartile	37	41	35	38	33	35	27
Médiane	45	49	42	46	43	42	42
3e quartile	53	55	51	55	53	45	49
Niveau d'enseignement (%)							
Niveau bac +3 et plus	9,5	3,8	4,9	10,5	29,8	0,0	35,5
Niveau bac à bac +2	14,9	12,0	8,7	15,3	41,0	14,2	13,1
Bac sans études sup	20,9	22,3	19,0	22,5	20,2	17,8	16,3
Niveau terminale	35,3	42,7	44,0	30,4	6,8	68,0	25,3
Niveau CAP/BEP	10,3	10,0	12,0	12,2	1,2	0,0	4,9
Niveau collège et inférieur	9,0	9,3	11,3	9,0	1,1	0,0	4,9
% de personnes nées en France (%)	78,3	96,2	73,6	70,7	79,9	65,7	91,5
Structure du ménage (%)							
Ménages d'une seule personne	21,0	17,7	19,1	21,9	33,6	0,0	17,1
Familles monoparentales	8,9	3,5	8,8	11,3	13,8	0,0	6,7
Couples sans enfant	18,9	24,6	14,2	22,4	11,2	0,0	22,6
Couples avec enfant(s)	46,9	44,5	54,2	43,6	34,5	100,0	48,7
Ménages complexes de plus d'une personne	4,2	9,6	3,6	0,7	7,0	0,0	4,9

Périmètre : travailleurs exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire, champ d'observation de la pauvreté de l'INSEE, données pondérées.

Lecture : la part des femmes dans l'ensemble des travailleurs pauvres exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire s'élève à 31,1 %.

Source : INSEE (2015c).

La moyenne et les principaux quartiles de l'âge de la population étudiée renvoient l'image d'un ensemble de personnes se situant au milieu de leur trajectoire de vie professionnelle. Néanmoins, quelques particularités peuvent être relevées. Les agriculteurs pauvres forment un groupe plus âgé mais il s'agit d'une caractéristique qui vaut aussi en dehors du seul champ des travailleurs pauvres. Les autres catégories sont marquées par l'existence d'une frange de travailleurs assez jeunes notamment chez les professions libérales. L'extrême est atteint par la population des salariés exerçant une activité non-salariée en parallèle et les écarts interquartiles révèlent une assez forte hétérogénéité des classes d'âge qui la composent. Cette exception mis à part, il s'avère que les caractéristiques de l'âge des individus touchés par la pauvreté non-salariale s'écartent assez peu de celles qui sont traditionnellement constatées pour l'ensemble des non-salariés.



Le niveau d'enseignement est une variable qui met en perspective une réelle particularité des non-salariés confrontés à une situation de pauvreté. En effet, une sous-représentation des personnes ayant bénéficié d'un enseignement supérieur est constatée. En contrepartie, les niveaux d'enseignement équivalents au plus au CAP/BEP sont fortement surreprésentés. Cette configuration rappelle l'existence d'un lien fort et fréquemment mis en perspective entre la faiblesse du niveau d'enseignement et la pauvreté. En revanche, au sein du public observé, la répartition des niveaux d'enseignement en fonction de la catégorie socioprofessionnelle reste cohérente avec la nature des métiers sous-jacents. Les agriculteurs, les artisans et les commerçants sont caractérisés par une prédominance des niveaux d'enseignement dont les équivalents sont compris entre le CAP/BEP et le baccalauréat sans études supérieures. Cette configuration est cohérente avec l'exercice de métiers nécessitant des études professionnalisantes. Dans le même esprit, les professions libérales sont caractérisées par des niveaux d'enseignement révélant un cursus plutôt universitaire. Il est à noter que cette surreprésentation est aussi très marquée pour les salariés pluriactifs ce qui laisse présumer l'exercice d'activités secondaires non-salariées fondées sur des prestations de services à forte composante intellectuelle.

Une autre variable fait, elle aussi, émerger une spécificité du public observé. En effet, la prise en compte du pays de naissance révèle que 78,3 % des travailleurs étudiés sont nés en France. Or, cette proportion est plus élevée de 10 points lorsque qu'est considérée l'ensemble des personnes exerçant au moins une activité non-salariée quelle que soit leur situation économique. La décomposition selon la catégorie socioprofessionnelle montre que parmi les travailleurs touchés par la pauvreté, une très nette sous-représentation des personnes nées à l'étranger prévaut pour les agriculteurs et les salariés pluriactifs. En revanche, une surreprésentation peut être constatée chez les artisans et les commerçants. Les proportions caractérisant les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus doit être considérées avec une réelle prudence en raison de la taille très réduite de l'échantillon sous-jacent.

Du point de vue de la structure du ménage³⁰, la vie au sein d'un ménage formé par un couple avec ou sans enfant(s) reste la norme, avec une prédominance prononcée des couples avec enfant(s). Pour autant, les grandeurs diffèrent de celles qui sont traditionnellement observées pour l'ensemble des non-salariés. En effet, trois quart des individus exerçant au moins une activité non-salariale vivent dans un ménage formé par un couple contre deux tiers environ des personnes de cette population vivant sous le seuil de pauvreté. D'autre part, une surreprésentation des personnes seules et des familles monoparentales caractérise les professionnels libéraux pauvres. Des investigations spécifiques seraient nécessaires pour déterminer les ressorts de cette configuration. En revanche, la surreprésentation des ménages complexes chez les agriculteurs pauvres peut être conçue comme la résultante de la fréquence relativement importante des situations de cohabitation de plusieurs générations au sein d'une même exploitation.

3.2.3 La faiblesse des niveaux de vie

Les travailleurs pauvres exerçant au moins une activité non-salariée ont, en moyenne annuelle, un niveau de vie de 8 014 €. Toutefois, pour un quart d'entre eux, ce niveau n'excède pas 6 191 € (Tableau 8). En outre, 22,0 % vivent au sein d'un ménage bénéficiant de minima sociaux. Relativement à cette configuration générale, les agriculteurs pauvres semblent confrontés à une pauvreté

³⁰ La définition du ménage retenue est celle de l'INSEE, c'est-à-dire que le ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.



plus marquée. Alors même qu'ils sont près de 17 % à bénéficier de minima sociaux, leur niveau de vie moyen s'établit à 7 719 € et, pour un quart d'entre eux, le niveau de vie est inférieur à moins de 5 875 €. Toutes choses étant égales par ailleurs, la pauvreté non-salariale paraît donc plus aigüe pour cette catégorie socioprofessionnelle.

Tableau 8 : Niveau de vie du public observé

	Ensemble	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Professions libérales et assimilées	Chefs d'entreprise ≥ 10 sal.	Salariés pluriactifs
Effectifs	461 549	98 744	150 817	154 702	45 232	3 654	8 401
Niveau de vie (€ par an)							
Moyenne	8 014	7 719	8 134	7 951	8 227	8 724	9 023
1er quartile	6 191	5 875	6 215	6 216	6 250	5 714	6 304
Médiane	8 555	8 365	8 715	8 307	8 517	8 489	10 081
3e quartile	10 447	10 006	10 671	10 402	10 671	11 176	10 811
Proportion de personnes bénéficiant minima sociaux (%)	22,0	17,1	24,5	21,5	26,2	10,3	25,2

Périmètre : travailleurs exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire, champ d'observation de la pauvreté de l'INSEE, données pondérées.

Lecture : en moyenne, l'ensemble du public observé a un niveau de vie annuel de 8 014 €.

Source : INSEE (2015c).

Ce phénomène est sans doute renforcé par la très faible inclination des agriculteurs à se tourner vers les dispositifs d'aides sociaux qui transparaît au travers des statistiques exploitées. Dans une certaine mesure, les commerçants semblent eux-aussi confrontés à ce type de configuration. D'un autre côté, les salariés pluriactifs se démarquent fortement du reste de la population étudiée. En effet, les principaux indicateurs de dispersion montrent que leur niveau de vie est plus élevé. En outre, un peu plus d'un quart des membres de cette catégorie bénéficie de minima sociaux. Ces observations renvoient directement à la question des déterminants présidant au choix des modes de pluriactivité chez les salariés pauvres. Des protocoles d'études adaptés seraient nécessaires pour apporter un éclairage pertinent sur les mécanismes sous-jacents à ces observations.

3.2.4 Non-salariés pauvres et non-salariés non-pauvres : effets de quelques variables

Afin d'enrichir les descriptions statistiques précédentes, un modèle logit binomial a été estimé. Il vise à mettre en perspective l'effet des caractéristiques socioéconomiques et sociodémographiques sur la probabilité pour les personnes exerçant au moins une activité non-salariée d'appartenir à la catégorie des travailleurs pauvres. Les résultats de l'estimation sont reportés au Tableau 9. Il convient de noter qu'à la lumière des indicateurs de la qualité de la régression – les résultats des tests de rapport de vraisemblances et le R2 de McFadden – le modèle n'est pas trivial. En revanche, il est d'une efficacité assez limitée puisqu'il n'explique que 13,7 % de la variabilité de la population observée. Des recherches complémentaires seraient donc nécessaires pour parvenir à une meilleure description des éléments participant à la pauvreté non-salariale.

Toutefois, les résultats font émerger quelques faits saillants venant conforter les observations descriptives précédentes. Ainsi, lorsque seules les modalités ayant un effet significatif sont considérées, il s'avère que, par rapport aux artisans, les commerçants ont plus de chances de connaître une situation de pauvreté. En contrepartie, l'appartenance à la catégorie des professions libérales atténue les risques de pauvreté. Ces résultats sont cohérents avec les observations tirées du Tableau 6.



Tableau 9 : Estimation de l'effet de certaines variables sur la probabilité d'appartenance à la catégorie des travailleurs non-salariés pauvres (logit)

	Coef.	Ecart type	t-value	Pr(> t)	Odds ratios
Constante	-1,1196	0,1964	-5,7012	< 0,0001	0,3264 ***
● Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteur	0,1945	0,3801	0,5116	0,6089	1,2147
Artisan	<i>Réf.</i>				
Commerçant	0,4871	0,1393	3,4972	0,0005	1,6276 ***
Prof. libérale	-0,4207	0,1827	-2,3028	0,0213	0,6566 *
Autre	-0,3760	0,2378	-1,5808	0,1139	0,6866
● Secteur					
Agriculture	0,1646	0,3873	0,4252	0,6707	1,1790
Industrie	0,2434	0,1880	1,2945	0,1955	1,2755
Construction	-0,0406	0,1630	-0,2491	0,8033	0,9602
Commerce	<i>Réf.</i>				
Activités spec.	-0,4821	0,1764	-2,7328	0,0063	0,6175 **
Santé, enseignement	-0,9585	0,2271	-4,2199	0,0000	0,3835 ***
Autres tertiaires	-0,7732	0,2387	-3,2389	0,0012	0,4615 **
Autres activités de serv.	0,1093	0,1645	0,6647	0,5062	1,1155
● Statut dans l'emploi					
Indépendant	0,8188	0,0883	9,2735	< 0,0001	2,2679 ***
Autres	<i>Réf.</i>				
● Sexe					
Féminin	-0,0585	0,0884	-0,6620	0,5080	0,9432
Masculin	<i>Réf.</i>				
● Âge					
de 15 à 29 ans	0,0661	0,1642	0,4023	0,6874	1,0683
de 30 à 39 ans	0,0644	0,1083	0,5949	0,5519	1,0666
de 40 à 49 ans	<i>Réf.</i>				
de 50 à 59 ans	-0,2836	0,1028	-2,7600	0,0058	0,7530 **
60 ans et plus	-0,7476	0,1621	-4,6128	< 0,0001	0,4735 ***
● Niveau d'enseignement					
Collège et inf.	0,3623	0,1573	2,3037	0,0212	1,4366 *
CAP/BEP	0,5662	0,1464	3,8664	0,0001	1,7616 ***
Terminale	<i>Réf.</i>				
Bac	-0,0997	0,1092	-0,9130	0,3612	0,9051
Bac à bac +2	-0,3144	0,1243	-2,5291	0,0114	0,7303 *
Bac +3 et sup.	-0,7396	0,1564	-4,7305	< 0,0001	0,4773 ***
● Pays de naissance					
Né en France	-1,1731	0,1098	-10,6822	< 0,0001	0,3094 ***
Né à l'étranger	<i>Réf.</i>				

Suite du tableau à la page suivante



Suite du Tableau 9

	Coef.	Ecart type	t-value	Pr(> t)	Odds ratios
• Type de ménage					
Personne seule	0,9870	0,1154	8,5509	< 0,0001	2,6831 ***
Famille monoparentale	1,0455	0,1519	6,8845	< 0,0001	2,8447 ***
Couple sans enfant(s)	-0,0233	0,1094	-0,2125	0,8317	0,9770
<i>Couple avec enfant(s)</i>	<i>Réf.</i>				
Ménage complexe	0,5010	0,1938	2,5853	0,0097	1,6504 **

Seuils de significativité : *** 0,1 %, ** 1 %, * 5 %.

Log-Likelihood: -2232,7.

McFadden R²: 0,13728.

Likelihood ratio test : $\text{chisq} = 710.58$ ($p.\text{value} = < 2.22e-16$).

Lecture : le modèle logit estimé montre que la probabilité d'appartenir à la catégorie des travailleurs pauvres exerçant au moins une activité non-salariale est accrue pour les personnes appartenant à un ménage composé d'une personne seule – le coefficient estimé correspondant à cette modalité étant positif – par rapport à une personne appartenant à un couple avec enfants (s). En outre, le test de significativité montre que ce résultat est très significatif. La valeur de l'odds-ratio permet de conclure qu'une personne seule à 2,7 fois plus de chances qu'une personne appartenant à un couple avec enfant(s) d'appartenir à la catégorie des travailleurs pauvres exerçant au moins une activité non-salariale.

Du point de vue du secteur d'activité, seules les modalités jouant en faveur d'une modération de l'exposition à la pauvreté sont significatives. Relativement à l'exercice d'une activité commerciale, les activités de nature libérale – activités spécialisées, scientifiques, techniques et activités de services administratifs et de soutien ; activités de l'enseignement et de la santé humaine ; activités de l'information, de la communication, financières, d'assurance et immobilières – jouent en faveur d'une atténuation des chances d'appartenir au groupe des travailleurs pauvres. Cet effet participe de la même logique que celle constatée au niveau des catégories socioprofessionnelles. La prise en compte du statut dans l'emploi – ici conçu de manière dichotomique en raison des contraintes imposées par les données – montre que les indépendants sont plus exposés à la pauvreté que tous les autres types de travailleurs confondus. Cette configuration rappelle la fragilité des structures fondées sur le travail d'une seule et unique personne.

Du côté des variables sociodémographiques, il s'avère que le genre n'a pas d'effet significatif bien qu'il laisse entrevoir un impact plutôt négatif du sexe féminin déjà envisagé plus haut. Les classes d'âge retenues montre que les travailleurs plutôt âgés – 50 ans et plus – sont moins exposés à la pauvreté non-salariale relativement à ceux appartenant à la catégorie des 40 à 49 ans. Des effets liés à l'expérience professionnelle, au degré de développement des réseaux de relations et à la structure du ménage sont certainement sous-jacents à ce constat. Les ménages composés d'une seule personne, d'une famille monoparentale et les ménages complexes sont d'ailleurs plus exposés à la pauvreté que les couples avec enfant(s). Bien que l'effet ne soit pas significatif, les couples sans enfant(s) semblent moins exposés. D'autre part, le niveau d'enseignement a un effet globalement significatif. En concordance avec la description statistique, il s'avère que par rapport à un niveau baccalauréat sans études supérieures, des niveaux inférieurs accroissent les chances de pauvreté alors que des niveaux supérieurs tendent à les modérer. Enfin, le pays de naissance joue aussi un rôle significatif puisque les personnes nées en France sont moins sujettes à la pauvreté non-salariale que celles nées à l'étranger.

Globalement, les résultats concernant les variables sociodémographiques étaient attendus au regard de la littérature économétrique dédiée à l'étude de la pauvreté laborieuse. En revanche, l'effet de la catégorie socioprofessionnelle et du secteur d'activité tend à montrer une certaine sensibilité au



risque de pauvreté des non-salariés exerçant dans les domaines de l'artisanat et du commerce. Ce constat est assez saisissant dans la mesure où l'attention des pouvoirs publics comme de la sphère universitaire est plutôt tournée vers les agriculteurs et les professionnels libéraux. Il n'en reste pas moins que cette approche exploratoire appelle la réalisation d'analyses plus poussées fondées, par exemple, sur des modèles de régression logistique imbriqués et des variables permettant de saisir avec une plus grande finesse les phénomènes globaux mis en perspective.

3.3 Une typologie élémentaire des ménages de non-salariés pauvres

La description de la pauvreté non-salariale ne serait être complète sans une approche menée au niveau des ménages auxquels appartiennent les travailleurs exerçant au moins une activité non-salariée à titre principal ou secondaire. Cette exigence n'est pas seulement induite par la méthodologie de détermination de la pauvreté reposant sur l'évaluation du niveau de vie individuel à partir des revenus du ménage. En effet, l'influence de la composition du ménage et notamment de la présence d'un conjoint est déterminante dans la poursuite d'une activité non-salariale. En particulier l'aide apportée par le conjoint au non-salarié joue un rôle non-négligeable. En la matière, la nature de l'aide embrasse un spectre très large qui s'étend de la participation plus ou moins formelle à l'activité entrepreneuriale à la sécurisation économique des revenus de la famille par le biais d'une activité salariale exercée par le conjoint (Rapelli, 2015). En outre, une approche au niveau du ménage possède une portée fonctionnelle dans le cadre de la présente étude. Elle est susceptible de faire émerger des caractéristiques pertinentes pouvant orienter la sélection des personnes au cours de l'enquête de terrain envisagée par ailleurs.

Dans ce cadre, une analyse fondée sur une classification ascendante hiérarchique (CAH) a été réalisée afin d'obtenir une typologie des ménages auxquels appartiennent les travailleurs pauvres étudiés. Cette typologie, à portée exploratoire, est articulée autour des principales caractéristiques socioprofessionnelles et sociodémographiques des ménages. Neuf variables alimentent ainsi l'algorithme de classification. Ce nombre est relativement réduit car les variables doivent permettre de décrire globalement des ménages auxquels appartiennent des non-salariés comme des salariés pluriactifs. Des contraintes de liaisons entre les variables ont aussi largement contribué à limiter le volume d'indicateurs sélectionnés. En outre, d'un point de vue technique, la multiplication des variables nuit à la généralisation du résultat des classifications. Il convient donc de privilégier la qualité de l'information utilisée plutôt que la quantité. Qui plus est, comme le note Tufféry (2007), un modèle intégrant plus de dix variables atteint déjà un niveau de raffinement élevé.

Il faut souligner que les calculs ont été réalisés à partir des vecteurs de données non-pondérées. En d'autres termes, ce sont les données brutes issues de l'enquête emploi couplée à l'enquête revenus fiscaux et sociaux qui sont exploitées. Ce choix participe de la logique exploratoire retenue, l'objectif étant de ne pas atténuer les chances d'apparition de certains profils pertinents. Toutefois, les essais réalisés à partir des données pondérées montrent que la structuration des classes est assez peu perturbée par l'application *ex ante* des pondérations. Au final, la CAH est fondée sur un échantillon de 771 ménages qui doit être considéré comme le résultat direct d'une enquête.

D'un point de vue technique, les algorithmes utilisés sont développés par Husson, Josse, Le et Mazet (2015). Préalablement aux opérations de classification, les données sont soumises à une analyse des



correspondances multiples (ACM) visant à transformer les variables qualitatives tirées de l'enquête en variables continues à même d'alimenter les algorithmes. Le cas échéant, les modalités faiblement représentées (moins de 5 % des effectifs totaux) sont ventilées aléatoirement. D'autre part, les partitions issues de la CAH sont consolidées par un algorithme des *k-means* dans le but d'améliorer l'homogénéité des catégories. Consécutivement à l'ACM, les cinq premiers axes factoriels emportant 41,26 % de l'inertie du nuage de points sont retenus. La CAH mise en application sur ces axes conduit à une partition en cinq catégories dont les spécificités sont détaillées après la présentation succincte des variables retenues.

3.3.1 Présentation des variables retenues

Les variables retenues tentent de donner une image de nature sociologique des ménages observés. Dans ce cadre, le choix s'est portant avant tout sur des caractéristiques susceptibles de jouer un rôle dans la pauvreté et qui semblent pertinentes dans le cadre d'une approche de l'invisibilisation du public observé. Ainsi, une variable composite permettant de caractériser la nature du ménage du point de vue des activités professionnelles a été construite (Tableau 10). Elle permet de repérer, au sein des ménages pluripersonnels, la position générale dans l'emploi de ses membres vis-à-vis de la personne exerçant au moins une activité non-salariale. Deux types sont ainsi repérés :

- les ménages de non-salariés comprenant, d'une part, les personnes isolées non-salariées y compris les familles monoparentales et, d'autre part, les ménages dans lesquels tous les actifs exercent une activité non-salariée ;
- les ménages mixtes dans lesquels la personne exerçant une activité non-salariée vit avec, d'une part, une ou des personnes majeures actives exerçant une activité salariée ou, d'autre part, une ou des personnes majeures inactives.

Tableau 10 : Variable descriptive de la structure professionnelle du ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Avec inactif	173	22,4
Avec salarié	217	28,1
Avec TNS	152	19,7
Isolé	229	29,7

Lecture : dans 22,4 % des cas, le ménage observé comprend une personne exerçant une activité non-salariée à titre principal ou secondaire et au moins un inactif de 18 ou plus.

Source : INSEE (2015c).

La catégorie socioprofessionnelle fait l'objet d'une seconde variable. Elle est celle de la personne de référence du ménage (Tableau 11). Il convient de souligner que de nombreuses modalités sont très faiblement représentées (moins de 5 %). Néanmoins, afin de conserver le sens de la variable, aucune agrégation supplémentaire n'a été réalisée. En retour, les catégories recouvrant les plus faibles effectifs voient leur rôle de spécification fortement atténué en raison des règles de calcul privilégiées. Dans ce cadre, il faut noter la très faible part des ménages dont le représentant est un professionnel libéral ou un chef d'entreprise de dix salariés ou plus. Cette configuration reste cohérente avec les observations dégagées à la section 3.2.2.



Tableau 11 : Variable descriptive de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Agriculteur	150	19,5
Artisan	253	32,8
Commerçant	214	27,8
Profession libérale	24	3,1
Chef d'entreprise (\geq sal.)	6	0,8
Cadre	21	2,7
Profession intermédiaire	34	4,4
Employé	9	1,2
Ouvrier	25	3,2
Retraité	35	4,5

Lecture : dans 19,5 % des cas, le ménage observé est un ménage d'agriculteurs selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence.

Source : INSEE (2015c).

Une variable visant à approximer l'âge des actifs au sein du ménage a été construite (Tableau 12). Elle est fondée sur l'âge de la personne de référence du ménage.

Tableau 12 : Variable descriptive de l'âge de la personne de référence du ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
< 30 ans	54	7,0
30 à 39 ans	171	22,2
40 à 49 ans	257	33,3
de 50 à 59 ans	221	28,7
> 59 ans	68	8,8

Lecture : dans 7,0 % des cas, le ménage observé est plutôt jeune au regard de l'âge de la personne de référence (moins de 30 ans).

Source : INSEE (2015c).

Le pays de naissance de la personne de référence (Tableau 13) est considéré sous forme dichotomique (né en France, né à l'étranger). Il aurait été souhaitable de privilégier une approche mettant directement en valeur le pays de naissance de ou des personnes exerçant une activité non-salariée au sein du ménage. Toutefois, les modalités qui auraient été ainsi construites en croisant les différentes possibilités auraient concerné des proportions très faibles des effectifs totaux. La portée de la variable au cours des classifications aurait alors été trop marginale.



Tableau 13 : Variable descriptive du pays de naissance de la personne de référence du ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Née à l'étranger	165	21,4
Née en France	606	78,6

Lecture : dans 21,4 % des cas, la personne de référence du ménage est née à l'étranger.

Source : INSEE (2015c).

Le nombre d'enfants célibataires de tout âge présent dans le logement a lui-aussi été pris en compte (Tableau 14). Dans une certaine mesure, il s'agit de rendre compte indirectement du nombre d'unité de consommation au sein du ménage.

Tableau 14 : Variable descriptive du nombre d'enfant(s) célibataire(s) dans le logement du ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
1 enfant	157	20,4
2 enfants	179	23,2
≥ 3 enfants	136	17,6
Sans enfant	299	38,8

Lecture : dans 20,4 % des cas, un enfant célibataire est recensé dans le logement du ménage.

Source : INSEE (2015c).

Le statut d'occupation du logement du ménage a lui aussi été pris en compte (Tableau 15). Il est un révélateur d'une partie du patrimoine détenu.

Tableau 15 : Variable descriptive du statut d'occupation du logement par le ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Accédant ¹	167	21,7
Locataire	305	39,6
Propriétaire	299	38,8

1 : Accédant à la propriété (le ménage doit encore effectuer au moins un remboursement d'un prêt contracté pour l'achat de son logement)

Lecture : dans 21,7 % des cas, le ménage est en train d'accéder à la propriété.

Source : INSEE (2015c).

L'accès à des minima sociaux fait l'objet d'une variable dichotomique (Tableau 16). Celle-ci permet de savoir si le ménage considéré bénéficie d'au moins un des minima pris en compte par l'enquête



revenus fiscaux et sociaux : le RSA activité, les prestations de précarité RSA hors RSA activité, les prestations de précarité handicap (AAH, CAAH) et les prestations de précarité vieillesse.

Tableau 16 : Variable descriptive de l'accès à des minima sociaux

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Non	605	78,5
Oui	166	21,5

Lecture : dans 78,5 % des cas, le ménage bénéficie de minima sociaux.
Source : INSEE (2015c).

Une variable révélant la nature de la fonction dans l'emploi principal de la personne exerçant au moins une activité non-salariée a été construite (Tableau 17). Dans le cas où cette personne appartient à un ménage de non-salariés, c'est la fonction de la personne de référence du ménage qui est retenue. La nature de la fonction est évaluée en termes de dominantes au regard de grands types d'activités, de tâches et d'outils.

Tableau 17 : Variable descriptive de la fonction dans l'emploi principal de la personne exerçant une activité non-salariée

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Bureautique <i>(accueil, saisie, secrétariat, gestion, comptabilité)</i>	26	3,4
Vente <i>(commerce, technico-commercial)</i>	168	21,8
Activités manuelles <i>(installation, réparation, maintenance, nettoyage, gardiennage, entretien ménager, manutention, magasinage, logistique)</i>	68	8,8
Activités intellectuelles <i>(recherche et développement, études, méthodes, enseignement, soin aux personnes)</i>	59	7,7
Production <i>(production, chantier, exploitation)</i>	341	44,2
Autres	109	14,1

Lecture : dans 3,4 % des cas, la personne exerçant au moins une activité non-salariée exerce une fonction liée à la bureautique dans son emploi principal.
Source : INSEE (2015c).

La catégorie de commune définie selon le zonage en aire urbaine de l'INSEE a été intégrée aux variables classifiantes. En effet, la localisation – plus particulièrement le fait d'habiter en milieu urbain ou dans des territoires ruraux – est un des facteurs influençant l'invisibilisation.



Tableau 18 : Variable descriptive de la catégorie de commune de résidence du ménage

	Nombre de ménages	Répartition (%)
Commune isolée	89	11,5
Grande aire urbaine	548	71,1
Autre aire	134	17,4

Lecture : dans 11,5 % des cas, le ménage observé réside au sein d'une commune isolée.

Source : INSEE (2015c).

Préalablement à la réalisation des opérations de classification, la force des liaisons existant entre les variables a été vérifiée par le biais du coefficient de Cramèr. Dans ce cadre, le calcul de ce coefficient pour chaque appariement de variable montre de très faibles liaisons. Seule la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence est caractérisée par une liaison relativement plus marquée avec, d'une part, le type de ménage au regard de l'activité de ses membres et, d'autre part, la fonction dans l'emploi principal. Néanmoins, ces liaisons sont d'une intensité moyenne puisqu'elles ne dépassent pas le seuil de 0,66. En outre, elles sont de nature fonctionnelle, c'est-à-dire qu'il existe mécaniquement un lien logique entre les variables du fait même de la construction de leurs modalités. Au regard de ces éléments, la classification réalisée est robuste dans la mesure où elle n'est pas biaisée par la présence de liaisons inter-variables préexistantes.

Tableau 19 : Liaisons bivariées au sein de l'échantillon (coefficient V de Cramèr)

	Type ménage	Nombre enfant(s)	Catégorie Commune	CSP	Minima sociaux	Statut logement	Pays naissance	Âge	Fonction
Type ménage	1,0000								
Nb. enfant(s)	0,2731	1,0000							
Cat. commune	0,0433	0,0566	1,0000						
CSP	0,3357	0,1619	0,2430	1,0000					
Minima soc.	0,1201	0,0645	0,0564	0,1482	1,0000				
Statut logem.	0,1754	0,1570	0,1597	0,2847	0,2209	1,0000			
Pays naiss.	0,2123	0,0990	0,1585	0,2424	0,0348	0,1912	1,0000		
Âge	0,1414	0,2585	0,1120	0,1630	0,1001	0,3313	0,0664	1,0000	
Fonction	0,1414	0,0806	0,1841	0,4072	0,1132	0,1591	0,1586	0,0615	1,0000

Note : une valeur comprise entre 0 et 0,3333 révèle une liaison de faible intensité. Une valeur comprise entre 0,3334 et 0,6666 révèle une liaison d'intensité moyenne. Une valeur supérieure à 0,6666 révèle une liaison de forte intensité.

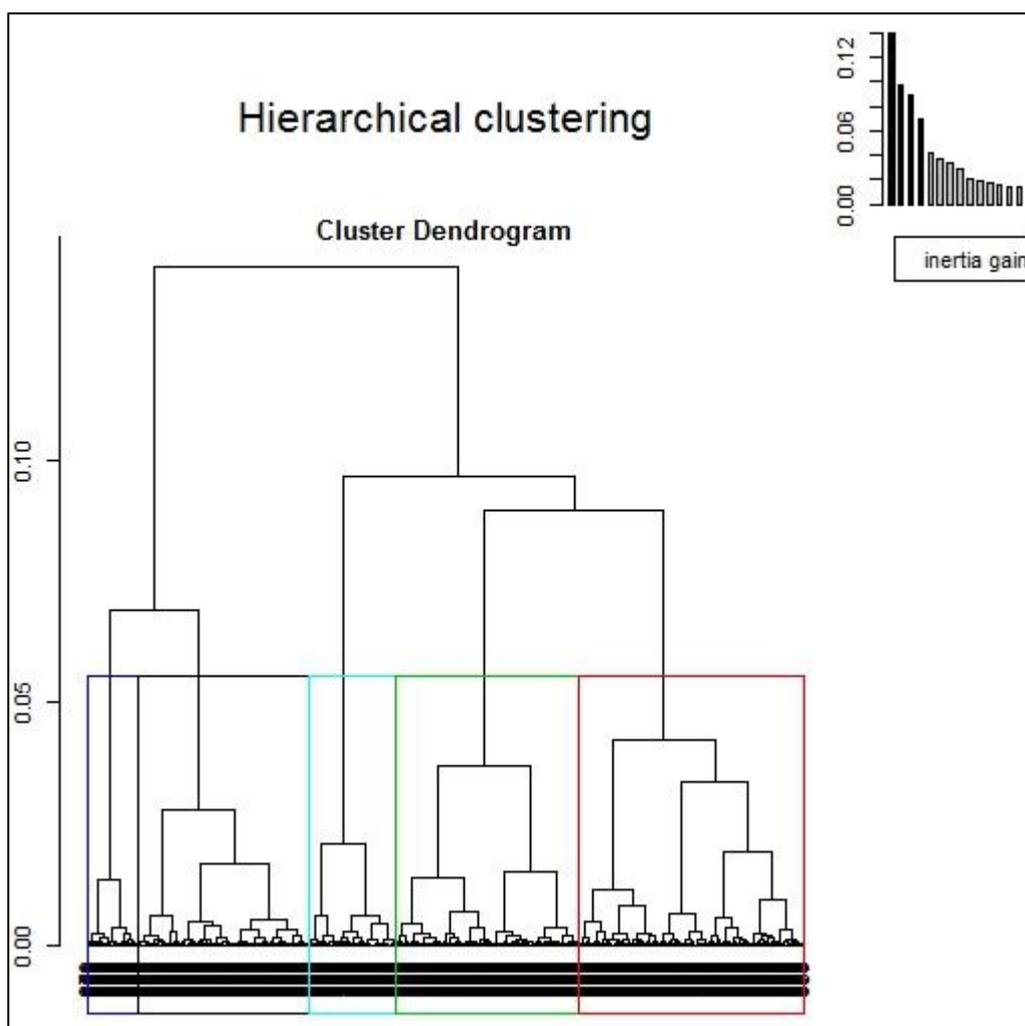
Lecture : à l'intersection de la colonne « *type ménage* » et « *Nb. enfant(s)* », une liaison de faible intensité est constatée.

3.3.2 Résultats de la classification ascendante hiérarchique

Au terme de la CAH, cinq classes ont été retenues. Ce choix a été arrêté objectivement à la lumière d'un critère de maximisation de perte d'inertie intraclasse (Figure 4). Le dendrogramme ne présente pas d'anomalie pouvant révéler une classification triviale. Les différentes catégories retenues sont matérialisées par des rectangles de couleurs. Elles sont classées par ordre de gauche à droite. Leur spécification statistique est reportée aux tableaux 20 à 24 suivant cet ordre. Ces résultats doivent être interprétés en termes de sur ou sous-représentation des modalités au sein de chaque catégorie.



Figure 4 : Dendrogramme de la classification hiérarchique ascendante



Lecture : en partant de sa base, le dendrogramme retrace les opérations successives de regroupement des ménages qui forment ainsi des catégories de plus en plus importantes.

► **1^{ère} catégorie : les ménages d'artisans pauvres nés à l'étranger (20,6 % de l'échantillon)**

La première catégorie est marquée par une très forte surreprésentation des ménages comprenant une personne exerçant une activité non-salariée et un inactif (Tableau 20). 65,3 % des ménages de ce type appartiennent en effet à la catégorie. Cette configuration est partagée par 71,1 % des ménages de la catégorie alors qu'elle ne recouvre que 22,4 % de l'ensemble des ménages de l'échantillon. Les ménages dont la personne de référence est née à l'étranger sont eux-aussi caractéristiques de cette première catégorie. Ils en représentent 59,8 %. Les autres modalités représentatives sont inhérentes au nombre d'enfants célibataires présents dans le logement quel que soit leur âge. Les cas où trois enfants ou plus sont présents sont ainsi surreprésentés et, dans une moindre mesure, les cas où un seul enfant est recensé. Ce double effet doit être rapproché des classes d'âges représentatives qui font, elles aussi, apparaître une dichotomie. Les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans et de 40 à 49 ans sont tous deux représentatifs. Les valeurs-test qui leur sont associées montrent néanmoins que leur importance dans la spécification est beaucoup moins forte que celle des premières modalités.



Tableau 20 : Spécification statistique de la 1^{ère} catégorie

Modalité	Cla/Mod ¹	Mod/Cla ²	Global ³	p.value	v.test
Avec inactif	65,32	71,07	22,44	3,96E-53	15,3427
Né à l'étranger	57,58	59,75	21,40	1,73E-34	12,2476
≥ 3 enfants	44,12	37,74	17,64	4,11E-12	6,9333
Artisan	30,15	61,64	42,15	3,09E-08	5,5360
1 enfant	35,67	35,22	20,36	7,06E-07	4,9596
Grande aire	24,45	84,28	71,08	1,89E-05	4,2780
Locataire	27,21	52,20	39,56	3,00E-04	3,6150
30 à 39 ans	25,68	41,51	33,33	1,56E-02	2,4190
< 30 ans	33,33	11,32	7,00	2,37E-02	2,2612
Autre aire	14,18	11,95	17,38	3,86E-02	-2,0689
50 à 59 ans	14,93	20,75	28,66	1,19E-02	-2,5137
Avec salarié	12,90	17,61	28,15	6,56E-04	-3,4073
Commune isol.	6,74	3,77	11,54	1,79E-04	-3,7465
Avec TNS	9,87	9,43	19,71	1,14E-04	-3,8584
> 59 ans	4,41	1,89	8,82	1,09E-04	-3,8697
Propriétaire	12,37	23,27	38,78	4,15E-06	-4,6038
Agriculteur	2,69	3,14	24,12	2,38E-15	-7,9197
Sans enfant	4,68	8,81	38,78	5,88E-21	-9,3922
Isolé	1,31	1,89	29,70	1,67E-23	-9,9907
Né en France	10,56	40,25	78,60	1,73E-34	-12,2476

1 : Fréquence des ménages de l'échantillon possédant la modalité et appartenant à la catégorie (%).

2 : Fréquence de la modalité dans la catégorie (%).

3 : Fréquence de la modalité dans l'échantillon (%).

Lecture : au regard de la p.value, la modalité « avec un actif » est significativement structurante de la catégorie. La valeur test étant positive, cette modalité est surreprésentée dans la catégorie. En effet, cette dernière concentre 65,32 % des ménages de l'échantillon possédant cette modalité. Elle est détenue par 71,07 % des ménages de la catégorie alors qu'au sein de l'ensemble de l'échantillon, seuls 22,44 % des ménages la possèdent.

La catégorie socioprofessionnelle compte aussi parmi les variables structurantes. Les ménages d'artisans sont très nettement surreprésentés et ils comptent pour 61,6 % des ménages de la catégorie. Enfin, un statut de locataire et une localisation dans une grande aire urbaine parachève la caractérisation qui peut se lire en négatif par le biais des modalités les moins représentatives, c'est-à-dire ayant une valeur-test négative. Il faut remarquer que les variables descriptives de l'accès aux minima sociaux et de la fonction dans l'emploi principal ne jouent aucun rôle dans cette spécification. L'ensemble de ces éléments concourent finalement à spécifier la première catégorie comme étant celle des ménages d'artisans nés à l'étranger, comprenant des enfants et vivant dans de grandes agglomérations. Pour ces ménages, le travail du non-salarié représente le seul revenu d'activité.

► 2^e catégorie : les ménages pauvres professionnellement mixtes (24,0 % de l'échantillon)

La spécification statistique de la seconde catégorie (Tableau 21) met clairement en perspective un profil de ménages mixtes en termes d'activité, puisque modalité « avec salarié » est la plus structurante. Elle représente 69,7 % des ménages rencontrés cette catégorie contre 28,2 % pour l'ensemble de l'échantillon. Les autres modalités représentatives montrent que ces ménages comprennent des familles avec au moins deux enfants célibataires vivant dans le logement. Cette caractéristique est cohérente avec l'âge représentatif de la personne référence (40 à 49 ans). En outre, ces ménages



mixtes ont pour caractéristique d'avoir contracté un emprunt immobilier puisque la modalité révélant un accès à la propriété est représentative. En revanche, ils ne bénéficient pas de minima sociaux.

Tableau 21 : Spécification statistique de la 2^e catégorie

Modalité	Cla/Mod ¹	Mod/Cla ²	Global ³	p.value	v.test
Avec salarié	59,45	69,73	28,15	8,76E-44	13,8768
Accédant	54,49	49,19	21,66	8,59E-23	9,8272
2 enfants	52,51	50,81	23,22	4,49E-22	9,6593
30 à 39 ans	42,41	58,92	33,33	1,49E-16	8,2577
Minima non	29,09	95,14	78,47	2,47E-12	7,0049
Né en France	28,05	91,89	78,60	6,19E-08	5,4131
≥ 3 enfants	42,65	31,35	17,64	9,91E-08	5,3284
30 à 39 ans	38,60	35,68	22,18	1,10E-06	4,8737
Agriculteur	31,18	31,35	24,12	9,88E-03	2,5799
Production	27,37	52,97	46,43	4,17E-02	2,0370
Avec TNS	17,76	14,59	19,71	4,18E-02	-2,0354
Vente	16,28	15,14	22,31	6,00E-03	-2,7476
1 enfant	15,29	12,97	20,36	3,25E-03	-2,9431
< 30 ans	5,56	1,62	7,00	2,76E-04	-3,6364
Commerçant	15,77	22,16	33,72	1,00E-04	-3,8902
Propriétaire	16,39	26,49	38,78	6,59E-05	-3,9905
Locataire	14,75	24,32	39,56	7,33E-07	-4,9525
> 59 ans	1,47	0,54	8,82	7,61E-08	-5,3761
Né à l'étranger	9,09	8,11	21,40	6,19E-08	-5,4131
Avec inactif	6,36	5,95	22,44	1,41E-11	-6,7567
Minima oui	5,42	4,86	21,53	2,47E-12	-7,0049
Isolé	7,86	9,73	29,70	2,80E-13	-7,3036
50 à 59 ans	2,71	3,24	28,66	2,87E-23	-9,9370
Sans enfant	3,01	4,86	38,78	4,46E-33	-11,9811

1 : Fréquence des ménages de l'échantillon possédant la modalité et appartenant à la catégorie (%).

2 : Fréquence de la modalité dans la catégorie (%).

3 : Fréquence de la modalité dans l'échantillon (%).

Lecture : au regard de la p.value, la modalité « avec salarié » est significativement structurante de la catégorie. La valeur test étant positive, cette modalité est surreprésentée dans la catégorie. En effet, cette dernière concentre 59,45 % des ménages de l'échantillon possédant cette modalité. Elle est détenue par 69,73 % des ménages de la catégorie alors qu'au sein de l'ensemble de l'échantillon, seuls 28,15 % des ménages la possèdent.

La catégorie socioprofessionnelle des exploitants agricoles tend à être surreprésentée par rapport à l'ensemble de l'échantillon. Toutefois, dans la mesure où, d'une part, la valeur test de cette modalité est relativement faible et, d'autre part, seule la catégorie des commerçants compte parmi les caractéristiques les moins représentatives, il ne peut être conclu que la seconde catégorie est de nature purement agricole. D'ailleurs, la catégorie de commune n'intervient pas dans la spécification statistique, ce qui laisse supposer une assez grande hétérogénéité des socioprofessionnelle de la catégorie.



► **3^e catégorie : les jeunes non-salariés isolés et précaires (25,6 % de l'échantillon)**

81,2 % des ménages de cette catégorie sont composés par une personne seule alors que cette modalité n'est partagée qu'à hauteur de 29,7 % au sein de l'ensemble de l'échantillon (Tableau 22). Il n'est pas surprenant de constater que l'absence d'enfant célibataire dans le logement soit, elle aussi caractéristique de la catégorie. En outre, ces ménages unipersonnels sont plutôt jeunes. La classe d'âge des moins de 30 ans s'avère représentative avec celle des 30 à 39 ans, mais dans une mesure bien moindre au regard de la valeur test. Ces ménages sont locataires de leur logement dans une grande aire urbaine où ils exercent des activités de nature commerciale ou intellectuelle. La catégorie socio-professionnelle des commerçants est d'ailleurs surreprésentée dans cette classe. Enfin, il s'agit de ménages bénéficiant de minima sociaux, ce qui tend à étayer le portrait de jeunes travailleurs précaires non-salariés.

Tableau 22 : Spécification statistique de la 3e catégorie

Modalité	Cla/Mod ¹	Mod/Cla ²	Global ³	p.value	v.test
Isolé	69,87	81,22	29,70	2,04E-72	17,9973
Locataire	49,18	76,14	39,56	5,05E-34	12,1605
Sans enfant	46,15	70,05	38,78	3,96E-25	10,3553
Minima oui	48,19	40,61	21,53	5,97E-13	7,2013
< 30 ans	61,11	16,75	7,00	1,14E-08	5,7079
Né en France	29,37	90,36	78,60	8,59E-07	4,9214
Grande aire	29,56	82,23	71,08	3,95E-05	4,1106
Commerçant	34,23	45,18	33,72	1,05E-04	3,8780
Act. intellect.	45,16	14,21	8,04	5,03E-04	3,4790
Vente	35,47	30,96	22,31	9,91E-04	3,2932
30 à 39 ans	33,92	29,44	22,18	5,46E-03	2,7786
50 à 59 ans	19,00	21,32	28,66	7,45E-03	-2,6762
Accédant	14,37	12,18	21,66	1,03E-04	-3,8831
Commune isol.	8,99	4,06	11,54	4,00E-05	-4,1077
Né à l'étranger	11,52	9,64	21,40	8,59E-07	-4,9214
> 59 ans	2,94	1,02	8,82	2,58E-07	-5,1519
2 enfants	11,17	10,15	23,22	1,05E-07	-5,3175
Production	15,92	28,93	46,43	8,07E-09	-5,7671
Avec TNS	7,24	5,58	19,71	2,83E-10	-6,3076
≥ 3 enfants	5,88	4,06	17,64	1,35E-10	-6,4213
Agriculteur	8,60	8,12	24,12	6,20E-11	-6,5389
Avec salarié	9,22	10,15	28,15	4,15E-12	-6,9320
Minima non	19,34	59,39	78,47	5,97E-13	-7,2013
Avec inactif	3,47	3,05	22,44	1,04E-17	-8,5699
Propriétaire	7,69	11,68	38,78	9,36E-22	-9,5838

1 : Fréquence des ménages de l'échantillon possédant la modalité et appartenant à la catégorie (%).

2 : Fréquence de la modalité dans la catégorie (%).

3 : Fréquence de la modalité dans l'échantillon (%).

Lecture : au regard de la p.value, la modalité « isolé » est significativement structurante de la catégorie. La valeur test étant positive, cette modalité est surreprésentée dans la catégorie. En effet, cette dernière concentre 69,87 % des ménages de l'échantillon possédant cette modalité. Elle est détenue par 81,22 % des ménages de la catégorie alors qu'au sein de l'ensemble de l'échantillon, seuls 29,70 % des ménages la possèdent.



► **4^e catégorie : les commerçants âgés pauvres (9,3 % de l'échantillon)**

Sept modalités surreprésentées seulement concourent à la spécification de cette catégorie, les autres permettant de la décrire négativement en termes de sous-représentation (Tableau 23). L'âge représentatif est compris dans la classe des 60 ans et plus. Cette caractéristique laisse supposer une population plutôt âgée. En outre, il s'agit de ménages de commerçants composés d'une personne exerçant une activité non-salariale et d'un inactif. Ces ménages n'hébergent pas d'enfant célibataire dans le logement dont ils sont propriétaires. Ils résident dans des communes isolées et ne perçoivent pas de minima sociaux. Les modalités sous-représentées renforcent ces caractéristiques en offrant un négatif presque parfait de la spécification. Tout concourt donc à identifier des ménages de non-salariés âgés dont l'un des membres prolonge son activité faute d'une pension de retraite suffisante et/ou de repreneur susceptible d'être intéressé par leur entreprise.

Tableau 23 : Spécification statistique de la 4e catégorie

Modalité	Cla/Mod ¹	Mod/Cla ²	Global ³	p.value	v.test
> 59 ans	91,18	86,11	8,82	2,13E-73	18,1222
Sans enfant	21,40	88,89	38,78	2,50E-20	9,2385
Propriétaire	19,40	80,56	38,78	3,71E-14	7,5708
Minima non	10,91	91,67	78,47	2,19E-03	3,0631
Commune isol.	19,10	23,61	11,54	2,36E-03	3,0413
Commerçant	13,08	47,22	33,72	1,32E-02	2,4784
Avec inactif	13,87	33,33	22,44	2,58E-02	2,2292
Grande aire	7,85	59,72	71,08	3,04E-02	-2,1644
Avec salarié	5,07	15,28	28,15	8,23E-03	-2,6426
1 enfant	3,82	8,33	20,36	4,56E-03	-2,8364
< 30 ans	0,00	0,00	7,00	4,11E-03	-2,8698
Minima oui	3,61	8,33	21,53	2,19E-03	-3,0631
Artisan	5,23	23,61	42,15	6,42E-04	-3,4133
50 à 59 ans	3,62	11,11	28,66	2,29E-04	-3,6851
Locataire	3,93	16,67	39,56	1,36E-05	-4,3504
≥ 3 enfants	0,74	1,39	17,64	7,72E-06	-4,4729
Accédant	1,20	2,78	21,66	2,57E-06	-4,7026
2 enfants	0,56	1,39	23,22	4,98E-08	-5,4520
30 à 39 ans	0,00	0,00	22,18	5,21E-09	-5,8402
30 à 39 ans	0,78	2,78	33,33	3,26E-11	-6,6341

1 : Fréquence des ménages de l'échantillon possédant la modalité et appartenant à la catégorie (%).

2 : Fréquence de la modalité dans la catégorie (%).

3 : Fréquence de la modalité dans l'échantillon (%).

Lecture : au regard de la p.value, la modalité « > 59 ans » est significativement structurante de la catégorie. La valeur test étant positive, cette modalité est surreprésentée dans la catégorie. En effet, cette dernière concentre 91,18 % des ménages de l'échantillon possédant cette modalité. Elle est détenue par 86,11 % des ménages de la catégorie alors qu'au sein de l'ensemble de l'échantillon, seuls 8,82 % des ménages la possèdent.

► **5^e catégorie : les ménages d'exploitants agricoles pauvres (20,5 % de l'échantillon)**

Comme le montre le Tableau 24, cette catégorie est spécifiée statistiquement par une surreprésentation des ménages dont la personne de référence est relativement âgée (50 à 59 ans). Ils sont com-



posés d'actifs exerçant tous une activité non-salariée. Dans le logement, dont ils sont propriétaires, ils n'hébergent pas d'enfant célibataire, bien que cette dernière caractéristique soit très faiblement structurante au regard de la valeur test. La catégorie socioprofessionnelle représentative est celle des agriculteurs. Cette configuration est cohérente avec la fonction exercée dans l'activité principale (production), la localisation au sein d'une commune isolée ou d'une aire urbaine intermédiaire. Il convient de souligner que l'accès à des minima sociaux ne concourt pas à la catégorisation du profil. Ces quelques caractéristiques laissent clairement transparaître le contour des ménages d'exploitants agricoles pauvres.

Tableau 24 : Spécification statistique de la 5e catégorie

Modalité	Cla/Mod ¹	Mod/Cla ²	Global ³	p.value	v.test
50 à 59 ans	59,73	83,54	28,66	3,02E-61	16,5118
Propriétaire	44,15	83,54	38,78	1,23E-38	12,9996
Avec TNS	58,55	56,33	19,71	9,84E-33	11,9154
Agriculteur	46,24	54,43	24,12	5,89E-21	9,3920
Production	28,77	65,19	46,43	1,18E-07	5,2960
Né en France	23,60	90,51	78,60	1,42E-05	4,3411
Commune isol.	38,20	21,52	11,54	4,11E-05	4,1011
Autre aire	28,36	24,05	17,38	1,63E-02	2,4026
Sans enfant	24,75	46,84	38,78	2,11E-02	2,3070
Vente	14,53	15,82	22,31	2,54E-02	-2,2358
Act. intellect.	9,68	3,80	8,04	2,12E-02	-2,3053
Act. manuelles	10,14	4,43	8,95	1,96E-02	-2,3334
Commerçant	15,38	25,32	33,72	1,13E-02	-2,5338
Avec salarié	13,36	18,35	28,15	1,67E-03	-3,1437
Avec inactif	10,98	12,03	22,44	2,40E-04	-3,6729
Né à l'étranger	9,09	9,49	21,40	1,42E-05	-4,3411
< 30 ans	0,00	0,00	7,00	2,53E-06	-4,7059
≥ 3 enfants	6,62	5,70	17,64	1,49E-06	-4,8124
Grande aire	15,69	54,43	71,08	5,50E-07	-5,0078
Isolé	9,17	13,29	29,70	9,98E-08	-5,3272
> 59 ans	0,00	0,00	8,82	7,47E-08	-5,3795
Accédant	6,59	6,96	21,66	4,63E-08	-5,4649
Artisan	9,85	20,25	42,15	1,19E-10	-6,4400
30 à 39 ans	4,68	5,06	22,18	1,12E-10	-6,4502
30 à 39 ans	7,00	11,39	33,33	2,70E-12	-6,9927
Locataire	4,92	9,49	39,56	1,29E-20	-9,3087

1 : Fréquence des ménages de l'échantillon possédant la modalité et appartenant à la catégorie (%).

2 : Fréquence de la modalité dans la catégorie (%).

3 : Fréquence de la modalité dans l'échantillon (%).

Lecture : au regard de la p.value, la modalité « 50 à 59 ans » est significativement structurante de la catégorie. La valeur test étant positive, cette modalité est surreprésentée dans la catégorie. En effet, cette dernière concentre 59,73 % des ménages de l'échantillon possédant cette modalité. Elle est détenue par 83,54 % des ménages de la catégorie alors qu'au sein de l'ensemble de l'échantillon, seuls 28,66 % des ménages la possèdent.



*
* *

L'exploration statistique qui a été menée est largement perfectible. Seules les caractéristiques saillantes des individus et une typologie élémentaire des ménages auxquels ils appartiennent ont pu être mises en perspective. Les enquêtes mobilisées sont pourtant riches d'informations mais l'analyse des travailleurs non-salariés pauvres se heurte rapidement à des données lacunaires. Cette limite est encore plus prégnante lorsque l'étude des pluriactifs exerçant au moins une activité non-salariée est envisagée. En outre, il conviendrait de recourir à des données longitudinales permettant de mieux saisir les parcours individuels et de repérer les causes possibles de l'appauvrissement. En particulier, il semble que la période de lancement d'une entrepreneuriale génère effectivement de la pauvreté sans qu'il puisse être possible de déterminer l'évolution de ce phénomène dans le temps.

Néanmoins, quelques enseignements peuvent être dégagés de ce travail qui a une portée fondamentalement exploratoire. Ainsi, il était attendu que les exploitants agricoles et les professionnels libéraux soient relativement plus touchés par la pauvreté que les autres catégories de non-salariés. En effet, la revue de littérature laisse entrevoir une certaine focalisation sur ces deux sous-populations. Si les observations statistiques proposées tendent à confirmer l'importance des effectifs agricoles au sein des non-salariés pauvres, la place des professionnels libéraux est beaucoup plus nuancée. La pauvreté des artisans et des commerçants semble donc faire l'objet d'une invisibilisation importante alors qu'ils représentent respectivement 32,7 % et 33,5 % des non-salariés pauvres contre 9,8 % pour les ressortissants des professions libérales. Incidemment, le taux de pauvreté chez les artisans et les commerçants est proche de celui des exploitants agricoles qui atteint 20,0 %. Ces remarques invitent à explorer plus en avant la pauvreté non-salariale au sein des secteurs artisanaux et commerciaux.

En outre, la typologie des ménages qui a été formulée met en perspective l'importance d'une approche fondée sur l'environnement familial puisque sur les cinq catégories qui ont émergé, une seule est articulée autour de ménages constitués d'une personne seule. Tout l'enjeu est alors de savoir dans quelle mesure l'activité entrepreneuriale constitue un facteur d'appauvrissement des cellules familiales ou, au contraire, un vecteur de maintien d'un niveau de vie minimal. Ces différents constats et questionnements ont été pris en compte lors de la construction du guide d'entretien et de la sélection des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de terrain.

4 Une enquête de terrain exploratoire

La revue de littérature et l'exploration statistique ont permis de mettre au jour une réelle invisibilisation des travailleurs non-salariés pauvres ou, pour le moins, une méconnaissance de ce public tant en ce qui concerne les caractéristiques individuelles que les processus conduisant à la pauvreté. Afin d'apporter un éclairage complémentaire aux résultats qui ont émergé des analyses, une enquête de terrain a été réalisée. Sur la base des recommandations de l'ONPES inhérentes aux éléments devant être prioritairement étudiés, cette enquête a été envisagée comme un coup de sonde permettant de mettre en perspective des pistes de réflexion. Il s'agit donc plus d'une étude de cas que d'une approche visant à combler les lacunes informationnelles constatées.

Néanmoins, les enseignements tirés de l'analyse statistique ont été pris en compte afin de mieux cibler les personnes interrogées. Ainsi, une attention particulière a été accordée aux non-salariés exerçant une activité commerciale, artisanale ou agricole. Parallèlement, la délimitation des diffé-



rentes catégories de ménages concernés par la pauvreté non-salariale a été, dans la mesure du possible, suivie. Il faut toutefois déplorer qu'aucune personne âgée de 60 ans ou plus ait pu être enquêtée. En revanche, les observations de terrain ont été enrichies par l'intégration de personnes en situation de création d'entreprise ou qui ont créé leur activité au cours des trois dernières années. Cette démarche participe de la mise en perspective d'un segment populationnel que les données mobilisées n'ont pas permis d'isoler. Préalablement à la présentation du protocole d'enquête et des résultats de l'exploitation du matériau recueilli, une analyse des quelques enquêtes de terrain préexistantes est proposée. Bien que la thématique de l'invisibilisation soit abordée de façon très marginale par ces dernières, les axes de recherches qui les ont motivées et les éclairages qu'elles apportent ont permis d'affiner l'approche de terrain retenue.

4.1 Les enseignements des études préexistantes

La revue de littérature entreprise à la section 2 a permis de mettre en perspective une réelle carence en informations qualitatives inhérentes aux non-salariés pauvres. En la matière, les enquêtes de terrain ont suivi la même tendance que celle observée pour les travaux statistiques et théoriques. La question de la pauvreté est restée dans l'ombre des approches s'intéressant avant tout à la portée effective de l'indépendance chez les non-salariés, à l'image des travaux de D'Amours & Crespo (2004). D'autres, comme Gasse, Diochon, & Menzies (2004), ont étudié les motivations susceptibles de porter la création d'entreprise. Il faut aussi rappeler que certaines contributions, s'intéressant directement à la précarité et la pauvreté, étudient des publics mêlant salariés et non-salariés. Elles apportent alors un éclairage sur la pauvreté laborieuse observée au sein d'un secteur d'activité donné et le statut dans l'emploi est alors renvoyé aux éléments de caractérisation individuelle. C'est notamment le cas des contributions de Corsani (2012), Sanchez-Munoz (2011), Sinigaglia (2013) et Tasset, Amossé, & Grégoire (2013).

Finalement, cinq études adossées à une enquête de terrain et spécifiquement dédiées aux travailleurs non-salariés pauvres et précaires ont pu être analysées³¹. Dans la veine des recherches visant à mieux comprendre les déterminants du passage au non-salariat, Boutillier & Kizaba (2011), Fayolle & Nakara (2013) et Legrand, Stervinou, & Noël Lemaitre (2012) ont enquêté des créateurs d'entreprise en situation de précarité. Pour leur part, D'Amours (2009) et Lambrecht & Beens (2005) ont observé un public plus large de travailleurs non-salariés précaires déjà installés. Bien que la nature des populations étudiées, les lieux d'enquête et les éclairages privilégiés soient assez différents d'une contribution à l'autre (Tableau 25), quelques résultats convergents peuvent être repérés.

Au sein de cette littérature, l'approche des créateurs précaires s'appuie, de manière plus ou moins directe, sur l'opposition théorique entre les personnes faisant le choix du non-salariat par opportunité et celles dont la démarche est le résultat d'une contrainte. À l'exception notable de Legrand, Stervinou, & Noël Lemaitre (2012) qui adoptent une démarche empreinte d'une certaine neutralité, les auteurs acceptent d'emblée le postulat d'une corrélation irréfragable entre, d'une part, la pauvreté et/ou la précarité des créateurs et, d'autre part, le caractère contraint de la création. Bien qu'elle soit adossée à différents travaux théoriques préexistants, cette préconception peut faire l'objet de quelques critiques. Toutefois, Boutillier & Kizaba (2011, p. 176) proposent une dialectique *a priori*

³¹ Les travaux menés par Eversol (2003) ne sont pas directement exploités ici. En effet, l'environnement socio-économique et juridique des populations sud-américaines observées est trop différent de celui qui prévaut en Europe ou au Québec.



Les travailleurs non-salariés pauvres

séduisante débouchant sur le concept de contrainte opportuniste. Il est synthétisé en une phrase par les auteurs qui précisent que « *confronté à un ensemble de contraintes, l'individu se saisit des opportunités de toute nature qui s'offrent à lui.* » Or, dans les cas étudiés, les contraintes renvoient essentiellement à l'absence de débouchés sur le marché du travail salarié. Il s'agit donc bien là d'une illustration des fondements théoriques développés dès les années 1980 par les économistes mettant en œuvre un arbitrage individuel entre différents niveaux d'utilité en absence d'opportunité salariale. Ce principe est clairement énoncé par Fayolle & Nakara (2013, p. 39) qui délimitent leur objet d'étude en précisant que la création sous contrainte est liée « *à des facteurs "push" comme le chômage, le licenciement ou la menace de perdre son emploi* ».

Tableau 25 : Principales caractéristiques des enquêtes de terrain préexistantes

Auteurs	Types de publics étudiés	Echantillon	Lieu
Boutillier & Kizaba (2011)	Créateurs réalisant le stage de préparation à l'installation organisé par les Chambres de métiers et de l'artisanat	- 564 créateurs et repreneurs d'entreprise	Chambres de métiers et de l'artisanat du Nord et du Pas-de-Calais.
Legrand, Stervinou, & Noël Lemaitre (2012)	Porteurs de projet d'entreprise aidés par le Fondès (membre du réseau France Active)	- 20 représentants de la micro-finance - 9 porteurs de projet d'entreprise	Agglomération nantaise
Fayolle & Nakara (2013)	Personnes privées d'activité créatrices d'entreprise hors secteur agricole	- 5 représentants de structures d'accompagnement - 5 créateurs d'entreprise	Toulouse et Avignon
Lambrecht & Beens (2005)	Non-salariés et anciens non-salariés pauvres tous secteurs d'activité	- 4 représentants d'organismes de sécurité sociale - 20 non-salariés ou ex non-salariés	Belgique
D'Amours (2009)	Non-salariés non-agricoles avec au moins deux ans d'exercice et ne bénéficiant pas de régime mutualisé de protection sociale	- 60 non-salariés	Régions de Montréal, Québec et Gatineau.

Dans le cadre de la délimitation populationnelle induite par le modèle de la création sous contrainte, les observations tendent à converger. La description du créateur d'entreprise pauvre renvoie l'image d'une personne fragilisée. La fragilité est naturellement économique mais pour des raisons qui ne sont pas uniquement liées à la précarité de l'emploi. Le manque de capitaux initiaux corrélé à une situation bancaire et patrimoniale peu valorisable sont constatés. Cependant, Fayolle & Nakara (2013, pp. 41-42) font état d'un contexte familial dégradé au niveau du ménage et de configurations personnelles plutôt défavorables. La monoparentalité et la vieillesse relative sont ainsi deux caractéristiques largement soulignées. Pour Boutillier & Kizaba (2011), la fragilité individuelle est aussi observée au niveau du capital immatériel, notamment de la nature de la formation qui est le fruit de l'expérience professionnelle plutôt que le résultat d'un enseignement. Ils observent aussi que la culture entrepreneuriale des créateurs contraints s'avère très peu développée en raison de sa faible diffusion dans leur milieu socioéconomique originel. En outre, la fragilité de ces personnes est aussi repérée dans le manque de robustesse de leur réseau de relations professionnelles. Cette carence



empêche l'inscription immédiate des nouveaux non-salariés dans le tissu des professionnels préexistant tout en limitant les sources informationnelles pourtant nécessaires au développement, si ce n'est au maintien, de l'activité. La conjonction de ces fragilités génère des modes d'organisation précaire du travail qui atténuent les chances de sortie de la pauvreté. En d'autres termes, les créateurs contraints observés par ces études sont fortement isolés dans leur dimension professionnelle.

Parallèlement, l'analyse des trajectoires de vie révèlent encore quelques congruences des observations. Tout d'abord, les auteurs montrent que le passage au non-salariat est assimilé à une véritable épreuve. Les difficultés administratives comme la découverte de contraintes fiscales et réglementaires constituent des embuches conséquentes, même si le phénomène est légèrement atténué pour les personnes bénéficiant de l'aide prodiguée par une structure d'accompagnement. En retour, la détresse que génèrent ces difficultés est d'autant plus aiguë que le capital humain est faible et la culture entrepreneuriale lointaine. La pression temporelle est aussi un facteur aggravant lorsqu'il s'agit de se lancer au plus vite pour effectivement parer un manque de revenus. Une fois l'étape de la création franchie, la conduite de l'activité est, elle aussi, source de complexité. Les contraintes matérielles et financières générées par les aspects administratifs, fiscaux et sociaux sont difficilement maîtrisées. La gestion est précaire et la vision de long terme, voire même de moyen terme, est généralement absente. La stratégie de court terme peut alors consister à opter pour la pluriactivité, les revenus salariaux venant en partie combler la faiblesse des revenus non-salariaux.

Une fois le statut non-salarial adopté, le travailleur pauvre semble donc pris dans un processus que Fayolle & Nakara (2013, p. 46) qualifient de « *pressurant* ». L'environnement familial – principalement les ascendants et les collatéraux – revêt alors une dimension essentielle. L'aide financière qui peut être mobilisée auprès de la famille est généralement restreinte par manque de capacités ou de volonté. L'aide est alors morale ou prend la forme de coups de main. Boutillier & Kizaba (2011, p. 175) notent d'ailleurs le rôle essentiel du conjoint qui est un acteur sans statut de l'activité naissante. En revanche, l'absence d'accompagnement institutionnel après la création est pointée par Fayolle & Nakara (2013, p. 44) comme une carence particulièrement grave au moment où le non-salarié contraint en a le plus besoin. Plus globalement, l'environnement social du créateur est tout autant porteur de soutien que de défiance. Ainsi, l'aide de la famille et des amis est aussi un vecteur de contraintes. Le fait que ces proches accordent leur confiance induit un contrat moral tacite engageant le créateur à être digne de la confiance accordée. Comme le soulignent Boutillier & Kizaba (2011, p. 175), l'idée est bien ancrée qu'en cas d'échec « *le salarié ne perd que son emploi, l'entrepreneur sa fortune et son honneur* ».

Néanmoins, dans le cas où les personnes passent le pas avec l'aide d'une structure d'accompagnement, Legrand, Stervinou, & Noël Lemaitre (2012, pp. 170-172) montrent que les caractéristiques du projet sont révélatrices de configurations individuelles influençant fortement la trajectoire non-salariale et les chances de réussite. Ces auteures parviennent à isoler sept parcours types en articulant les deux concepts, pris dans une approche dichotomique, que sont la motivation – volonté positive ou contrainte – et la clairvoyance – lucidité ou manque de lucidité – par rapport au projet. L'originalité de cette étude est de montrer que l'accès au non-salariat par un travailleur précaire et/ou pauvre plus ou moins contraint n'est pas nécessairement une démarche pernicieuse. Tout repose sur la capacité de la personne à faire preuve de lucidité quant à sa position et ses attentes. Ainsi, quelques parcours types (trois sur sept) sont susceptibles de générer une activité durable ou, pour le moins, soutenable. Mais, il n'en reste pas moins que ces éléments sont évalués au moment



de la création et que seule l'épreuve du temps pourrait confirmer ou infirmer l'adéquation des parcours « *lucides* » aux exigences du travail non-salarié.

Finalement, les trois enquêtes de terrain portant sur les créateurs d'entreprise précaires mettent essentiellement en lumière des personnes qui, contraintes au non-salariat, cumulent d'importantes fragilités venant amplifier l'impact de la pauvreté. Cependant, la pauvreté non-salariale n'est pas seulement le fait de créateurs contraints précarisés. Elle peut aussi survenir au cours de la vie entrepreneuriale. Dans une certaine mesure, les personnes concernées font alors partie du noyau dur du public des non-salariés pauvres. En effet, la pauvreté n'est alors pas une condition ou un contexte préalable au non-salariat. Dans ce cadre, l'enquête de terrain menée par Lambrecht & Beens (2005, pp. 216-217) met en perspective cinq causes à la pauvreté non-salariale :

- *la conjoncture économique*, qui peut affecter durablement l'équilibre économique de l'activité, et les évolutions non anticipées du marché qui font émerger de nouveaux concurrents dont les biens et services ne peuvent être concurrencés ;
- *l'action des pouvoirs publics* par le biais de l'accroissement de taxes et des cotisations, mais aussi par l'édiction de réglementations et de normes particulièrement coûteuses à mettre en place ;
- *les aléas liés à l'activité* comme les accidents du travail ou le non-paiement des clients ;
- *les causes personnelles*, notamment le divorce et ses conséquences économiques mais aussi matérielles et psychologiques ;
- *les abus ou l'imprévoyance de tiers* pouvant prendre la forme d'un mauvais suivi comptable ou de la volonté de nuire d'un salarié.

Il est à noter que ces aléas peuvent toucher tous les non-salariés sans distinction de forme juridique d'entreprise ou de secteur d'activité. De plus, l'effet de ces déclencheurs est généralement amplifié par le cadre statutaire spécifique du non-salariat. En particulier, la moindre étendue de la protection sociale constitue un accélérateur de pauvreté lorsque la baisse drastique ou l'absence d'activité pour motifs économiques intervient. De fait, les non-salariés ne peuvent prétendre à une indemnité chômage sauf s'ils ont cotisé à un régime d'assurance privé. Mais, plus que les risques du marché, ce sont les atteintes à la condition physique que semblent particulièrement redouter les non-salariés déclarant des revenus d'activité modestes.

Ainsi, les travaux de D'Amours (2009) montrent que, très logiquement, ces derniers ne disposent pas de patrimoine ou dans un volume très faible, n'ont pas de capacité d'épargne et ne souscrivent pas à des systèmes d'assurance privée. Dès lors, l'auteure souligne (p. 117) que « *leur exclusion des dispositifs de socialisation du risque contraint en quelque sorte les indépendants au travail* ». Même malades, la crainte de ne pas répondre au client ou de rater un contrat les conduit à travailler jusqu'aux limites extrêmes que peut tolérer leur organisme avec les conséquences démultipliées impliquées par de tels comportements. La vieillesse est aussi redoutée par crainte de ne pouvoir bénéficier de pensions décentes en raison des montants très faibles cotisés. Des stratégies de prolongation de l'activité à un âge avancé sont alors déployées. Certains, pour tenter de maintenir un état de santé optimal se contraignent à une hygiène de vie drastique. D'autres tentent de garantir un surplus marginal de couverture sociale par le biais de la pluriactivité. Synthétiquement, D'Amours (2009, p. 110) note que les carences assurantielles expliquent largement la facilité avec laquelle les non-salariés



peuvent basculer dans la pauvreté et aussi « *qu'ils sont contraints au travail, au détriment des autres temps sociaux* ».

Au-delà de l'amplification des risques que génère la précarité implicite du statut non-salarial, les entretiens menés par Lambrecht & Beens (2005, pp. 214-215) montrent qu'une fois la pauvreté installée, un phénomène de résilience se développe du fait même du comportement social des non-salariés. À l'image de ce qui a déjà été remarqué pour les créateurs contraints, l'imbrication des sphères privée et professionnelle est telle qu'une faillite entrepreneuriale est perçue comme un échec personnel impardonnable. Les auteurs rapportent ainsi le cas de non-salariés ayant déménagé par de peur de devoir affronter la réaction de leurs amis et de leur famille. Un phénomène d'invisibilisation volontaire est donc à l'œuvre pour les non-salariés pauvres qui vivent leur situation comme un stigmate honteux. De ce fait, Lambrecht & Beens (2005, p. 215) notent que la pauvreté ne ressère pas les liens entre les non-salariés contrairement à ce qui est observé pour d'autres collectifs de travailleurs.

En outre, ils précisent que l'invisibilisation est renforcée d'un point de vue institutionnel puisqu'il n'existe pas de réelles structures à même de prendre en charge les spécificités des non-salariés pauvres. Pour autant, l'existence de dispositifs dédiés à leur prise en charge et/ou à leur accompagnement ne garantirait en rien la sortie de la pauvreté des personnes concernées. Les auteurs ont en effet relevé que l'appel à l'aide publique génère un puissant sentiment de honte. L'invisibilisation volontaire s'accompagne alors d'un entêtement à vouloir faire face seul aux difficultés rencontrées. En d'autres termes, les non-salariés pauvres se condamnent à continuer coûte que coûte leur activité, ce qui tend à exacerber les déficiences et à étendre les dommages existants. La justification ultime d'un tel acharnement est trouvée dans les conséquences sociales d'un jugement culturel sans appel qui stigmatise le failli et ne lui laisse que peu de chance de pouvoir reprendre ou créer à nouveau une entreprise.

Finalement, parmi les contributions étudiées, celle de Lambrecht & Beens (2005) présente un intérêt particulier au regard des objectifs visés par l'ONPES. En effet, c'est la seule qui introduit l'idée de l'invisibilisation des travailleurs non-salariés pauvres. En mettant en perspective, d'une part, une invisibilisation volontaire – presque pathologique – des personnes concernées et, d'autre part, une invisibilisation culturelle fondée sur la stigmatisation collective de l'échec entrepreneurial, les auteurs ouvrent des pistes d'étude paraissant prometteuses. Pour autant, il ne semble pas opportun de faire abstraction de la dichotomie traditionnelle opposant, en situation initiale de pauvreté, les créateurs d'entreprise contraints et les créateurs saisissant volontairement une opportunité entrepreneuriale. En revanche, une réelle neutralité épistémologique doit être adoptée pour mieux évaluer la portée de ces deux archétypes et parer aux risques d'une présélection typologique au cours de la réalisation de l'enquête.

4.2 Le protocole d'enquête

La réalisation de l'enquête de terrain vise deux finalités. D'une part, il s'agit de faire émerger des connaissances complémentaires aux données et aux études préexistantes afin de mieux spécifier les caractéristiques du public constitué par les non-salariés pauvres. D'autre part, une mise en perspective des modalités et des processus de l'invisibilité sociale de ce public est attendue. L'atteinte de ce



double objectif impose de recueillir auprès de dix non-salariés en situation de pauvreté de la matière analysable ayant trait :

- au vécu de leur situation ;
- au besoin d'être visible ou, à l'opposé, d'être invisible ;
- au regard de l'autre sur leur situation et leur altérité ;
- à leur rapport à l'autre ;
- à leur rapport aux institutions entendues comme étant les structures publiques et administratives ;
- au sentiment d'invisibilité notamment comprise comme une carence ou une absence partielle de prise en charge par les politiques publiques.

Le recueil de ces éléments impose la réalisation d'entretiens laissant une place très importante à l'expression biographique. Le guide d'entretien doit être élaboré dans ce sens. Néanmoins, le public étudié recèle d'une assez large diversité devant être prise en compte. Dès lors, il ne s'agit pas de prétendre à une quelconque représentativité – l'étude est plutôt conçue comme un « *coup de sonde* » au regard du faible nombre de personnes enquêtées – mais bien de chercher, dans la mesure du possible, une réelle variété des situations et des contextes. La période à laquelle prend place l'expérience non-salariale dans le parcours de vie individuel, le secteur d'activité et l'environnement socioéconomique territorial sont des critères de recrutement devant être considérés avec attention. En contrepartie, une certaine adaptabilité du guide d'entretien doit être anticipée. La structuration du guide élaboré à la lumière de cette contrainte est détaillée à préalablement à l'exposé de la méthodologie d'enquête retenue.

4.2.1 Une structure nécessairement adaptative du guide d'entretien

La construction du guide d'entretien s'articule autour de trois exigences principales. D'une part, la logique de l'enquête entreprise est bien de nuancer et d'incarner les différentes réalités statistiques qui ont été étudiées au cours des sections 2 et 3. Ce travail implique la recherche de la mise en perspective d'une certaine diversité des situations individuelles considérées à l'aune de contraintes matérielles et sociales spécifiques aux personnes interrogées (Alami, Desjeux, & Garabuau-Moussaoui, 2009). Or, dans ce cadre, il paraît inenvisageable de construire un questionnaire type puisque les champs lexicaux, l'interprétation sémantique et la profondeur du discours sont corrélés aux caractéristiques ethnographiques des enquêtés (Beaud & Weber, 2010, pp. 81-83).

D'autre part, la nature du public observé induit nécessairement un risque dichotomique portant sur la teneur des témoignages. Les personnes vont être peu ou, au contraire, trop disposées à livrer des détails parfois douloureux de leur existence. En outre, certains aspects de l'invisibilité peuvent être rationnellement choisis par l'enquêté afin de masquer des comportements hors normes ou répréhensibles, comme l'exercice d'une activité professionnelle non déclarée. Dans tous les cas, une auto-censure ou une tendance à la surexposition peut émerger. L'ampleur de ces phénomènes ne doit pas être sous-évaluée mais il s'agit là de difficultés couramment rencontrées lors de la réalisation d'enquête de terrain. La qualité des réponses émises par les enquêtés repose alors sur la formulation judicieuse des questions, un réel pragmatisme de l'enquêteur et une grande adaptabilité du guide d'entretien (Bardot, 2012).

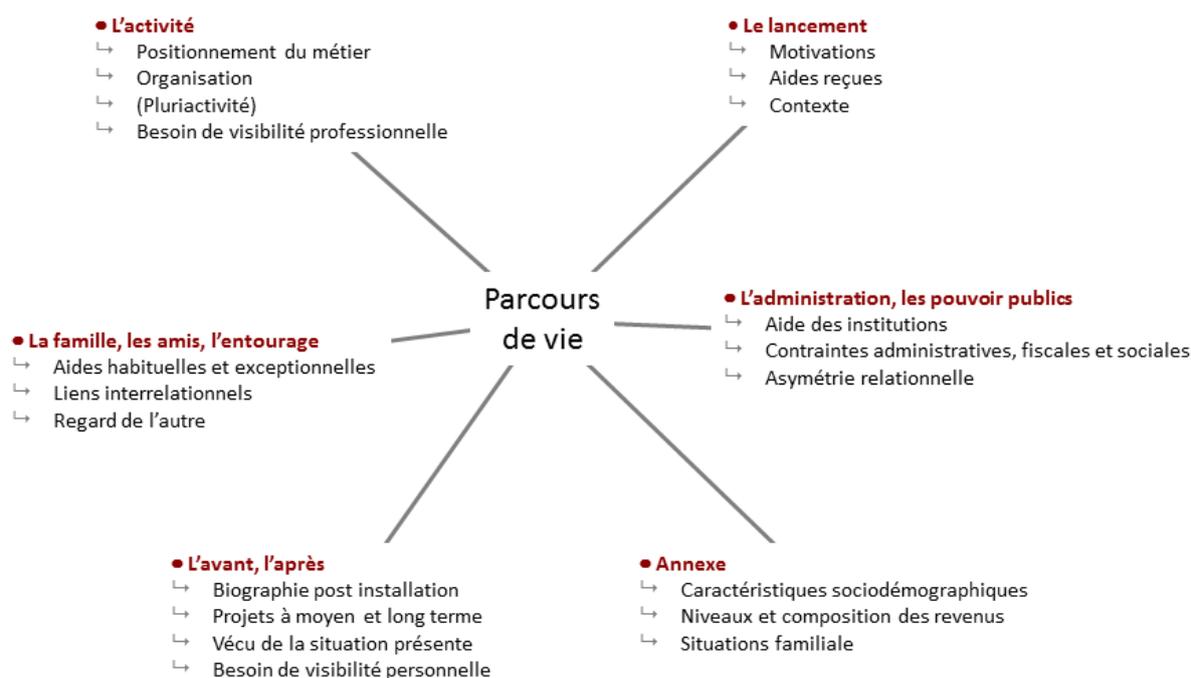


Enfin, la flexibilité pragmatique du guide d'entretien est imposée par une stratégie de recueil articulée autour de la recherche d'une vision biographique des personnes. Elle impose d'incorporer les points thématiques devant être étudiés le long d'axes chronologiques. Cette approche doit permettre de replacer l'invisibilité dans sa dimension temporelle. En particulier, les ruptures, les événements marquants, les évolutions seront questionnées. De plus, cette stratégie d'enquête présente l'avantage de placer l'enquêteur dans une posture d'écoute vis-à-vis de l'enquêté encore plus profonde que celle qui prévaut dans le cadre d'entretiens semi-directifs classiques. Elle permet sans doute d'atténuer les effets d'autocensure ou, pour le moins, de les détecter plus aisément.

Compte tenu de ces exigences et de leurs implications, le guide d'entretien est conçu sur la base d'une trame modulaire. Chaque module est composé de sujets particuliers organisés autour d'un thème général. Lors de l'entretien, le thème général permet d'introduire indirectement les sujets particuliers qui doivent générer les informations recherchées. Tout l'intérêt de privilégier l'approche par module est de permettre une très grande flexibilité de la trame qui se construit au fur et à mesure des échanges. Le fil de la biographie est tissé par la personne enquêtée et l'enquêteur ne fait qu'orienter la trajectoire narrative vers l'un ou l'autre des modules au moment jugé propice. Il est ainsi attendu que l'entretien permette de recueillir l'énoncé de faits mais aussi les résultats d'une introspection au moins partielle. Pour obtenir ces résultats, un même module thématique peut être abordé à plusieurs reprises au cours de l'entretien, soit de manière partielle afin d'aborder un sujet particulier qui aurait précédemment été évincé au cours de l'échange, soit sous une forme reformulée à l'occasion du développement du discours introspectif.

Au regard des enseignements tirés de la littérature – qu'elle soit théorique ou empirique – et des particularités du public étudié, cinq modules thématiques ont finalement été retenus. La Figure 5 schématise leur articulation :

Figure 5 : Synthèse des modules thématiques structurant le guide d'entretien



1) L'activité.

Ce thème est dédié à la description et l'analyse de l'exercice de l'activité non-salariée. *A priori*, ce module peut être abordé de façon profitable au tout début de l'entretien. En effet, pour mettre en confiance la personne et lui faire prendre la position d'un véritable interlocuteur plutôt que d'un répondant, la description générale de l'activité constitue une clef d'introduction assez efficace. Le sujet de métier peut alors être directement introduit et faire l'objet d'un premier mouvement d'introspection mettant en perspective la visibilité du travail effectué. La question sous-jacente est celle du positionnement individuel relativement à la valeur perçue de l'activité. Il s'agit de déterminer si, selon l'analyse de le Blanc (2009, p. 3), la personne a « *la capacité de faire œuvre* » et surtout si elle se perçoit comme telle. Le sujet de l'organisation de l'activité fait aussi partie des révélateurs d'une possible souffrance liée à la valorisation du travail. Le cas échéant, l'exercice de la pluriactivité et ses causes devront être abordés afin de mettre en perspective d'éventuelles sources de précarités ou, au contraire, des leviers de stabilisation de la trajectoire de vie. Le sujet d'un besoin de visibilité ou, par opposition, d'invisibilité du professionnel peut être abordé de manière assez directe. Il permet au minimum de spécifier la clientèle et la stratégie de commerciale du non-salarié. Cette base peut être enrichie par une approche en termes de réseaux professionnels et déboucher sur une introspection mettant en perspective le regard des autres professionnels et des clients tel qu'il est ressenti.

2) Le lancement.

Sous ce thème, il s'agit de recueillir les informations inhérentes au démarrage de l'activité non-salariée actuelle ou la plus récente. Les personnes interrogées ne sont pas nécessairement des primo créateurs ou peuvent avoir abandonné le non-salariat. Dans tous les cas, les motivations présidant à ce passage sont interrogées afin d'apporter un éclairage sur la nature du lancement de l'activité. Il est attendu des caractérisations ayant trait à la contrainte, l'opportunité ou la passion notamment. L'introduction du sujet des aides est dans la suite logique de l'exposé des motivations. Elle doit conduire une description relativement fine des aides et à l'identification des acteurs ayant apporté un soutien au lancement. Le cas échéant, l'expression d'un manque d'aide peut être interrogée relativement à un sentiment d'invisibilité. Si le sujet n'a pas été abordé préalablement, le contexte du lancement doit être exploré. L'objectif est de replacer précisément le lancement dans la période du cycle de vie à laquelle il intervient, en prenant en compte la configuration familiale et financière, mais aussi des composantes psychosociologiques. Le croisement de ces sujets au sein de la thématique du lancement doit permettre de repérer des facteurs conduisant à des ruptures de trajectoires ou, au contraire, à des évolutions attendues.

3) La famille, les amis, l'entourage.

L'intérêt principal de ce module thématique est de conduire à l'exploration des sujets inhérents à la visibilité sociale. Il semble opportun de commencer l'observation par l'aide qui peut être apportée habituellement par l'entourage proche tout en la distinguant clairement de l'aide exceptionnelle. Cette dichotomie est susceptible de révéler des domaines d'invisibilisation sociale volontaire. Le sujet de la qualité des liens familiaux et amicaux doit émerger assez naturellement. Le cas échéant, son évocation doit être stimulée afin de contextualiser la perception que formule la personne à l'égard de sa propre place sociale. L'élargissement progressif des cercles d'interaction sociale – des membres de la famille à l'entourage sur le lieu de vie et de travail – doit permettre de dresser une cartographie de l'intimité relationnelle individuelle assez précise tout en révélant les zones éventuelles



d'invisibilité subie ou d'invisibilisation volontaire. Le sujet du regard de l'autre peut être abordé très directement en questionnant la perception des jugements de l'entourage tels qu'ils sont perçus par la personne.

4) **L'administration, les pouvoirs publics.**

Ce thème général permet de faire émerger les composantes du rapport qu'entretient le non-salarié avec les institutions publiques. Il semble opportun de commencer par un sujet relativement anodin afin d'éviter toute mise en replis – due à la crainte d'être repéré comme étant un mauvais usager des administrations – ou, au contraire, tout emportement disproportionné par l'évocation d'un sujet culturellement sensible pour les travailleurs non-salariés. Le plus raisonnable semble de questionner tout d'abord l'aide éventuellement dispensée par les institutions. Ces dernières étant généralement assimilées à des centres de prélèvement de cotisations et de taxes, il est probable que le sujet des contraintes administratives, fiscales et sociales et de leurs effets sur l'activité soit immédiatement abordé. Le cas échéant, le sujet des composantes de l'asymétrie relationnelle ressentie par le non-salarié constitue un enchaînement logique au sujet précédent.

5) **L'avant, l'après.**

Le sujet de la trajectoire personnelle avant l'exercice de l'activité non-salariale est abordé en tant que tel si ces éléments biographiques n'ont pas été fournis à l'occasion de l'exploration des autres modules. Il en va de même pour le sujet de l'avenir envisagé à moyen et long terme. En revanche, ces deux sujets doivent fournir les bases à une démarche introspective encadrée débouchant sur un jugement personnel quant à la situation personnelle au moment de l'exercice de l'activité non-salariale. L'objectif est d'amener progressivement la personne à formuler un jugement sur sa position sociale et ses besoins en termes de visibilité. Cette démarche doit être entreprise avec une réelle circonspection, tant en raison de la nature de la demande - dans une certaine mesure, il s'agit pour la personne de se mettre en position d'auto-évaluation - que du risque d'induction de réponse par un accompagnement trop directif vers ce sujet. Au regard des informations attendues, l'exploration de ce module est donc beaucoup plus délicate qu'il ne pourrait sembler au premier abord.

Parallèlement à ces modules et dans le cas où les données n'émergent pas naturellement au cours des échanges, des informations inhérentes aux revenus d'activité, à l'accès aux aides sociales, à la situation familiale et aux caractéristiques sociodémographiques sont recherchées par des questions plus ou moins directes en fonction de la réceptivité de la personne. Ces sujets sont regroupés au sein d'un module annexe. De façon générale, l'abord de chaque thème et le traitement des sujets avec les répondants sont adaptés dynamiquement au cours de l'entretien en fonction de la leur situation actuelle et de leur biographie.

4.2.2 **La méthodologie d'enquête**

L'objectif fixé par l'ONPES étant d'atteindre un échantillon de dix entretiens exploitables, le recrutement a été réalisé dans l'optique d'obtenir une assez grande variabilité des situations plutôt qu'une quelconque représentativité statistique qui, de toute façon, n'aurait pas eu de sens avec un effectif de cette taille. D'autre part, au regard de la spécificité du public observé – alliant pauvreté et invisibilité – une stratégie de recrutement direct a été déployée dans un premier temps. Il s'agissait alors d'obtenir des contacts en mobilisant différents réseaux de connaissance tant dans la sphère des professionnels non-salariés que de leurs institutions de représentation (Chambres consulaires, associa-



tions locales de commerçants, Jeunes chambres économiques, syndicats patronaux). Ce mode de recrutement par cooptation conduit généralement à de bons résultats, tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Pourtant, dans le cadre de la présente étude, cette stratégie s'est révélée être un échec. En effet, seuls deux entretiens exploitables ont finalement pu être réalisés. Pourtant, des contacts ont été obtenus mais les répondants potentiels ont rapidement opposé un refus inébranlable à toute proposition d'entretien.

Il est à souligner que la présentation de la thématique de l'entretien proposé était formulée dans le sens d'une étude sociologique visant à mieux comprendre les conditions de vie et de travail des non-salariés rencontrant des difficultés notamment d'ordre économique. Cette formulation visait à ne pas introduire de mots pouvant véhiculer une image stigmatisante des personnes sollicités tout en limitant des risques d'induction de réponses sur les thèmes de la pauvreté ou de la précarité. Face à cette demande, les refus immédiats – lors de la prise de contact téléphonique – participaient vraisemblablement d'une volonté de ne pas exposer une situation sociale dégradée. Ainsi, les personnes opposaient le fait de « *ne pas vouloir parler de [leurs] problèmes comme ça* » et qui plus est « *à n'importe qui* ». Dans une certaine mesure, ce rejet peut être analysé comme l'expression d'une invisibilisation volontaire déjà repérée tant dans la littérature théorique que empirique. Les motifs de cette invisibilisation ne peuvent pas être repérés à partir des refus laconiques qui ont été formulés.

Néanmoins, parallèlement à la crainte d'une dévalorisation, voire d'une exclusion sociale, et de la honte d'un échec personnel notamment (Lambrecht & Beens, 2005, pp. 214-215), un entretien avorté a révélé un autre ressort à l'invisibilisation volontaire : la crainte de représailles administratives. En effet, quelques minutes après le début de l'échange, un artisan ayant cumulé des arriérés vraisemblablement importants auprès du RSI coupe le fil de la conversation et se demande quelques précisions sur la nature de l'ONPES. L'évocation des administrations publiques génère chez lui un brusque mouvement de recul au cours duquel il déclare « *on arrête tout là ! Ils m'ont déjà envoyé les huissiers, je veux plus rien dire qui peut m'apporter des problèmes.* » Il n'acceptera aucune explication supplémentaire sur les fondements, les conditions et les objectifs de l'étude et l'entretien s'achèvera sur ce refus. La portée de cette observation est certes à considérer avec circonspection puisqu'elle ne vaut que dans le contexte interrelationnel particulier de la participation à l'entretien. Toutefois, elle met en perspective un phénomène qui, en toute probabilité, peut avoir une incidence sensible sur les mécanismes d'invisibilisation volontaire. Les résultats présentés plus bas confortent d'ailleurs cette proposition ou, pour le moins, révèlent l'existence d'une crainte immanente des structures administratives et de leurs représentants.

Quelle qu'en soit la cause, les refus opposés aux demandes d'entretien par le biais du réseautage traditionnel ont nécessité une demande d'appui auprès d'institutions en contact direct avec des segments du public visé. Neufs organismes et associations ont ainsi été contactés. Seuls trois ont répondu à notre demande et se sont fortement investis dans le recrutement de personnes pouvant apporter un témoignage exploitable :

- L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Cette association reconnue d'utilité publique aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise grâce à l'octroi de microcrédits. Dans ce cadre, elle finance les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux. Elle a aussi une fonction d'accompagnement des per-



sonnes aidées avant, pendant et après la création de leur entreprise afin de maximiser la pérennité des activités créées. Enfin, l'association contribue à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise. L'ADIE a fourni une base de données contenant les coordonnées et quelques caractéristiques d'une centaine de créateurs d'entreprises récemment financés. Le champ d'investigation a été réduit aux personnes exerçant ou ayant exercé leur activité non-salariée moins de trois ans. Ainsi, l'éclairage est porté sur des créateurs assujettis à des cotisations forfaitaires réajustables en fin d'années. Du point de vue social, l'entreprise n'est donc pas encore en régime de croisière ;

- L'association Ménage service Paris (MSP) fait partie d'un réseau national intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Elle emploie des personnes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan professionnel et l'insertion sociale. Elle organise des parcours professionnels adaptés prenant en compte les contraintes et les besoins de ses salariés afin de les accompagner vers un emploi durable. Dans ce cadre, elle donne une large place aux actions de formation et de qualification et à l'accompagnement tout au long du parcours professionnel. Du côté des débouchés, l'association propose sur la base d'un agrément simple des services aux particuliers (ménage, repassage, lavage des carreaux, petite manutention, accompagnement d'enfants, etc.) et des prestations à destination des associations et des petites entreprises (nettoyage, archivage, accueil, gardiennage, etc.). Ménage Service Paris a directement sélectionné deux personnes dont le profil étant en adéquation avec les caractéristiques du public étudié et a pris en charge une grande partie de la logistique des entretiens, dont la fixation des rendez-vous avec les répondants et la mise à disposition d'une salle ;
- Solidarité paysan est un réseau d'associations locales qui accompagnent et défendent les agriculteurs en difficulté financière et leur famille. Leur rôle est de faire émerger des solutions soutenables par les agriculteurs en les conseillant et en intervenant avec eux auprès des différents créanciers, des banques, des organismes publics et privés. Les bénévoles et les salariés du réseau ont donc une fonction d'intermédiation économique, technique et relationnelle mais aussi de soutien psychologique. L'objectif est de préserver les personnes suivies de la ruine et de ses conséquences médicosociales tout en favorisant la poursuite de l'activité agricole. Parallèlement aux partenariats financiers noués avec le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et la Fondation de France, le réseau bénéficie notamment de l'aide des assistantes sociales de la Mutualité Sociale Agricole ou du Conseil général. Solidarité paysan a directement prospecté auprès des personnes suivies afin de sélectionner trois personnes acceptant de participer à un entretien. Il est à noter que le réseau s'est réellement impliqué pour essayer de préserver une réelle diversité des profils sélectionnés.

L'aide de ces organismes a été déterminante puisqu'elle a permis de constituer un échantillon assez équilibré au regard des difficultés rencontrées sur le terrain et des objectifs de l'étude. Il est ainsi composé de trois créateurs d'entreprise, de trois chefs d'exploitation, de trois non-salariés non-agricoles et d'un ancien non-salarié Tableau 26. Une attention particulière a été accordée à l'élargissement du champ territorial mais les contraintes techniques – le temps disponible et les mo-



Les travailleurs non-salariés pauvres

dalités de recrutement – ont largement contraint la disparité géographique des entretiens. En revanche, il s'est avéré qu'une position de pluriactif dans l'emploi est presque systématiquement adoptée par chacune des personnes enquêtées. Cette caractéristique, qui n'était pas attendue avec une telle fréquence, est analysée à la section suivante.

Tableau 26 : Liste des entretiens réalisés

Répondants	Intermédiaire de recrutement	Type de TNS	Activité principale	Département de résidence	Durée de l'entretien
Michael	ADIE	Créateur	Artisan	Seine-Saint-Denis	39 min.
Ingrid et Luc	Réseautage	Pluriactif	Profession libérale	Savoie	1h22
Lucie	Réseautage	Monoactif	Artisan-commerçant	Savoie	1h17
André	MSP	Ex-TNS/pluriactif	Artisan	Paris	47 min
Patrick	MSP	Pluriactif	Artisan	Paris	52 min
Véronique	ADIE	Créateur /pluriactif	Commerçante	Paris	1h55
Anaïs et Antoine	Solidarité payans	Pluriactif	Agriculteur	Charente	2h09
Charles	Solidarité payans	Pluriactif	Agriculteur	Vienne	1h32
Jeanne et Louise	Solidarité payans	Pluriactif	Agriculteur	Vendée	1h33
Alexandre	ADIE	Créateur	Profession libérale	Loire-Atlantique	1h44

Note : certains répondants ayant expressément demandé que leur prénom soit modifié, la modification a été pratiquée pour l'ensemble des personnes.

Dans tous les cas, les personnes enquêtées sont en situation précaire et/ou de pauvreté ou l'ont été au moment de l'exercice de leur activité non-salariée. Bien que certaines aient éludé la question de la révélation de leur niveau de ressources, des informations connexes comme la perception d'aides sociales – notamment du RSA – ou la typologie des activités exercées par les différents membres du ménage ont permis la vérification de cette caractéristique. Au regard de l'attitude des répondants concernés, les raisons de cette discrétion sur les ressources découlent d'un réflexe culturel d'occultation des revenus vis-à-vis du regard extérieur plutôt que d'une stratégie conscientisée de dissimulation d'information.

D'un point de vue technique, les entretiens ont été réalisés au lieu choisi par l'enquêté, à l'exception notable des deux personnes sélectionnées par l'association Ménage service Paris pour lesquelles les entretiens ont été organisés dans les locaux de l'association à Paris. Mise en place à l'initiative des responsables de l'association, cette configuration visait à garantir la présence des personnes enquêtées tout en évacuant la problématique d'une visite à leur logement. En effet, la précarité de leur situation et de leurs conditions de vie était susceptible de conduire à un refus de participation. De manière traditionnelle, tous les entretiens ont été enregistrés puis ont fait l'objet d'une retranscription intégrale. Les propos tenus hors micro présentant un intérêt direct pour l'étude ont été retranscrits immédiatement après les entretiens.



4.3 Analyse du matériau recueilli

Au terme de l'enquête, l'exploitation du matériau recueilli a été séquencée en deux étapes. Dans un premier temps, une analyse thématique transversale de l'ensemble des retranscriptions d'entretien a été réalisée. L'objectif était de privilégier une lecture analytique permettant de mettre en perspective des thèmes retenus par l'ONPES. Cette étape a notamment permis de repérer les différentes modalités d'expression de ces thèmes tout en assurant une organisation thématique cohérente des résultats. Dans un second temps, une analyse descriptive débouchant sur la spécification argumentée des comportements, des perceptions et des attentes des individus a été menée. L'occurrence des faits sociaux particuliers a permis de recontextualiser les thèmes retenus relativement aux contraintes générées par l'environnement socio-économique propre à l'individu. Préalablement à l'exposé du résultat de la fusion de ces deux étapes, une rapide contextualisation des entretiens est proposée.

4.3.1 Contextualisation des entretiens

Les différentes méthodes de recrutement conduisent à opérer une pré-segmentation de l'échantillon. En effet, sans impliquer une reproduction des caractéristiques personnelles à l'identique, l'intervention de l'une des associations sollicitées dans la vie du non-salarié induit déjà un contexte particulier et implique une configuration socioprofessionnelle particulière. Par nature, les personnes recrutées par le biais de l'ADIE ont une activité non-salariée assez récente (moins de trois ans) en respect des critères de sélection qui ont été préalablement retenus, et ont bénéficié d'un microcrédit. Néanmoins, il ne s'agit pas nécessairement de primo-créateurs. En outre, trois configurations ont pu être approchées puisqu'une personne en phase de maturation de projet, une autre en activité depuis un an et une troisième ayant cessé son activité au bout de la seconde année ont été enquêtées :

- **Véronique** est une célibataire parisienne de 46 ans qui a déjà eu deux expériences entrepreneuriales. La dernière, qui s'est terminée par abandon d'activité il y a deux ans, a généré un endettement qui continue de peser sur son budget. Mère de deux enfants, dont un à charge, elle est issue d'une famille de salarié de la fonction publique. Son père est professeur d'université et sa mère est inspectrice des impôts retraitée. Pourtant, Véronique a arrêté ses études au baccalauréat. La différence entre son cadre socioprofessionnel et celui de ses parents prend, dans ses propos, une réelle importance puisque la plupart de ses argumentations sont fondées sur une opposition entre le non-salariat le fonctionnariat qu'elle rejette. Elle est actuellement en phase de création. Ayant déjà adopté une structure juridique – une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)³² – elle souhaite développer un projet de commerce équitable allié à des actions dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Tout en mûrissant son projet, elle enchaîne des contrats à durée déterminée de vendeuse dans le secteur du luxe et a repris des études afin d'obtenir un diplôme d'accès aux études universitaires. L'entretien s'est déroulé dans un restaurant choisi par Véronique et proche du lieu d'exercice de son activité salariée ;

³² Le président de SASU n'est pas un non-salarié au sens de la définition juridico-sociale. En effet, il bénéficie du régime social des « assimilés-salariés ». Toutefois, Véronique a été intégrée à l'échantillon en raison de son profil entrepreneurial particulier et de son expérience non-salariale héritée de ses expériences passées.



- **Michael** a lui aussi bénéficié d'un microfinancement de l'ADIE pour lancer sa SARL de peinture en bâtiment en 2014. Il voulait se mettre à son compte depuis longtemps mais, étant issu d'un milieu très modeste, il n'avait jamais pu tenter l'aventure sereinement. Au moment de la création, Michael était inscrit au fichier central des chèques – il était interdit bancaire – et bénéficiait d'une aide à la création d'entreprise obtenue par le biais de Pôle emploi. Ce jeune créateur de 26 ans a déjà une expérience professionnelle dans le domaine puisque, après l'obtention de son CAP, il a exercé pendant cinq ans en tant que salarié. Issu d'une famille de huit enfants dont le père était restaurateur, il vit aujourd'hui dans la banlieue Est de Paris. Ses deux parents sont aujourd'hui décédés. Associé avec un ami spécialisé en plomberie, ils n'ont pas de local professionnel dédié et ils font appel à une société de domiciliation pour l'adresse postale de leur entreprise. L'entretien s'est déroulé dans le square situé au pied de l'immeuble de résidence de Michael qui a pris du temps entre deux rendez-vous ;
- **Alexandre** a bénéficié de l'ACCRE et de l'aide de l'ADIE en 2012 pour financer son projet de création de cabinet de massage dans une grosse agglomération de la Loire-Atlantique. Déficiant visuel, il a décroché une certification professionnelle de praticien du bien-être au bout d'un an de formation. Il s'agissait pour lui d'une véritable reconversion puisqu'il était préalablement titulaire d'un BEP qui devait lui permettre, à terme, de succéder à son père à la tête de l'entreprise artisanale de peinture en bâtiment familiale. L'amplification de son handicap a contrecarré cette trajectoire. Bénéficiaire d'une allocation aux adultes handicapés (AAH), Alexandre s'est consacré à la réalisation d'un spectacle enfantin après la cessation de son activité qu'il exerçait en tant qu'autoentrepreneur. Aujourd'hui, âgé de 29 ans, il est en couple avec une personne divorcée qui a trois enfants. Il est en recherche d'emploi et doit commencer une formation d'employé en approvisionnement de rayon au sein d'une grande surface. Néanmoins, il ne perd pas espoir de monter un jour son entreprise. L'entretien s'est déroulé à son domicile. Il a accepté cette entrevue avec beaucoup d'enthousiasme. Il s'avère qu'il y voyait le moyen de faire passer un message aux dirigeants politiques et aux responsables des administrations publiques.

Les caractéristiques des agriculteurs suivis par Solidarité paysan s'avèrent naturellement très différentes. De plus, ils sont à l'opposé de l'archétype du petit agriculteur pauvre, isolé, à la tête d'une exploitation obsolète et très petite taille. Ils partagent tous une réelle passion pour le métier qu'ils exercent et ils mettent systématiquement en valeur leurs techniques de cultures orientées vers une agriculture raisonnée. Les entretiens se sont systématiquement déroulés au domicile des répondants. Dans tous les cas, les répondants ont conçu l'entrevue comme un témoignage de situations de vie particulières. Cette posture a largement été favorisée par l'intervention de Solidarité paysans dont un des axes d'action s'inscrit dans une optique de mise en perspective des difficultés rencontrées. En outre, les caractéristiques des personnes enquêtées sont assez distinctes :

- **Anaïs et Antoine** habitent et exercent dans un petit village rural de Charente. Ils sont cogérants d'une société civile d'exploitation agricole (SCEA) en polyculture-élevage qui a fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire prononcée en 2012. Un plan de redressement avec continuation de l'activité a été défini sur 15 années. Actuellement, Anaïs et Antoine exploitent un cheptel de 250 chèvres laitières, 50 hectares de céréales et 40 hectares de prairies. Il s'agit donc d'une exploitation de taille assez importante. Âgés de 40 ans, ils sont parents de deux enfants dont plus jeune a 15 ans. Issus du monde rural et agricole, ils



vivent leur métier avec passion et sont fiers d'appliquer une agriculture raisonnée. En outre, ils se sont fortement investis dans la vie associative et politique de leur commune. Aujourd'hui, après la fermeture de l'école du village, le départ des enfants vers des établissements d'enseignements secondaires et la non-réélection de la liste électorale dont faisait partie Antoine, leur implication dans la communauté locale s'est drastiquement réduite ;

- **Charles** est associé avec son frère dans une SCEA céréalière de la Vienne qui est la continuation d'une exploitation agricole familiale transmise de génération en génération. La SCEA exploite une surface de 285 hectares ce qui la place dans la catégorie des grandes exploitations, la moyenne des surfaces agricoles utilisées³³ dans le département étant située à 127 hectares. En difficulté financière, la SCEA bénéficie actuellement d'accord amiable d'étalement de dettes avec les créanciers et de prêts bancaires de consolidation. Néanmoins, le frère de Charles est en train de quitter la société qui ne permet pas de générer de revenus. Pour Charles, agriculteur dans l'âme, amoureux de son métier et réel entrepreneur, la question de la continuité de l'activité se pose puisqu'il ne sait pas encore s'il exercera son métier en 2016. L'entretien a été donc réalisé à un moment critique de la trajectoire professionnelle. D'une part, à 57 ans, il doit prendre une décision lourde de conséquences tant pour l'avenir de l'exploitation que de son ménage. D'autre part, suivant les conseils de Solidarité paysans, il a entamé avec son épouse les démarches pour accéder au RSA. Le salaire de son épouse³⁴, bibliothécaire salariée à « *trois quarts temps* » et chargée de l'accueil périscolaire dans la commune voisine, ne leur ont pas permis d'éviter cette procédure. Ils ont deux enfants, dont un à charge ;
- **Jeanne et Louise** sont associées au sein d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) maraîcher. Elles vivent et elles travaillent dans un petit village agricole Vendéen. Ces deux amies de longue date se sont mises à leur compte en 2004 après avoir travaillé ensemble en tant que saisonnières agricoles. Initialement dédiée à la culture florale, l'orientation culturelle a été changée au bout de trois ans par manque de rentabilité. Néanmoins, leurs faibles moyens techniques et financiers ont largement limité de développement de l'exploitation malgré le dynamisme et l'inventivité commerciale des deux amies. Elles ont ainsi tenté la vente sur les marchés et la vente de paniers de légumes par le biais d'internet. Pour autant, elles ont été amenées demander le RSA à partir de 2009. Mais l'année 2015 a été une année charnière au cours de laquelle un projet de grande ampleur devant décider de la continuation de l'exploitation a produit ses effets. Elles ont investi dans de nouvelles serres qui doivent leur permettre de fournir de plus grandes quantités au magasin de producteurs qu'elles ont monté avec d'autres exploitants dans la ville la plus proche. Envisagée sous forme de pari de la dernière chance, cette stratégie semble payante puisque Jeanne et Louise, toutes deux célibataires sans enfant, âgées respectivement de 42 et 44 ans, disent commencer « *à voir le bout du tunnel* ».

Les personnes rencontrées par le biais de l'association Ménage service Paris sont, par nature, en situation de précarité. Toutes les deux d'origine extra-européenne, elles se sont adressées à

³³ La surface agricole utilisée est surface des terres dédiées à une activité agricole hors bâtiments, cours, friches et bois. Données issue des Statistiques agricoles annuelles diffusée par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (agreste.agriculture.gouv.fr).

³⁴ En raison de son activité professionnelle, cette dernière n'a participé qu'à une courte partie de l'entretien.



l'association par le truchement de Pôle emploi. Comme précisé plus haut, les entretiens se sont déroulés dans les locaux de l'association. Les personnes ont été formellement convoquées par les responsables de l'association afin de garantir leur présence et de faciliter les échanges. Cette configuration particulière a conduit les répondants à assimiler l'entrevue à une forme d'entretien d'évaluation. Ainsi, ils sont venus avec de quoi prendre des notes. Malgré un exposé succinct des buts et des modalités de l'étude, un travail de mise en confiance a dû être effectué tout au long des entretiens afin de favoriser une libération de la parole des deux personnes enquêtées :

- **André** a fait l'expérience du non-salariat par le biais de l'autoentrepreneuriat après son arrivée de Côte d'Ivoire en 2009. Anciennement chauffeur, il a quitté son pays en raison des conflits armés qui l'agitaient. Ce statut avait été adopté pour exercer une activité de laveur de vitre. Il travaillait principalement en sous-traitance pour un cousin qui avait créé une entreprise de nettoyage employant quelques salariés. Inscrite dans un schéma de sous-traitance en cascade, cette entreprise a cessé son activité en raison d'un volume d'activité trop faible et de périodes de travail trop erratiques. Incidemment, André a perdu sa principale source de revenu. Âgé de 57 ans, il fait des « *petits boulots comme ça* » hors cadre légal. Son épouse ne travaillant pas et ayant quatre enfants à charge, il a fait appel à l'association pour obtenir un minimum de revenus. Peu disert, André est à l'affût de toutes les informations qui pourraient l'aider à décrocher un travail stable ou à relancer une activité indépendante de laveur de vitre ;
- **Patrick** est un pluriactif. Il donne une grande importance à son activité artisanale de peintre en bâtiment qu'il a débuté en 2012 après une période de salariat dans le domaine de l'entretien et la maintenance. Aujourd'hui, il exerce en parallèle une activité de commerce sur les marchés le week-end et, depuis le début de l'année 2014, il est salarié de l'association sur la base d'un contrat prévoyant quelques heures par semaine pour une activité d'agent d'entretien. Malgré ses nombreuses activités, sa situation bancaire reste périlleuse et il est inscrit au fichier central des chèques. Son parcours biographique est, lui aussi, assez mouvementé. Âgé de 56 ans, il est arrivé en 2003 du Congo pour fuir la guerre et la famine. Il a y trois ans, il a déménagé d'une ville du Nord-Ouest des Yvelines pour rejoindre sa conjointe et sa fille de 10 ans dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Ancienne femme de chambre, sa conjointe a été contrainte d'abandonner son activité à lui suite d'interventions chirurgicales lourdes au niveau du dos. Elle a fait des formations pour se réorienter vers les métiers de l'accueil mais ses perspectives restent très limitées en raison de ses pathologies dorsales.

Enfin les non-salariés recrutés par réseautage et interconnaissances résident en Savoie. Toutefois, ils se différencient fortement par les composantes de leur profil général, notamment en ce qui concerne leur lieu de vie et de travail. Les modalités de recrutement et les explications justifiant la demande d'entrevue ont permis de placer les répondants dans une démarche de témoignage. Les objectifs et la méthodologie de l'étude et, plus particulièrement, de l'enquête ont dû être détaillés afin de gagner l'entière confiance des personnes enquêtées :

- **Lucie** a repris un pressing dans une petite agglomération de la vallée en 2010. À 45 ans, divorcée, elle est mère de deux enfants dont un est encore à sa charge. Elle a multiplié les activités professionnelles salariées, notamment dans la restauration. Elle a aussi été gérante majoritaire d'une société de location de nacelle élévatrice. Elle travaillait alors avec son ex-mari



mais, au moment du divorce, elle lui a abandonné ses parts. La séparation qui a eu lieu peu de temps avant la reprise du pressing a eu pour effet notable de la laisser sans patrimoine. Si l'activité ne manque pas, elle ne parvient plus à faire face aux charges et aux créances. Lorsque l'occasion se présente, elle prend un emploi salarié temporaire dans un des établissements industriels de la vallée parallèlement à son activité indépendante, mais les revenus générés s'avèrent insuffisants pour permettre une amélioration notable de sa situation financière. L'entretien s'est déroulé sur le lieu de travail de Lucie pendant son activité ;

- **Luc et Ingrid** ont tenu à participer conjointement à l'entretien. L'entretien s'en est trouvé fortement enrichi. Âgés respectivement de 37 et 43 ans, ils habitent une station de ski avec leurs deux enfants en bas âge. Luc bénéficie aussi de la garde partagée de son fils issu d'une première union. Seul Luc est non-salarié. Pluriactif, il est moniteur de ski à titre principal et il avait encore récemment une entreprise de menuiserie qu'il a été obligé de cesser faute de rentabilité. Parallèlement, en association avec l'école de ski locale, il a développé une activité récréative – l'air bag³⁵ – qui fonctionne lors des saisons touristiques. Hors saison, il exerce des activités salariées de conducteur d'engin dans une carrière de la vallée et d'employé communal au sein de la station de ski où ils vivent. En saison, Ingrid a une activité salariée à temps partiel réduit. Ce choix participait de la volonté de prendre en charge la garde des enfants aux cours des premières années. Cette situation devrait évoluer prochainement car elle est devrait prochainement signer un contrat à durée indéterminée et à temps complet avec une société exploitant des résidences touristiques sur la station. Il est à noter qu'elle a pris en charge toute la partie administrative des activités non-salariées de son époux qui a accumulé des retards de paiement, notamment de cotisations sociales, sur de longues périodes. L'entretien a été réalisé en fin d'après-midi au domicile d'un tiers afin de limiter l'intervention des enfants.

4.3.2 Le vécu de la situation

Les personnes enquêtées ont un rapport à leur situation qui est très dépendante de leur trajectoire biographique. Une segmentation en deux groupes distincts peut être opérée. Le premier regroupe ceux ayant connu des situations de précarité et de pauvreté dès le début de leur vie professionnelle ou, le cas échéant, dans leur environnement familial originel. Le second rassemble les personnes que, *a priori*, rien ne destinait à être confrontées à la pauvreté. Au sein de ces groupes, des déclinaisons comportementales sont observées. Elles sont liées à l'éthos mais surtout au moment précis de leur vie auquel est intervenu l'entretien. Pour certains, il a eu lieu dans le cours normal de leur existence, pour d'autres, il intervenait à un point de rupture découlant de circonstances particulières. L'influence du contexte sur le matériau recueilli est donc particulièrement forte. Néanmoins, des congruences ont pu être décelées.

1) Les personnes à la précarité inscrite dans le temps

Parmi ceux qui ont connu de longue date la précarité et la pauvreté, que ce soit épisodiquement ou de manière constante, les déclinaisons du locus de contrôle – les appréciations et les croyances individuelles sur ce qui détermine la réussite propre (Rotter, 1954) – transparaissent de manière fla-

³⁵ Il s'agit d'une piste de saut équipée d'un coussin d'air géant à la réception. Les sauts peuvent être pratiqués en luge ou à ski.



grante. D'un côté se trouvent André et Alexandre qui paraissent n'avoir aucune emprise sur les choses et les événements. À un niveau intermédiaire, Véronique, Michael, Antoine et Anaïs sont dans une configuration qui articule un sentiment de contrôle, en partie surévalué pour les deux créateurs, et un ressenti de contraintes imposées difficilement surmontables. Enfin, Patrick, Luc, Jeanne, Louise considèrent leur situation comme un mode vie transitoire et assumé, un passage obligé fait de combats avant que les choses aillent mieux du fait de leurs actions.

► Une expérience non-maîtrisée

Le parcours de André est ainsi l'histoire d'une vie non-maîtrisée. À son arrivée en France, n'ayant jamais « été loin à l'école » et ayant travaillé « comme une sorte de chauffeur », il a été pris en charge par des institutions qu'il a du mal à définir. Il fait souvent référence à la mairie et à l'ANPE. Une formation de laveur de vitre lui a été imposée.

André : « Non, parce que c'est le seul métier que quand je suis venu. C'est ça que j'ai appris avec les gens. C'est ça que j'ai appris quoi, comme un métier. Voilà. Jusqu'à présent. »

Trouvant difficilement du travail, ayant fait l'expérience d'emplois dans des entreprises ayant été créées par des compatriotes qui fermaient avant d'avoir rémunéré leurs salariés, il a travaillé en tant qu'autoentrepreneur dans le cadre d'une sous-traitance avec l'entreprise de nettoyage créée par son cousin. Cette dernière, étant elle-même sous-traitante de grandes entreprises du secteur, a perdu la totalité de ses marchés faute de moyens techniques adaptés. André n'a aucun contrôle sur les événements et est totalement dépendant des associations et des institutions susceptibles de lui apporter une aide souvent décevante. Cet homme, physiquement marqué par les épreuves, semble résigné et abattu. Ne maîtrisant pas bien le français, manquant de réseaux de relations professionnelles, sa posture générale laisse transparaître une profonde détresse. La fonction de formateur de laveur de vitre qu'il a l'occasion d'exercer dans le cadre de son contrat avec l'association Ménage service Paris semble être le seul élément qui lui apporte un peu d'auto estime. Il reste toutefois peu confiant en un avenir qu'il conçoit comme étant subordonné au hasard et il ne parvient pas à formuler de projet, même de court terme.

André répondant à sa possible réussite d'accès à l'emploi : « Oui bon... On sait jamais parce que... Comme on a dit, tout est dur, c'est la conjoncture... Peut-être plus tard. Voilà. »

Si André fut travailleur non-salarié par contrainte, la configuration est diamétralement opposée pour Alexandre. Il a connu la pauvreté temporairement à l'occasion de son activité non-salariée. Il se définit pourtant comme « un entrepreneur dans l'âme » même s'il pense que son handicap visuel le place dans une réelle insécurité vis-à-vis de l'emploi. C'est pour éviter d'entrer dans une dangereuse spirale d'endettement, après avoir épuisé la totalité de son épargne dans le paiement de ses charges, qu'il a cessé au bout de la troisième année son activité de masseur exercée sous statut d'autoentrepreneur. Chez lui, un sentiment de dégoût – le mot revient plus d'une dizaine de fois au cours de l'entretien – et de rancœur est prédominant. Il reporte les causes de son échec avant tout sur les effets délétères de contraintes et de dysfonctionnements administratifs. L'analyse de son raisonnement montre que ce jugement repose essentiellement sur la conjonction de la perte de son allocation pour adulte handicapé et d'une augmentation brutale de ses charges sociales. En effet, au cours de la troisième année, le dispositif des taux de cotisations réduits prévus au titre du bénéfice de l'ACCRE pour les micro-entreprises arrive à échéance. Incidemment, bien qu'il soit conscient de la



nécessité de cotiser, il dénonce des charges finalement démesurées qui condamnent rapidement la survie des petites entreprises comme la sienne et bride l'entrepreneuriat dans son ensemble.

Alexandre : « Pour moi, les créateurs d'autoentreprise ou les futurs entrepreneurs, c'est des gens motivés, c'est des gens qui ont sûrement été licenciés ou qui n'ont pas trouvé de travail ou qui veulent changer carrément leur travail, parce que voilà, ils ne se plaisent plus. C'est des gens motivés parce qu'ils veulent faire quelque chose qu'ils aiment faire. Pourquoi bloquer ces gens-là à cause des charges ? Enfin, il faut en payer, mais il y a des limites. On sait qu'aujourd'hui, c'est dur le marché donc pourquoi les bloquer ? »

Bien qu'à un degré moindre que celui constaté pour André, Alexandre a donc été emporté par des contraintes extérieures et sur lesquelles il considère ne pas avoir de prise. Ce ressenti est aussi présent lors de son analyse des effets néfastes d'une concurrence par les prix exercée par les autres acteurs du secteur au niveau local et du manque de maturité d'un marché contraint par une certaine frilosité des clients potentiels. Autant de phénomènes exogènes à la personne qui ne se sent pas maître de son destin.

► Un contrôle partiel

Pour Véronique, qui est en phase de maturation de son projet de commerce dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, les contraintes administratives sont aussi source de handicap. Néanmoins, elle bénéficie de l'expérience professionnelle de sa mère qui est particulièrement à l'aise avec la matière administrative. En outre, Véronique fait preuve d'une connaissance assez poussée des différents statuts d'entreprise comme de leurs implications sociales comme fiscales et elle a su tirer les leçons de ses expériences entrepreneuriales passées. Dès lors, elle n'a pas de craintes particulières vis-à-vis de sa capacité à surmonter ces difficultés particulières. Hyperactive et complètement impliquée dans son projet, elle avoue toutefois que sa situation reste précaire. Il lui reste à honorer un remboursement d'emprunt contracté dans le cadre du financement de sa dernière entreprise qu'elle a cessée en 2013. Elle n'a plus d'épargne et son patrimoine est particulièrement ténu. Cette configuration lui interdit l'accès aux financements bancaires, carence en partie palliée par un micro-crédit décroché auprès de l'ADIE. Le manque de ressources financières mobilisables est une réelle difficulté sur laquelle, en l'état, Véronique a peu de prise. Pour autant, elle accorde une place particulière à sa précarité subie. Dans son esprit, elle est directement assimilée à la prise de risque. C'est ce qui l'amène à se « *placer dans l'action* ». Ce glissement conceptuel est sans doute induit par la dynamique de la création qui génère une sous-pondération des difficultés. Elle prend toutefois en compte un risque d'épuisement psychologique directement lié aux conséquences de cette précarité.

Véronique : « Un entrepreneur qui se retrouve tranquillement, voyez, c'est pas très compatible avec sa fonction. Un entrepreneur il doit constamment, tous les jours se remettre en question. Ça peut finir par être fatigant, vous voyez. Parce que, justement, cette remise en question perpétuelle peut devenir très fatigante à mon avis. »

Dans l'ensemble, l'analyse de l'entretien de Véronique tend toutefois à montrer que ce positionnement emprunte pour partie de la posture. Elle cherche systématiquement à mettre en avant le fait qu'elle possède « *fondamentalement l'esprit d'entreprise* » à partir d'une dialectique introspective mettant en opposition le fonctionnaire – sur le modèle de ses parents – et l'entrepreneur.



Michael, qui a lancé sa SARL de peinture en bâtiment, est issu d'une famille très modeste. Très peu enclin à parler de ses difficultés, son parcours professionnel montre néanmoins qu'il a connu la précarité. Il a ainsi travaillé en tant que salarié dans le cadre de contrats obtenus auprès d'organismes associatifs d'insertion par le travail. En outre, les informations fournies par l'ADIE montrent qu'il a fait face à des incidents bancaires à répétition. Concentré sur le développement de son entreprise – il veut accéder à des gros chantiers qui lui permettront de devenir employeur – il consacre la majeure partie de son temps à son entreprise. Il a priorisé sa réussite professionnelle avec la stratégie de se faire une situation avant de pouvoir s'accorder l'opportunité de fonder une famille. Plutôt heureux de ce qu'il a réussi à accomplir, il est particulièrement fier de s'être mis à son compte car il a toujours voulu être son « *propre patron* ». Néanmoins, son activité reste, à l'heure actuelle, assez fragile. Il fait encore fréquemment appel aux bénévoles de l'ADIE notamment pour des questions administratives qu'il ne parvient pas toujours à gérer. Mais, sa principale difficulté reste de trouver des chantiers car le potentiel de clientèle local est assez réduit et très regardant sur la dépense. Cette configuration l'a amené à recourir à internet pour toucher des clients hors département. En contrepartie, l'éloignement géographique des chantiers peut le contraindre à dormir dans son véhicule pour limiter le temps et les frais de déplacement. Globalement, Michael se sent maître de son activité et de son destin mais avoue à demi-mot un très faible contrôle des débouchés qu'il juge en partie soumis au hasard.

Anaïs et Antoine ont connu « *la galère* » trois ans après l'installation de ce dernier en 1997. Suite à un conflit avec le propriétaire du bâtiment agricole qu'il occupait pour élever des vaches laitières. Dans l'urgence, le couple a dû faire un emprunt conséquent pour réaménager un bâtiment mis à disposition par les parents d'Antoine. Cet emprunt a été accordé sans réserve bien qu'il s'était déjà endetté pour son installation initiale. Toutefois, l'exploitation étant située dans le bourg, il s'est avéré que le cheptel était trop important par rapport à ce qu'autorisait la réglementation. Arrivé à un accord amiable, un délai a été accordé pour qu'une réorientation de l'élevage soit opérée. À cette fin, Anaïs s'est installée avec un élevage de chèvres au prix d'un nouvel emprunt. Antoine devait cesser progressivement l'élevage bovin pour développer, avec son épouse, l'élevage caprin. Des difficultés de production ont finalement mis à mal la trésorerie de l'entreprise et ils n'ont plus pu faire face à leurs dettes à partir 2003. Depuis différents plans de redressement ont été mis en place. L'extinction des dettes est prévue en 2029.

Le couple analyse sa situation comme étant le résultat d'un enchaînement d'erreurs personnelles et d'aléas exogènes. Antoine, en particulier, met en perspective son entêtement à vouloir être exploitant. Plus qu'un métier, c'est une passion qui les a conduits à faire des erreurs de gestion lourdes de conséquences.

Antoine : « *Moi, quand je me suis installé, je voulais être paysan et niveau de la gestion... Voilà. J'ai fait un stage 6 mois d'avant l'installation, mais c'est pareil [...], moi ce qui m'intéressait, c'était les vaches. La gestion... Quand la compta me venait, je passais des après-midi à m'embêter quoi. Enfin, voilà, c'était... Mais avec le recul, on se rend compte que c'est une erreur. Alors que maintenant, on calcul tout. [...] C'est l'erreur de jeunesse. Mais le problème c'est que ça nous poursuit. »*

Pour respecter le plan de remboursement, ils se sont astreints à une discipline budgétaire drastique et Antoine améliore en permanence son outil de travail en « *fabriquant 90 % de [son] matériel* », ce



dont il n'est pas peu fier. Antoine a aussi accepté une activité de formateur en conduite d'engins pour le compte d'un lycée agricole. Ils font face aux contraintes et aux aléas avec détermination et essaient systématiquement de trouver la solution optimale. Bien que des événements traumatisants les aient profondément marqués – en particulier, la visite d'un huissier et la publication de l'avis de redressement sur le journal local – ils font preuve d'un réel optimisme. Néanmoins, la conscience d'une très grande précarité est omniprésente. Ainsi, ils déplorent la fragilité de leur équilibre économique qui reste subordonné aux primes agricoles et surtout à leur état de santé.

Antoine : « *Nous, c'est notre hantise, ça [la santé]. Si jamais... Bon on sait qu'on a des copains, mais voilà, enfin, les copains ils viennent nous aider pendant huit jours. T'as une grippe, d'accord. Mais là on sait pas, si y'a un accident, que ça doit durer plusieurs mois... C'est notre hantise.* »

► Une situation assumée

À son arrivée en France, Patrick a rapidement obtenu le statut de réfugié. Sans bagage scolaire et ayant travaillé dans l'agriculture, il n'a pas pu trouver de débouchés dans ce secteur. Il a donc suivi une formation par le biais d'une mission locale qui l'a orienté vers le secteur du bâtiment. Il a ensuite décroché un CAP de peintre en bâtiment ce qui lui a permis de travailler pour le compte d'associations d'insertion par le travail et d'offices d'HLM. Puis, il a décidé de se mettre à son compte. Il a bénéficié de l'aide de Pôle Emploi par le biais de son agence CréaPass qui aide spécifiquement les créateurs et les repreneurs d'entreprise. Il s'était fait une clientèle qu'il a perdue lorsqu'il a quitté le département des Yvelines. En effet, n'ayant pas le permis de conduire, ses capacités de déplacement à titre professionnel sont particulièrement restreintes. Ne trouvant pas de clientèle suffisante sur Paris, il a développé une activité de vente sur les marchés à proximité de son domicile pour essayer d'augmenter ses revenus. Néanmoins, il cumule les retards de cotisations sociales et sa situation bancaire est fortement dégradée.

Toute sa trajectoire professionnelle et, incidemment, sa situation sociale reposent sur le fait de décrocher le permis. Il avait obtenu auprès de Pôle Emploi un financement mais il a échoué à l'examen de conduite. Il essaie de trouver une solution pour financer des heures de formation à la conduite sans, pour l'instant, y parvenir. C'est à cette fin qu'il a signé un contrat de travail avec l'association Ménage service Paris mais les quelques revenus qu'il en tire sont principalement dédiés au règlement de ses dettes.

Patrick : « *Ce qui me bloque surtout, c'est le permis. Le permis de conduire. [...] Beaucoup de gens qui m'appellent, c'est loin de Paris. Parfois en province et tout ça. Il faut le moyen de déplacement. Comme je n'ai pas le permis, c'est un handicap.* »

En attendant, il essaie de promouvoir par tous les moyens son savoir-faire, notamment par internet. Il distribue aussi sa carte de visite sur les marchés et a dans son téléphone des photos des chantiers dont il est le plus fier pour pouvoir montrer aux clients potentiels de quoi il est capable. Patrick assume sa situation de précarité. Bien qu'il ne formalise pas explicitement ce fait, cette précarité prend la forme d'un passage obligé en raison de son histoire personnelle. Pour lui, l'obtention du permis de conduire sera un pas supplémentaire mais nécessaire vers le développement de son entreprise et l'amélioration progressive de ses conditions de vie.



Pour sa part, Luc a construit sa trajectoire professionnelle pour assouvir sa passion du ski. Dans cette optique, il a commencé à travailler durant une saison en tant que salarié pour l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA). Il a ainsi pu suivre en parallèle la formation pour décrocher son diplôme de moniteur de ski. Il a aussi obtenu un brevet de moniteur de voile afin de pouvoir travailler en tant que salarié pendant la saison d'été sur la côte. Toutefois, il devait vivre dans un camping-car pour limiter les frais de logement. Afin de trouver une stabilité, il s'est finalement fixé dans une station de ski où il a commencé à exercer son métier de moniteur l'hiver et différentes activités non-salariées l'été. Ses difficultés économiques sont apparues très rapidement car il n'avait pas pris conscience qu'il était redevable de charges sociales. Un système de report systématique des charges générateur de majorations de retard s'est alors mis en place, l'activité d'une saison permettant de payer le restant dû de la précédente. Il a aussi exercé quelques petites activités salariées sans jamais pouvoir rétablir la situation.

C'est l'interruption d'activité – suite à un vol de matériel non couvert par l'assurance – d'une entreprise de location de quads qu'il avait lancée pour la saison d'été qui va précipiter ses difficultés. Celles-ci seront amplifiées par des négligences répétées de son comptable qui, entre autres négligences, n'avait pas cessé l'entreprise mais simplement mise en sommeil³⁶. Ayant contracté un emprunt, il alourdira encore son endettement pour lancer une activité de menuiserie saisonnière qui ne générera pas assez d'activité pour être rentable. Finalement, le RSI et l'URSSAF demanderont des sommes toujours plus conséquentes pour les retards de cotisations qui ne pourront pas être apurés. Bien, qu'avec son épouse, ils aient à force d'âpres négociations échappés à l'interdiction bancaire, ils font régulièrement l'objet de saisies sur les comptes bancaires.

Au cours de leur analyse introspective, Ingrid et Luc se reprochent ne pas avoir su être de bon gestionnaires, de ne pas avoir été capables de trouver les bonnes informations et d'avoir délégué trop de responsabilités à un expert-comptable qui n'était pas digne de confiance. Finalement, ils se reprochent d'avoir pris les choses trop à la légère.

Ingrid : « *C'est de notre faute aussi, parce qu'on a pas su gérer, on a pas vu... Bêtement, on a pas su lire les papiers.* »

Luc : « *Ou pis après voilà, j'étais peut-être trop jeune dans ma tête aussi pour écouter les conseils qu'on aurait pu me donner, je pense.* »

En revanche, s'ils sont très remontés à l'encontre du RSI et des banques consécutivement à des épisodes douloureux – en particulier, un huissier est venu sur le lieu de travail de Luc, qui était avec des clients, pour lui signifier une mise en demeure pour un montant de 57 € – ils assument pleinement leurs choix de vie. Leur objectif est d'apurer leurs dettes pour parvenir à une situation jugée normale.

Dans le cas de Jeanne et Louise, qui ont lancé leur exploitation avec les quelques économies qu'elles avaient pu constituer grâce à leur travail agricole saisonnier, les difficultés ont émergé trois ans après le début de l'activité. Elles s'étaient lancées en 2004 dans la culture florale avec du matériel

³⁶ La mise en sommeil correspond à la cessation volontaire pendant deux ans au maximum de l'exploitation d'une entreprise en dehors de toute autre cause de cessation de l'activité. Il s'agit donc d'une interruption provisoire d'activité sans que la disparition de l'entreprise soit envisagée. Le dirigeant reste affilié au régime social dont il dépendait. S'il relève du régime des travailleurs non-salariés, il reste assujéti à des cotisations sociales calculées sur une base minimale pendant cette période.



d'occasion inadapté. Les grosses pertes de production liées aux maladies qui se développaient facilement sous les trois petites serres-tunnel qu'elles utilisaient et un trop faible volume de clientèle ont rapidement mis à mal leur trésorerie. Partant de ce constat, elles se sont réorientées vers la culture maraîchère. Cette activité a rencontré une clientèle qui s'est progressivement élargie. Néanmoins, le matériel dont elles disposaient limitait fortement la production et les volumes étaient, de plus, sujets à d'importantes fluctuations. Tout investissement était impossible du fait de leur incapacité à fournir les garanties suffisantes à un emprunt. Elles arrivaient cependant à bénéficier d'avances sur cultures auprès de leur banque mais les aléas de la production rendaient parfois difficile le remboursement. Ne parvenant pas à se dégager de revenu, elles ont fait la démarche de demander le RSA socle en 2009 sur les conseils d'une assistance sociale membre de la famille de Jeanne.

Pour tenter de diversifier leur clientèle et accroître leurs revenus, elles ont essayé des modes de ventes alternatifs – livraison de paniers de légumes commandés par internet, vente sur les marchés – qui se sont avérés peu rentables. En réaction, elles ont essayé de fédérer d'autres maraîchers autour d'un projet de magasin de producteur. Ce projet avait une réelle importance pour elles, puisqu'il leur offrait l'assurance d'écouler leur production. Après une maturation de trois années le projet a finalement vu le jour et le magasin a été ouvert dans la ville la plus proche en 2013. Le succès rencontré a conduit les deux exploitantes à risquer un emprunt en 2014 pour accroître leur capacité de production. Relativement à leur patrimoine initial, l'enjeu était très conséquent, d'autant plus que la situation financière risquait de devenir réellement intenable si rien n'était fait pour accroître le chiffre d'affaires. La saison d'été a été plutôt bonne et les ventes du magasin, qui représentent maintenant 90 % des débouchés de l'exploitation, sont en progression.

Les deux amies sont restées très discrètes sur leur vécu. Seule Louise a succinctement exprimé la rudesse du chemin parcouru sur les 11 années écoulées. Néanmoins, les multiples stratégies qu'elles ont déployées de manière très raisonnées et leur attention constante à ne pas contracter de dettes auprès des fournisseurs tout en limitant drastiquement leurs emprunts témoignent d'une réelle volonté de contrôler seules leur trajectoire. En dehors d'une grosse tempête ou d'une inondation qui leur ferait perdre l'intégralité d'une récolte et/ou du matériel, le seul aléa qu'elles redoutent est la maladie. Comme pour Antoine et Anaïs, toute la production repose en effet sur le travail combiné des deux exploitantes qui ne peuvent pas, pour l'instant, envisager d'employer un salarié.

2) Les personnes face à l'accident de la pauvreté

Pour deux des personnes enquêtées, Lucie et Charles, la pauvreté est arrivée par accident. Les entretiens ont eu lieu à un moment très particulier de leur trajectoire de vie car, dans les deux cas, il se situe à un point de rupture. Il s'agit de prendre une décision qui va conditionner leur avenir immédiat puisqu'ils doivent déterminer s'ils cessent leur activité ou s'ils essaient de continuer coûte que coûte. Cette décision est génératrice de tensions psychologiques considérables. Alors qu'ils aiment profondément leur métier et se définissent par rapport à lui, toute la question est de savoir s'ils ont la capacité de rebondir pour s'orienter vers une autre activité ou un autre mode d'exercice qui ne correspond pas à leur idéal professionnel. La prise de décision implique une remise en question profonde alors que la situation est caractérisée par l'urgence d'une évolution. Vécue comme le stigmate d'un échec personnel et professionnel, leur pauvreté est une réelle souffrance qui obère en partie leur capacité de projection dans l'avenir.



Les travailleurs non-salariés pauvres

Charles, à la tête d'une exploitation qui appartient à la famille depuis plusieurs générations, est un agriculteur fier de son métier qu'il vit comme une passion. Il est aussi un vrai entrepreneur. Il a été frappant qu'il soit le seul, parmi tous les enquêtés, à parler de lui-même et explicitement des détails de son bilan comptable, de l'importance de l'excédent brut d'exploitation, de stratégies d'optimisation de la charge des emprunts et d'autres détails montrant qu'il a l'étoffe d'un gestionnaire d'entreprise dynamique et rationnel. Pour parler de son exploitation, il emploie d'ailleurs presque systématiquement le terme d'entreprise. Il n'est donc pas surprenant que son histoire soit celle d'un entrepreneur qui a joué de malchance.

Son entreprise était florissante et, bien qu'exploitant des terres naturellement plus favorables à l'élevage, elle était située en tête de la coopérative agricole³⁷ dont elle fait partie, tant en termes de quantité que de qualité de production. Afin de développer l'entreprise, il a repris en 1994 un élevage volailler hors-sol certifié en association avec son frère au prix d'un emprunt conséquent. La rentabilité de cette activité a été au rendez-vous et ils ont pu accroître la taille de l'élevage en 2000 pour après un nouvel emprunt. Mais à partir de 2003, les épizooties mondiales de grippe aviaire se sont traduites par l'accumulation de méventes. L'application de nouvelles normes de production qui ont alors été mises en place ont eu pour effet d'atténuer les performances de l'exploitation. Finalement, cette activité a dû être abandonnée. La vente des bâtiments d'élevage n'ayant pas généré assez de trésorerie pour faire face aux emprunts, les exploitants ont pu bénéficier d'un accord amiable obtenu par le biais d'un conciliateur afin d'étaler les dettes et les charges sociales.

Du côté de l'exploitation céréalière, ils ont aussi développé une stratégie de réduction du parc de matériel en privilégiant la location afin de réduire les charges de maintenance. Ils font intervenir un entrepreneur agricole – pour qui Charles travaille en parallèle – pour le travail de la terre et les récoltes. De 2005 à 2007, la situation s'est un peu améliorée grâce à la flambée des cours céréaliers, mais deux périodes de chute, entre 2008 et 2010 puis à partir de 2013, ont eu raison de la rentabilité de l'exploitation qui est déficit depuis fin 2012. L'entreprise a pu obtenir des prêts de court terme sur la base d'un espoir de remontée des cours qui n'a pas eu lieu. Le frère s'est retiré de l'exploitation en 2015 pour entamer une reconversion par le biais d'un organisme d'aide et d'orientation dépendant de la MSA. Charles est acculé par les emprunts. Les revenus de son épouse étant très faibles, le couple a pris la douloureuse décision de demander le RSA sur les conseils de Solidarité paysans deux semaines avant l'entretien.

Charles est en pleine introspection. Tout l'enjeu est de savoir s'il doit arrêter ou « *tenter le diable* » pour continuer. Il parle d'un échec d'autant plus important que le fait de ne pas pouvoir transmettre l'exploitation à son cadet représenterait l'annihilation de tout le travail de mise en valeur des terres accompli par les différentes générations qui se sont succédées. Ne sachant pas s'il pourra lui-même récolter les céréales qu'il sème, il s'interroge sur la vacuité du travail qu'il effectue actuellement. Pour l'entrepreneur qu'il est, la perte de la maîtrise de l'outil de travail est alors synonyme de la perte de la maîtrise de son destin. Cette incertitude est génératrice d'une remise en question psychologiquement destructrice et d'autant plus intense qu'il se sent incapable d'exercer un autre métier.

³⁷ Les coopératives agricoles sont définies par le Code rural et de la pêche maritime comme étant des sociétés constituées librement par les agriculteurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits. Sociétés de services organisées conformément au principe coopératif, elles ne poursuivent pas un but lucratif et ont pour mission exclusive de favoriser le développement des exploitations de leurs adhérents.



Charles : « *Mais je sème pour qui ? Parce que c'est ce qu'on se dit avec mon frère. Je sème pour moi ? Je sème pour... On sait pas pour qui on sème. On travaille... Si j'arrête, ben faut que je laisse mon exploitation pour qui ? Alors là, dans la tête, ça tourne. [...] On tomberait vite en déprime hein. Enfin des idées noires, j'en ai eu hein. Je vais pas vous le cacher hein. Et on tomberait vite dans la... Pis l'envie de rien faire. Parce que, à la limite, je pourrais dire : "ben j'arrête hein". [...] Alors bon, on a quand même l'amour de notre métier et puis on est pas comme ça. Parce que si on veut laisser notre ferme à l'exploitation, s'il faut arrêter vraiment, il vaut mieux laisser les terres ensemencées. On a des blés, c'est superbe cette année. Voilà. »*

Dans le cas de Lucie, l'appauvrissement est apparu consécutivement à son divorce. Elle était gérante majoritaire dans une entreprise de location de matériel de levage plutôt florissante. Les conséquences du divorce, sur lesquelles elle reste assez évasive, ont eu pour effet de la déposséder de son patrimoine immobilier et entrepreneurial. En 2010, elle a repris un pressing qui existait depuis plus d'une trentaine d'années. Pour elle, cette activité lui permettait de réaliser un projet qu'elle envisageait depuis une dizaine d'années. La séparation a donc été pour elle l'occasion de vivre une passion et elle s'est jetée dans l'aventure avec une euphorie qui l'a vraisemblablement conduite à surestimer les potentialités de l'entreprise. L'activité s'est avérée beaucoup moins rentable que ce qu'elle avait envisagé. Les locaux sont vétustes et le propriétaire des murs rechigne à effectuer les moindres travaux. En outre, le matériel vieillissant réduit fortement la productivité du travail. Prise dans le feu de l'action, elle n'a pas immédiatement pris conscience de la dégradation de l'équilibre économique, d'autant plus qu'un important volume de travail est nécessaire pour pallier le faible rendement des machines.

Lucie : « *Pis on réfléchit pas sur l'instant ! Le boulot il est là, on dit : "oui, on le prend". C'est ce que j'ai fait. Je me suis pas posé de questions. Sauf qu'au moment du bilan, là d'un coup, le couperet quoi. Mais ça m'a fait mal quoi ! Et je me suis dit "non mais c'est pas possible là". Y'avait tellement de boulot, j'ai travaillé pieds nus, je marchais sur le linge de partout... Même les gens, ils me disaient "vous faites comment ?" Je sais pas. J'avançais, j'avançais, les machines marchaient tout le temps, tout le temps. »*

Pour acquérir le fonds de commerce et le droit au bail, elle a dû contracter un emprunt auquel elle fait difficilement face et elle ne parvient pas à obtenir de financement pour renouveler son équipement. À partir de 2015, elle a accumulé des retards de cotisation, de paiement de TVA et d'impôts. Étranglée par les charges et devant financer les études de son cadet et une partie de celles de son aîné, elle s'est renseignée auprès d'une assistante sociale pour évaluer les aides auxquelles elle pourrait prétendre. Mais, autant par peur des démarches administratives que par fierté, elle a finalement abandonné la démarche alors qu'elle pouvait bénéficier du RSA socle. Elle a préféré prendre des emplois salariés temporaires en parallèle dans les établissements industriels voisins qui lui permettent à peine d'assurer la subsistance de son ménage. Elle tente au quotidien d'en minimiser les charges au prix de sacrifices conséquents. Elle s'est ainsi séparée de son véhicule au profit du train et de la marche à pied qui lui permettent de parcourir les 15 kilomètres qui séparent son logement de son pressing.

Lucie se rend en partie responsable de sa précarité. Elle considère qu'elle n'a pas su prévoir et prendre la pleine mesure d'une gestion défailante. Elle est consciente du fait qu'elle a implicitement re-



fusé de voir les difficultés. C'est une fois acculée par les mises en demeure à partir de la fin 2014 qu'elle a tenté de reprendre, en partie, les choses en main. Elle a ainsi obtenu un étalement des cotisations et des contributions fiscales.

Lucie : « *J'ai fait la politique de l'autruche très longtemps. C'était compliqué. Ben, les fins de mois étaient dures, pis les gamins, les études, j'ai dit : "je sais pas comment je vais faire pour payer". Et c'est vrai que j'avais un peu... Un peu le cafard. Donc on fait la politique de l'autruche. C'est ce que j'ai fait. Sauf qu'un jour, ben ça marche plus ! Et là les mises en demeure arrivent et, là, tu rigoles un petit peu moins. Du coup, ben je suis allée les voir. J'ai expliqué [...] Voilà, ils me laissent tranquille.* »

Néanmoins, elle est dans une configuration psychologique de renoncement. Elle avoue qu'elle n'ouvre plus son courrier administratif depuis quelques mois attendant « *de voir ce qui va se passer* ». Elle sait qu'elle ne pourra pas faire face aux échéances et pense arrêter à la date du renouvellement de son bail en 2016. Elle envisage alors de trouver un emploi dans l'industrie et de maintenir, en parallèle, une activité d'entretien du linge qu'elle pratiquerait à son domicile. Néanmoins, il s'agit de projets non formalisés qu'elle évoque comme une éventuelle possibilité. Elle peine à faire le deuil de son entreprise et seule la nécessité de subvenir aux besoins de ses enfants semble maintenir sa conscience d'une urgente modification de sa trajectoire professionnelle.

4.3.3 Les besoins en termes de visibilité et d'invisibilité

Le besoin de visibilité ou, au contraire, d'invisibilisation a été recherché au travers de l'image que tentent de renvoyer les personnes enquêtées. En effet, dans tous les cas, un contrôle très important de l'image et des informations distillées par les répondants a été constaté. Quand bien même, à l'image de Luc, Ingrid, Lucie ou Véronique qui affirment n'avoir « *rien à cacher* », des cloisonnements sont systématiquement opérés en fonction de la nature de l'information devant être diffusée et du récepteur. Il en résulte la mise au point de stratégies comportementales plus ou moins consciencées. Synthétiquement, l'objectif est d'amenuiser la portée des éléments pouvant conduire à une surexposition de la pauvreté tout en maximisant la visibilité de caractéristiques valorisantes. Dans ce cadre, une distinction immédiate a été systématiquement repérée entre un besoin de visibilité professionnelle tous azimuts et une modulation de la visibilité de la situation économique et sociale en fonction des interlocuteurs.

Il convient toutefois de noter que cette problématique de la visibilité est génératrice de tensions psychologiques parfois extrêmes. Les personnes sont tiraillées entre les besoins de parler pour chercher un réconfort ou, pour le moins, une écoute et l'autocensure qu'elles s'imposent. Ainsi il a été frappant de constater que la plupart des personnes enquêtées aient pris la peine de nous remercier de les avoir écoutées et que Patrick, Lucie, Luc, Ingrid et Alexandre aient précisé « *ça m'a fait du bien de vous parler* ».

1) Un besoin de surexposition professionnelle

Tout ce qui a trait à l'activité, au métier ou au cadre professionnel est fortement mis en avant. Ce phénomène participe d'une logique de surexposition professionnelle. Comme pour tous les non-salariés, cette volonté de visibilité participe certainement d'une surpondération de l'activité professionnelle dans l'échelle des valeurs sociales, de l'intérêt du métier exercé en toute indépendance



et/ou de la fibre entrepreneuriale qui animent la plupart des enquêtés. Cette propension à l'exposition de la sphère professionnelle a d'ailleurs été utilisée comme clef d'entrée lors des entretiens.

La surexposition professionnelle participe aussi de la préoccupation commerciale plus ou moins consciente mais omniprésente de faire connaître l'entreprise. Il est vital pour l'entrepreneur d'être connu et reconnu pour s'assurer des débouchés. D'ailleurs, pour Alexandre, le créateur qui a finalement abandonné, c'est une certaine absence de visibilité professionnelle qui est, en partie, à l'origine de l'échec de son projet. En effet, l'activité de praticien du bien-être ne bénéficie pas de reconnaissance sociale, ce qui conduit les clients potentiels à se tourner vers des professionnels de secteurs connexes mieux reconnus par le grand public. Dans son cas, l'absence ressentie de légitimité implicite de l'activité est à l'origine d'une invisibilisation du travailleur³⁸.

Alexandre : « *Il n'y a pas cette reconnaissance de se dire ben c'est un métier quoi... Et que tout comme un kiné, comme un ostéo, comme quelqu'un qui va faire ouvrier en peinture, enfin, c'est un métier quoi.* »

Toutefois, dans le cadre du public étudié, un autre ressort psychologique peut être envisagé. La diffusion d'informations en masse sur le métier peut être un vecteur d'auto-valorisation à portée thérapeutique. Ainsi, à l'exception notable André qui s'est vu imposé une spécialisation, tous les répondants ont systématiquement souligné leur attachement profond à leur métier et mis en perspective ce dont ils sont le plus fiers professionnellement. Par exemple, Antoine a tenu à faire visiter les bâtiments de son élevage de chèvres afin de montrer les améliorations qu'il a lui-même « *bricolé à partir de la récupération* » pour faciliter le travail.

En outre, dans la circonstance particulière de l'entretien, l'insistance portée sur ces aspects professionnels a parfois été le moyen pour les enquêtés de noyer les détails de leurs difficultés au milieu d'informations connexes. Cette tendance a clairement été identifiée chez les créateurs – Véronique et Michael – qui ont esquivé au maximum toutes les questions portant directement sur leurs difficultés financières et sont restés très évasifs sur ce thème. En particulier, Michael concède tout au plus une période de « *calme* » anormale au cours de l'été. Il est probable que ce phénomène soit corrélé au fait que les créateurs se trouvent dans une configuration psychologique les conduisant à minimiser, voire éluder, les difficultés et les obstacles dans la mesure où tous leurs efforts sont dédiés au développement de leur activité.

2) Un contrôle de la visibilité sociale

Comme attendu, l'exposition de la situation de sociale, qu'elle soit voulue ou non, fait l'objet de toute l'attention des personnes enquêtées. Dans la mesure du possible, elles tentent de contrôler au mieux la connaissance qu'ont les autres sur ce qui est pudiquement qualifié de « *problèmes* » ou de « *difficultés* ». Ce besoin d'invisibilisation partielle les conduit à opérer une segmentation dans leur entourage qui est organisée autour de trois axes principaux : le degré d'intimité relationnelle, la fonction que revêt l'interlocuteur vis-à-vis du non-salarié et des aléas relationnels qui peuvent nécessiter de dévoiler la situation ponctuellement. La conjonction de ces trois dimensions conduit à repérer

³⁸ Une analyse plus fine de la légitimité professionnelle notamment perçue par les clients est développée à l'occasion de l'étude du rapport à l'autre (4.3.5).



quatre stratégies de modulation de la visibilité. Répondant à des besoins spécifiques, elles peuvent être conjuguées afin d'agir sur différents plans.

► L'invisibilisation pour motif de préservation des ascendants

De manière assez surprenante, l'invisibilisation peut être opérée à vis-à-vis des ascendants. Il s'agit alors pour le non-salarié de préserver ses parents d'un choc émotionnel trop violent. Derrière cette volonté affichée, il s'agit aussi de ne pas trop décevoir, la situation étant perçue comme un échec. Cette stratégie a été rencontrée chez deux des agriculteurs. Dans le cas de Charles, l'exploitation se transmet de génération en génération et sa cessation revêtirait l'aspect d'une faillite familiale. Incidemment, il n'a pas entamé de démarches pour demander l'aide auprès de ses parents.

Charles : « *Allez dire à mes parents qui ont plus de 80 ans : "ben on est en difficulté." Alors déjà, ils savent que mon frère arrête, c'est pas facile pour qu'ils comprennent. Si demain j'arrête, ils vont pas comprendre quoi. Ça va les tuer ! Alors, leur dire [...] qu'on risque de tout perdre !* »

Pour leur part, Anaïs et Antoine ont dû informer leurs parents qui leur ont apporté une aide importante en termes de matériel et leur ont mis à disposition, pendant un temps, des bâtiments agricoles. En revanche, ils n'ont pas révélé la portée réelle des difficultés afin de ne pas les plonger dans une trop grande inquiétude.

Antoine : « *On leur a pas tout dit non-plus. On les a préservés. Voilà, je ne leur ai pas dit qu'on risquait de perdre la maison et que... Enfin, on leur a pas dit qu'on risquait de perdre la maison et tout ça mais... Autrement, on a jamais caché nos difficultés, que ça allait mal et tout ça quoi.* »

Cette stratégie n'a pas été détectée aux cours des autres entretiens. Il est probable que l'âge avancé des ascendants ait été à l'origine de la démarche, plus que la place primordiale qu'occupe la famille dans la structuration des liens sociaux dans le monde agricole. En effet, les maraîchères – Jeanne et Anaïs – n'ont rien caché à leurs parents.

► L'invisibilisation pour motif de préservation de l'équilibre personnel

Dans ce cas, la personne cherche à invisibiliser au maximum ses difficultés dans le but de protéger son équilibre personnel mais aussi celui de sa cellule familiale. Il s'agit alors d'une réponse au sentiment d'échec et de honte. Plus ou moins consciemment, la préservation de l'auto estime est recherchée. Cette démarche s'articule autour de la peur d'être jugé et déconsidéré conjuguée à une crainte de l'incompréhension. Parallèlement, elle vise aussi à limiter de la propagation de ragots pouvant porter atteinte à la réputation de l'individu au niveau local. Dans tous les cas, le besoin d'invisibilisation touche alors les sphères relationnelles amicales et le voisinage.

Anaïs : « *Enfin, nous on en parlait tous les deux, mais c'est vrai que moi des fois j'aurais quel-
qu'un d'extérieur, enfin qu'on avait pas... Si [on avait] les parents et tout ça, mais les amis proches, enfin... C'est pas facile. Et puis en plus et ben les amis, ils ont pas de soucis d'argent, donc quand ils nous parlent c'est "tout va bien, j'ai acheté ça." [...] C'est vrai que ben oui, moi je peux pas l'acheter, j'ai pas l'argent.* »



Charles : « *Non, non. J'en ai pas parlé aux voisins, non, non. Personne... Mis à part Solidarité paysans, les gens de Solidarité paysans, là j'ai confiance, ils diront rien, notre entrepreneur, là par contre, ils le savent, mais ils sont discrets et ils vont pas en parler.* »

Alexandre : « *Je suis honnête hein, moi je dis tout. Après, y'a des gens qui sont... Ben voilà, qui viennent me voir mais qui ne me connaissent pas du tout, je dis pas tout ça.* »

Lucie : « *C'est vrai qu'on en parle pas à tous les coins de rue et à tout le monde. Et pis les gens comprendraient pas ! Parce qu'ils voient que j'ai du boulot hein.* »

Il faut d'ailleurs noter que l'invisibilisation pour motif de préservation de l'équilibre personnel prend une importance primordiale pour les agriculteurs exploitant des surfaces relativement importantes. Il s'avère que la solidarité entre les agriculteurs est rapidement mise à mal et que la défaillance d'une exploitation est perçue par d'autres exploitants comme une opportunité d'étendre la surface exploitée à moindre coût. Dès que les difficultés sont connues, les exploitants voisins n'hésitent donc pas à assaillir de demandes l'agriculteur appauvri et déjà affaibli psychologiquement.

Charles : « *Le monde agricole c'est devenu comme les autres professions. C'est un monde... Quand je vous disais un monde de rapaces, si demain on sait que [l'exploitation] arrête, je suis sûr qu'on aura des coups de fils pour reprendre, pour nous reprendre notre exploitation ou des choses comme ça. Je suis persuadé.* »

Antoine : « *Pour vous donner une idée dans le monde agricole, enfin je sais pas si l'artisanat c'est pareil, mais dans le monde agricole... [L'avis de redressement judiciaire] a paru sur le journal, la semaine qui a suivie, y'a un agriculteur du coin qui est venu nous voir en disant "bon ben j'ai vu que t'arrêtais tout sur le journal, donc est-ce que je peux reprendre tes terres ?" »*

Antoine : « *J'ai fait un burnout en 2012. [...] Un des symptômes c'est comme un arrêt cardiaque hein. [...] Donc j'ai passé 5 jours aux soins intensifs et le deuxième jour, y'a deux paysans qui sont venus voir Anaïs en disant "ben on est désolé, mais vu que ton mari est mort, on vient prendre les terres." [...] Ah non, mais c'est impressionnant ! Pis le problème, c'est que dans les petits villages comme ça tout le monde se connaît quoi.* »

► La visibilité circonstancielle

Selon les événements, les personnes enquêtées ont été amenées à révéler la situation. En soi, cette démarche n'est pas une volonté première de diffusion d'informations. Ce sont les événements qui conduisent à mettre en lumière les difficultés et qui appellent à la révélation de la pauvreté ou, pour le moins, de difficultés financières. Les démarches effectuées auprès des organismes à même d'apporter une aide, la visite d'un huissier ou un comportement anormal dans l'activité sont autant d'événements qui n'échappent pas forcément au regard de l'autre. Si le spectateur vient à interroger le non-salarié, une réponse doit être formulée au risque de laisser le libre champ à l'interprétation personnelle. L'objectif est toujours de contrôler au maximum l'image qui est renvoyée. La contrainte de l'explication n'est pas forcément mal vécue dans la mesure où elle représente une occasion de se faire l'avocat de sa propre situation.



Ingrid : « On en parle quand les gens nous demandent pourquoi y'a l'huissier, pourquoi Luc bosse autant, pourquoi ci, pourquoi là, pourquoi on part pas en vacances. Et ben on leur dit. [...] Après voilà, peut-être que pour eux on a pas de dignité ou j'en sais rien. Mais moi, je dis que c'est pas une maladie contagieuse. [...] Nous les huissiers, ils viennent à la maison, les gens le savent, les voisins les croisent dans les couloirs, ben on a rien à cacher, quoi. Il a tué personne, il a rien volé. »

Néanmoins, il ne s'agit pas de contenter le voyeurisme éventuel du spectateur et les informations transmises sont réduites à leur strict nécessaire. Le cas échéant, l'insistance maladroite du spectateur cherchant un surplus de renseignements est perçue comme une intrusion plutôt mal admise. L'exemple de Lucie illustre particulièrement bien ce phénomène. Ayant pris un emploi salarié parallèlement à son activité, elle a dû fermer son pressing au cours de certaines plages horaires. Pour couper court à toute question de la part de ses clients, elle a affiché sur la porte de son établissement que les horaires d'ouverture étaient réduits en raison de l'exercice d'un autre emploi en parallèle. Puis, elle a dû ajouter un peu plus tard que le pressing allait continuer son activité malgré tout.

Lucie : « C'était affiché au tableau. Ça été quelque chose de très bien perçu. Parce que j'avais des clients, ils venaient, ils voulaient leurs trucs tel jour. Bon ben je pouvais pas. Ils demandaient pourquoi. Alors obligée de me justifier. Après les gens me disaient "ho tu fais comme tu veux." Je leur disais non. Et ben là, obligée de me justifier. J'ai rien à cacher, mais c'est quand même dramatique ! Même au point à marquer en dessous "le magasin n'est pas fermé et ne fermera pas définitivement". Obligée de me justifier jusque-là ! »

► La visibilité contrainte

Lorsqu'elles ont cherché de l'aide, les personnes en situation de pauvreté ont été contraintes de dévoiler tout ou partie de leurs difficultés. Les ressorts de cette visibilité n'ont pas été explicitement énoncés aux cours des entretiens. Néanmoins, ils apparaissent en creux lors de l'énoncé de la forme et de l'origine des aides dont elles ont bénéficié. Dans ce cadre, il s'avère qu'un effet de distanciation relationnel est à l'œuvre. Ainsi, bien que l'entourage proche – familial et/ou amical – soit prioritairement sollicité par rapport institutions plus lointaines comme les associations, la révélation contrainte de l'information est beaucoup plus aisée lorsqu'il s'agit des seconds. Cet effet était attendu dans la mesure où, d'une part, un jugement de valeur porté par quelqu'un d'assez éloigné a un moindre impact et, d'autre part, les associations sollicitées le sont en raison de la reconnaissance de leur fonction désintéressée de soutien.

3) La nécessité d'une visibilité mesurée et maîtrisée

Dans l'ensemble, les personnes enquêtées tendent à exprimer un besoin de contrôle assez fort de la visibilité de leur situation de pauvreté. La perte de ce contrôle est redoutée car elle conduirait à la mise à nu des faiblesses intimes dont les composantes pourraient être méjugées. Lorsque cette perte survient, le traumatisme qui en résulte est alors d'une violence inouïe chez des personnes déjà très affectées par le stress et la malaise que génère la lutte quotidienne qu'ils mènent pour la survie de l'activité. L'expérience d'Anaïs et Antoine illustre parfaitement ce phénomène. Dans leur cas, il a été déclenché par la publication dans le quotidien local de l'avis de redressement concernant leur exploitation.



Antoine : « *Anaïs, elle osait plus sortir de la maison. Elle osait plus aller faire les courses ni rien. Elle osait même plus emmener notre enfant à l'école du village ! À l'école ! C'était le village là. Enfin, l'école était à l'église [située à 30 mètre de leur domicile]. Anaïs elle osait plus les emmener. »*

Anaïs complétant les propos de Antoine : « *Même si personne m'en parlait, mais c'était le regard des autres à se dire : "tu as vu ? Elle a un redressement." Même si personne... Et même si des fois, je me disais après : "mais oui, mais les parents [des autres élèves], ceux qui venaient, si ça se trouve, ils ont jamais vu le journal". Parce que les amies sont infirmières, enfin, voilà, elles ont rien à voir avec le milieu agricole. Mais c'est le regard des autres. Enfin, c'est... »*

Finalement, c'est bien la crainte du regard de l'autre qui engendre le besoin d'une invisibilisation. Pourtant, ce regard n'est pas nécessairement empreint de négativité lorsqu'il est décrit par les personnes enquêtées.

4.3.4 Le regard de l'autre sur leur situation et leur altérité

Le regard porté par l'autre, tel qu'il est analysé par les enquêtés, ne peut être envisagé sans prendre en compte le contrôle de l'information et de l'image qu'ils exercent. Les stratégies déployées induisent une sélection des personnes informées et influencent mécaniquement le regard de l'autre. Il n'est donc pas surprenant que l'analyse des entretiens révèle qu'une distinction forte est systématiquement formulée entre l'entourage proche et le reste du monde.

1) Le regard porté par l'entourage proche

Pour les créateurs, ce sont surtout des éléments positifs qui dominent. Encore une fois, un effet d'auto-sélection peut jouer dans la mesure où ils ont tendance à minorer les événements négatifs et les contraintes. Ils soulignent notamment les encouragements et les commentaires très positifs qu'ils ont reçus de leur famille et de leurs amis proches. Dans une certaine mesure, le potentiel de progression que représente le lancement d'une activité relativement à la situation initiale du créateur paraît fortement valorisé. Il en va de même pour le travail fourni et l'investissement personnel que représente la démarche de création. En contrepartie, les questions inhérentes à la précarité ou la pauvreté sont totalement évincées.

Michael : « *Dans la plupart de mes potes, ils arrêtent pas de dire "On sait pas comment tu fais pour tenir." [rires] C'est pas difficile. En fait eux, ils travaillent en tant que salariés et du coup, s'ils me voient faire tout ce que je fais... [...] Y'en a, un il se met comme ça, il me dit "Michael, je comprends pas, parce que tu fais tout. Comment ça se fait que tu es au chantier, tu vas chercher les clients ?". Je dis mais, qu'est-ce que tu veux ? C'est comme ça. [...] Voilà, ils arrêtent pas de dire tu es courageux, mais bon après... [rires] Et je dis que de toute façon, je suis obligé hein. Sans le courage tu vas jamais... Tu vas jamais t'en sortir. »*

Alexandre : « *Tout le monde était content parce que... Voilà, il y a même des amis qui m'ont dit "ben écoute, nous on franchirait pas le pas. On franchirait pas le pas et tu as du mérite de pouvoir... Enfin de te dire tu t'installes quoi" »*



Néanmoins, l'analyse faite par Véronique apporte quelques nuances au jugement que peuvent porter les membres de l'entourage immédiat. Elle retient, elle aussi, des éléments très positifs pour décrire l'image qu'elle pense renvoyer à ses amis proches. Ainsi, la volonté d'agir par soi-même et le fait de s'essayer à de nouveaux projets sont largement soulignés. En revanche, ses parents ne semblent pas gagnés par cet enthousiasme. Bien que dans la famille « *ils respectent les choix sociaux de chacun* », leur culture socioprofessionnelle leur fait surtout percevoir les dangers de l'aventure entrepreneuriale. Cette position est certainement renforcée par le fait que Véronique a déjà été amenée par deux fois à cesser une activité non-salariée.

Véronique : « [Pour] *ma mère, évidemment, c'est totalement insécure. Alors elle se fait du souci quoi. Elle se dit "holàlà". Bon, mais comme elle se fait n'importe quel souci vis-à-vis de ses enfants. Bon, voilà. Disons que elle, elle a choisi vraiment la voie de la sécurité avec l'administration.* »

Les agriculteurs, du fait du très fort contrôle de leur image et de l'information qu'ils distillent, pensent passer auprès de l'entourage proche pour des exploitants « *normaux* ». Les entretiens n'ont pas permis de déceler d'autres éléments de perception. En effet, seuls les ascendants, les descendants et quelques amis sont parfois informés des difficultés qu'ils rencontrent. Dans le cas d'Antoine et Anaïs, comme dans celui de Jeanne et Louise, la précarité de leur situation semble d'ailleurs bien comprise de leurs parents. Ces derniers ont eux aussi connus une carrière assez difficile, ce qui tend à favoriser une certaine complicité dénuée de tout jugement moral.

Antoine : « *Bon, moi personnellement mes parents, je les ai toujours vu dans la galère. Donc je vais pas dire que pour eux, ce soit normal qu'on soit dans la galère, mais je veux dire que ça les a pas...* »

Anaïs : « *Oui, pis c'était pire que nous... Ils avaient pas de plans [de redressement] comme nous. C'était pire que nous quoi.* »

Louise : « *Moi mes parents, ils veulent vraiment que ça marche quoi. Voilà, là, à l'heure actuelle ils sont en train de nous laver les légumes, les poireaux qu'ils ont déterrés ce matin, c'est... Voilà, eux ce qu'ils veulent, c'est que ça marche.* »

Pour les autres non-salariés non-agricoles, l'analyse de l'image renvoyée aux proches est en partie impossible. Lucie a perdu ses parents il y a plus de 30 ans et elle déclare qu'elle n'a pas réellement de cercle d'amis. Dans le cas d'André et Patrick, les ascendants sont restés en Afrique et la cellule familiale est en situation de très grande précarité. Toute activité professionnelle, quelle qu'elle soit est perçue comme un élément positif. Pour les amis de André, la perception est sensiblement la même. D'ailleurs, ils sont fréquemment sollicités pour la recherche de travail. En revanche, les amis de Patrick sont beaucoup plus critiques sur sa situation en pointant, d'une part, sa précarité et, d'autre part, le fait qu'il soit d'origine étrangère.

Patrick : « *Ils pensent que vraiment je suis dans la galère. En plus débutant. Et en plus, bon, surtout nos compatriotes africains, ils disent : "ici vous avez pas la chance". Chaque fois, ils me disent ça : "ici vous avez pas la chance de s'en sortir. Tu peux pas voir, avancer... Et en plus parce que vous êtes africains, tout ça c'est difficile de trouver des clients". Bon, les gens ils disent ça.* »



Enfin, dans le cas de Ingrid et Luc, le regard porté par les ascendants et les collatéraux valorise leur volonté de s'en sortir par le travail et le refus d'accéder aux aides sociales. Mais ils sont aussi perçus comme des victimes de dysfonctionnements administratifs. Le regard porté par leurs amis proches est, quant à lui, fondé sur une proximité très forte des activités et, dans une certaine mesure, des situations. Le regard porté est donc empreint de solidarité et de compréhension.

2) Le regard des personnes hors de l'entourage proche

Michael pense que le statut d'entrepreneur lui confère une réelle reconnaissance. Il fait immédiatement référence à ses clients qui apprécient son travail. En revanche, du côté des deux autres créateurs, le regard qui leur est porté s'avère beaucoup plus mitigé. Ainsi, un sentiment de mésestimation du statut de l'autoentrepreneur et des aides à la création d'entreprise destinées aux chômeurs a été mis en perspective par Alexandre. Pour lui, ces dispositifs sont conçus comme des voies de garage tant par les Pouvoirs publics que par le grand public. Cette appréciation renvoie une image négative qui nuit à un positionnement social de réel entrepreneur. En outre, il n'exclut pas le fait que le statut puisse décrédibiliser son positionnement de professionnel du bien-être.

Alexandre : « *Je vais peut-être parler un petit peu dur, mais c'est un peu style ceux qui n'ont pas forcément réussis, un peu les gens... Voilà, ils ont été au chômage ou ils ont été licenciés, professionnellement inaptés au travail, enfin peu importe la cause. [...] Tout le monde me demandait en général "ah tu es en auto-entreprise ?" On pense que l'autoentreprise est plus une entreprise à part. [...] Alors que ça reste un statut comme le régime réel ou profession libérale, ça reste un statut quoi [...] Ouais, en fait l'autoentreprise on dirait qu'elle est à part de tous ces autres statut là. [...] J'ai cette vision en fait, c'est ça que je ressens : t'es autoentreprise alors t'es petit. »*

En d'autres termes, Alexandre se sent perçu comme un entrepreneur marginal. Véronique reprend aussi à son compte la notion de marginalité mais elle l'étend à la condition de l'entrepreneur en général. Pour elle la culture entrepreneuriale reste sous-développée en France et cela nuit fortement à l'image du non-salarié dont le statut est socialement mal valorisé vis-à-vis du salariat. Plus encore, elle estime que sa position de créateur la place dans une sorte de virtualité qui conduit les observateurs à la déconsidérer. Il s'agit alors pour elle de faire ses preuves par les résultats économiques pour pouvoir prétendre à une forme de légitimité.

Véronique : « *On vous considère ou on considère votre entreprise à partir du moment où elle fait du chiffre, où elle est en bénéfice. Dès lors que vous êtes en démarrage ou tant que vous ne faites pas des bénéfices, c'est vrai que l'on ne vous considère pas réellement comme une entité réelle. »*

Dans l'ensemble, le regard des autres tel qu'il est perçu par les créateurs mettent donc en perspective des composantes en partie négatives mais qui ne pas directement à la pauvreté.

Pour leur part, les agriculteurs conçoivent un regard différent en fonction de leur domaine de production. Charles, le céréalier, tout comme Anaïs et Antoine, les éleveurs, souffrent d'une image médiatique qu'ils jugent dégradée. Les reproches qui leur sont faits en toute généralité concernant l'impact écologique de leur activité les exaspèrent. Ces exploitants n'ont eu de cesse au cours des entretiens de mettre en avant les méthodes de culture et d'élevage raisonnées qu'ils ont à cœur de



pratiquer. Mais c'est surtout l'image sociale fondée, sur la situation des gros producteurs, qui tend à masquer les réelles difficultés que rencontrent le monde agricole dans son ensemble et leur exploitation en particulier. Les céréaliers et les éleveurs ont ainsi la réputation de bien gagner leur vie en ne travaillant presque pas. Ce préjugé, qui serait même partagé par certains professionnels, participe donc d'une invisibilisation des agriculteurs pauvres.

Charles : *« Je l'ai dit à des collègues, des producteurs avec lesquels on travaillait, qui étaient dans un syndicat agricole et à l'époque qui tapaient sur les gros céréaliers. Là, j'ai réagi violemment en disant : "vous commencez à m'agacer avec votre syndicalisme" parce que je dis : " attendez, comparez pas le céréalier en Beauce ou en Picardie ou au Nord de la France et vous connaissez mon exploitation autours de [localisation], dans nos terres limites où on fait des moyennes qui font la moitié de ces gens-là, avec des charges supérieures !" J'ai dit : "faut arrêter !" Alors ils m'ont dit : "ah oui, oui, c'est vrai." »*

Antoine rapportant un échange avec un couple venu de Paris et ayant visité son exploitation : *« Quand ils sont repartis, moi ce qui m'a choqué, c'est qu'ils m'ont dit : "on aura plus jamais la même perception de l'agriculture qu'on avait avant". Alors, je leur ai dit : "pourquoi ?" Et ben, ils nous ont dit : "ben c'est vrai quand on vous voit avec des gros tracteurs à 200 000 €, on se dit mais de quoi ils se plaignent ? Les gars, ils sont huit heures par jour dans leur tracteur, c'est encore mieux qu'un camion." »*

L'analyse de Jeanne et Louise, les deux maraîchères, met en perspective un effet médiatique totalement opposé. Pour elles, les reportages télévisuels récents dédiés au monde agricole ont la vertu de sensibiliser le grand public et leurs clients aux difficultés réelles des exploitants quelle que soit la nature de leur production. Elles assimilent même ces reportages à une publicité gratuite et efficace. Incidemment, cette externalité positive permettrait donc de lever le voile sur la pauvreté qui peut caractériser certains agriculteurs.

Jeanne : *« Les clients ce qu'ils peuvent nous dire c'est par rapport à ce qu'ils voient [à la télévision] justement. Ils viennent vers nous. Ils voient qu'il y a de la difficulté aujourd'hui et ils disent : "ben au lieu d'aller dans le magasin du coin où les légumes viennent de Pétaouchnock, ben je préfère venir vous donner mon argent, plutôt que d'aller donner à des gens on sait pas qui." »*

Du côté des non-salariés non-agricoles, les jugements de valeurs perçus s'articulent autour de deux thématiques principales. Pour André et Patrick, la fragilité de l'organisation de l'activité et le sous-équipement en matériel professionnel conduisent à une décrédibilisation de leur statut d'entrepreneur tout en jetant le doute sur la qualité de leur travail. En d'autres termes la précarité de leurs moyens est une composante de l'image de travailleurs précaires qui leur est attachée et, *in fine*, qui contribue à leur pauvreté en leur interdisant l'accès à une partie de la clientèle.

André : *« Un seul coup le monsieur qui nous donnait les chantiers, il le faisait plus. Parce qu'on n'avait pas de moyens de déplacement. Parce que pour faire ça, faut avoir une camionnette. Bon, souvent, on se démerdait comme ça. Quand il avait des chantiers, [mon cousin] faisait appel à des amis qui ont des voitures. Il mettait de l'essence pour prendre quelques matériels. Le monsieur [...] a vu qu'il ne voyait jamais la voiture de l'entreprise.*



[...] il a été dessus le chantier et il a vu que tout le monde venait à pied et tout ça. Il a dit : "mais comment ?" C'était la difficulté quoi. »

Patrick : « [Après avoir obtenu une demande de devis d'un client résidant en Essonne] *je suis allé. Et c'est loin ! Je suis allé en train et arrivé là-bas le client a été déçu de voir que je suis venu à pied : "Monsieur, mais comment tu vas travailler ? Toi tu habites à Paris, tu viens, tu vois tout ça" Et le lendemain, j'ai fait le devis, je l'ai envoyé. Il m'a pas appelé parce qu'il a vu que j'ai des difficultés pour me déplacer. »*

Il est à noter que lors de l'analyse des raisons possibles de son échec, Alexandre a lui aussi évoqué un élément participant d'une logique de décrédibilisation similaire puisqu'il exerçait dans son logement. Bien qu'une pièce équipée du matériel nécessaire ait été dédiée au massage, il était obligé de segmenter son salon au moyen d'un paravent pour masquer ses affaires personnelles. Il pointe le fait que l'image d'un professionnel exerçant dans son appartement peut renvoyer l'image d'un amateurisme patent ou d'un manque de moyens nuisible à la qualité des prestations.

Ingrid, Luc et Lucie ont fait émerger une seconde thématique. Pour eux, l'image des non-salariés pluriactifs qui leur est renvoyée est celle de personnes qui gagnent nécessairement bien leur vie en raison de la multiplication des activités professionnelles. Les raisons de cette stratégie professionnelle échappent donc au regard extérieur. En outre, ce phénomène serait renforcé par l'idée que le professionnel libéral ou le commerçant gagne nécessairement bien sa vie, d'autant plus que le statut non-salarial permettrait de dissimuler des revenus. En d'autres termes, la visualisation d'une suractivité professionnelle liée aux préconceptions statutaires conduise à une invisibilisation de la pauvreté.

Ingrid : « *La réflexion des gens que j'ai eu souvent quand j'aidais Luc à l'air-bag, c'est : "ben, il aime l'argent puisqu'il fait plusieurs travaux ! Alors que c'est pas pour ça à la base, c'est pour payer. Parce qu'on a le plan de charge à payer.»*

Luc : « *Je vois là où j'ai bossé l'année dernière [en tant que salarié dans une carrière]. Et ben, t'arrives là-bas : "ha t'es moniteurs de ski, mais qu'est-ce que tu fous là ? Tu sais, t'es blindé de thune." Alors tu leur expliques. »*

Lucie : « *Je pense que les gens sont encore à l'époque où, il y a 20 ans en arrière, un commerçant bon ben... Vous savez comme c'était, on pouvait ne pas déclarer, mettre dans la poche et voilà, en toute impunité. Sauf qu'aujourd'hui c'est plus possible. Tout se sait, tout se dit. »*

Dans l'ensemble, si les personnes appartenant au cercle relationnel proche peuvent avoir une vision assez exacte de la situation des non-salariés – dans la limite des informations que ces derniers veulent bien transmettre – le public n'est pas à même de les percevoir à quelques exceptions près. Il s'avère que cette cécité est en grande partie provoquée par une méconnaissance des faits et par l'articulation de préjugés qui semblent particulièrement bien ancrés.

4.3.5 Le rapport à l'autre

Le rapport à l'autre est ici entendu hors relations avec les administrations et leurs représentants. De plus, il convient de noter que le contrôle stratégique de l'image et de l'information étudié plus haut a déjà fait émerger des éléments constitutifs de ce rapport aux autres. Ces derniers ne sont pas repris



ici. L'analyse s'attache à faire émerger les composantes du rapport aux autres dans un contexte plus général. Il faut aussi noter que ce travail emprunte autant à l'étude de fractions de discours précis qu'à la synthèse de l'ensemble des entretiens et des postures observées.

Dans ce cadre, au sein de l'ensemble du groupe de personnes enquêtées, deux attitudes principales vis-à-vis du rapport à l'autre ont clairement pu être isolées : une tendance à l'isolement subi et une volonté de maintien de la normalité des rapports sociaux. Naturellement, ces deux types d'attitudes sont largement influencés au niveau individuel par l'environnement socioéconomique, le bagage culturel, les éléments biographiques et les spécificités psychosociologiques. Sur ce canevas, les personnes ayant toujours connu une certaine précarité – André, Patrick, Luc, Michael, Véronique, Jeanne et Louise – semblent avoir conservé une attitude assez constante sur tout leur parcours de vie. En revanche, la survenue de la pauvreté a généré une rupture ou, pour certain, une modification progressive dans le temps. C'est le cas pour Alexandre, Lucie, Charles, Antoine et Anaïs. Malgré les nuances observées au niveau individuel, cet antagonisme des types d'attitudes reste prégnant.

1) Le maintien de l'ouverture

Dans une certaine mesure, un vécu assez long de la précarité ne semble pas, au sein du sous-groupe identifié, impliquer un renfermement sur soi réellement prononcé. Le maintien des rapports sociaux, quand bien même puissent-ils être en partie artificialisés dans leurs modalités par les stratégies particulières de contrôle de l'information et de l'image déployées. Pour certains, une ouverture assez large aux autres revêt un caractère vital. Dans cet esprit, pour André et Patrick, il s'agit de maximiser les chances de trouver un client et, plus généralement, du travail quelle qu'en soit la forme. Ils développent donc des faisceaux de relations tous azimuts qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans la durée. Une partie de cette ouverture est donc largement fonctionnalisée dans l'objectif d'obtenir de l'information et l'aide. Ils n'hésitent pas à solliciter des mises en relation comme ce fut le cas au cours des entretiens.

Pour Luc, Michael, Jeanne et Louise, l'inscription de longue date au sein de groupes sociaux assez homogènes simplifie grandement cette ouverture. Ils sont des gens du coin, bénéficient de réseaux de connaissance familiaux et amicaux construits dans la durée, parfois depuis l'enfance. Le fait d'être connu et surtout reconnu comme membre à part entière d'une communauté locale stimule largement le maintien de l'ouverture. Dans ce cadre, seule Véronique présente une réelle spécificité par rapport à cette position en raison de sa stratégie consciente de cloisonnement de « *ses mondes* », c'est-à-dire des activités de créatrice d'entreprise, de salariée, d'étudiante et personnelles. Elle reste très ouverte mais fait en sorte que les relations nouées dans chacun de ces cadres de vie ne « *déborde* » pas l'un sur l'autre. En d'autres termes, elle a mis en application un modèle d'ouverture segmentée sans pour autant s'interdire l'émergence de relations stables et durables dans chacun des segments.

Pour toutes les personnes de groupe étudié, la nature de l'activité joue aussi un rôle de stimulation de l'ouverture. Ils sont obligatoirement amenés à « *voir du monde* » – cette expression revient assez souvent aux cours des entretiens ou dans les apartés non-enregistrés – puisque leurs activités les mets en relation directe avec une clientèle variée sans être nécessairement nombreuse. Même si, comme l'avoue Louise, il faut parfois faire « *bonne figure devant le client* » malgré les difficultés, la relation commerciale reste une source de satisfaction et d'épanouissement qui va plus loin que le



seul rapport marchand puisqu'elle représente une forme de réalisation de soi. Il n'est donc pas surprenant que la place du client soit fondamentale dans le rapport à l'autre.

Luc : « *T'as la liberté avec des gens... Les gens, ben ton but c'est de leur donner du sourire, pis qu'ils arrivent à apprendre quelque chose. Ben voilà, c'est tout pile.* »

2) Une tendance à l'isolement subi

Avec la survenue des difficultés et de la pauvreté, le rapport aux autres peut être profondément modifié. Si l'isolement et le repli sur soi sont des composantes même de l'invisibilisation, ils peuvent prendre des formes assez paradoxales. Les mots d'Alexandre ont ainsi permis de mettre au jour un isolement par décentrage relationnel stratégique. Dans un cadre contraint financièrement, le jeune créateur avait implicitement priorisé ses rapports sociaux dès lors qu'ils ne prenaient pas place au sein de la sphère familiale et amicale proche. Il a essayé de monétiser ses relations sociales en privilégiant celles qui étaient susceptibles de déboucher sur l'apport de clients. Avec le recul, il exprime de lui-même une forme d'isolement fonctionnel qui n'a pas porté ses fruits.

Alexandre : « *Ben j'évitais [de sortir] quoi. Enfin, je vais pas dire que j'étais coupé, que je faisais plus rien. Mais enfin, ouais, je sortais plus. [...] Enfin, voilà, au début, j'étais tout content d'être à mon compte. Donc je sortais justement pour pouvoir rencontrer d'autres mondes et, pourquoi pas, parler de mon activité. Sauf qu'au bout d'un moment, c'est du temps. C'est du temps passé... Même si c'est entre amis et pour rencontrer d'autres mondes, c'est du temps passé pour développer son entreprise parce qu'on parle de nous. C'est un moyen. Sauf que ben voilà, sauf que c'est sans conséquences question financière.* »

Il place d'ailleurs cette analyse sur le même plan que des tentatives de promotion plus classiques comme la participation à un salon du bien-être ou l'offre de séances de massage gratuites dans un bar d'ambiance. Dans ce cas précis, l'isolement s'opère donc par une recherche de valorisation monétaire de la relation sociale.

Pour Lucie, l'isolement se traduit par une réduction drastique des relations extra-professionnelles. Son divorce a précipité le phénomène. Originnaire d'une autre région, elle avait développé un réseau de relations amicales articulées autour du couple et de son époux qui, lui, était originaire de la vallée. La séparation a entraîné la dissolution rapide de ces liens et elle avoue n'avoir jamais vraiment réussi à s'intégrer. Elle est pourtant inscrite dans le tissu social local du fait des nombreux emplois qu'elle a occupés dans des commerces et des discothèques en station. Pour autant, cela reste des connaissances superficielles qui ont émergé dans un cadre marchand. Finalement, elle considère que sa situation est à l'origine de son isolement social. En d'autres termes, les difficultés conduisent à une distanciation relationnelle qui n'est pas nécessairement recherchée.

Lucie : « *Alors j'en ai eu hein [des amis] ! À l'époque où les années étaient fastes, avant de reprendre ici. C'est vrai que je suis quelqu'un de très fêtarde, voilà, très heureuse de vivre. Non, les amis, non. Dans ces moments-là, non.* »

D'ailleurs, elle a été fortement affectée par le comportement de deux amies très proches à qui elle avait demandé une aide financière. Elle a dû rembourser, avec difficulté, les sommes prêtées avant



l'échéance initialement fixée. Cet épisode a conduit à la destruction des seuls liens amicaux stables qu'elle possédait générant ainsi de la rancœur.

Lucie : « *Ho, non, ici j'ai pas d'amis là. Non. À part les deux [amies] là. Mais encore, les contacts se sont quand même amenuisés. L'argent de tout manière ça... Ça fait du mal. Entre amis, l'argent ça fait vraiment du mal quoi. Et après, y'a quelque chose qui casse quand même. Enfin, l'expérience de ces deux filles, que j'ai beaucoup aidées à l'époque hein malgré tout, et que pour elles c'étaient normal, mais malgré tout ça a cassé...* »

Lucie fait donc face à une forme d'isolement social qui réduit ses rapports aux autres aux seules interactions professionnelles. Anaïs et Antoine, eux-aussi, ont dû faire face à un isolement subi mais dans un contexte tout à fait différent. La polyculture élevage est une activité particulièrement chronophage demandant une mobilisation quasiment constante. Dès lors, le temps professionnel restreint drastiquement le temps dédié aux temps sociaux. Ce phénomène d'isolement des exploitants est bien connu. Néanmoins, les deux agriculteurs sont par nature très ouverts aux autres et ils sont parvenus à développer de nombreuses interactions sociales en s'investissant dans la vie publique locale. Antoine a fait partie pendant 19 ans du conseil municipal et Anaïs était présidente des parents d'élèves. Toutefois, la non-réélection de liste dont il faisait partie et les enfants étant maintenant scolarisés loin du village – l'école a d'ailleurs été fermée –, ils ont perdu leurs principaux vecteurs de maintien de relations sociales. Le couple étant très friand d'interaction, cette disparition est vécue comme un traumatisme, surtout par Anaïs. Cette dernière croise maintenant les autres parents à l'arrêt de l'autocar qui conduit les enfants au lycée mais la profondeur des relations est absente.

Antoine : « *Et ben Anaïs, elle voyait tous les parents, toutes les mamans en groupe de copines, le soir, le matin, enfin surtout le soir à la sortie de l'école. Donc ben Anaïs, elle discutait. On avait... On voyait... C'était notre sortie. Enfin, on voyait quelqu'un. Et maintenant et ben Anaïs, elle voit plus personne.* »

Pour Antoine, le manque est en partie compensé par une activité de formateur en conduite d'engin dans un lycée agricole. Cette activité annexe lui permet « *de voir des gens, de parler d'autres choses.* » Il s'investit aussi activement en tant que bénévole auprès de Solidarité paysan. Mais le couple vit assez mal cet isolement subi qui est, en outre, à l'origine d'un mouvement de renfermement endogène. Ce retranchement social conscientisé semble prendre une place de plus en plus importante malgré leur inclination naturelle aux rapports humains.

Anaïs : « *Je pense que plus on... Enfin, moins on parle avec le gens, moins on a envie d'aller vers... Voilà, là, j'ai l'impression que plus ça va, plus on se renferme. Pis là, bon avec tout ce qui s'est passé, c'est vrai qu'en plus, avec les problèmes et tout, on a pas envie non plus de voir les gens... Enfin bon.* »

Dans ce cadre, c'est la gêne vis-à-vis de leur situation qui incite au repli. Ils se sentent marginalisés par leur incapacité économique à consommer comme les autres. Ce sentiment est un handi-



cap générateur de tensions psychologiques pesantes en raison de leur réel besoin d'ouverture à l'autre.

Anaïs : « *Ben les gens ils parlent et ils savent pas nos difficultés. Et quand ils disent des choses, enfin, c'est pas que ça nous fait mal mais... Ça choque. Enfin, des fois, on se dit "ben oui, ben nous on a pas cette chance. Ils se sont acheté un truc qui vaut de l'argent, y'en a qui..." Et c'est très bien, tant mieux pour eux. Mais quelque part, des fois, on s'isole un peu parce que du coup on est en retrait et on les laisse parler quoi. C'est pas toujours facile. Mais après, maintenant, on a fait du tri. Voilà, on a nos amis-amis et après les gens qui sont un peu bizarres on laisse de côté. Non, non, parce qu'il y en a qui savent bien se vanter et bien faire du mal en disant justement des choses comme ça. Donc du coup on a pris du recul par rapport à ce genre de personnes. Même si on dit "bonjour, bonsoir" voilà, mais après non. »*

La position d'Anaïs et Antoine fait donc émerger un modèle d'isolement articulant trois composantes : une réelle inclination aux rapports humains contrecarrée par un isolement de fait subi généré par l'emprise du temps professionnel et un mouvement de repli conscientisé motivé par la conception d'une certaine marginalité. Dans le cas de Charles, l'exploitant céréalier, ce modèle est en partie similaire à une composante près. En dehors des contraintes fixées par sa stratégie de contrôle de l'information et de l'image qu'il renvoie, il ne s'est pas engagé dans un processus de repli vis-à-vis des autres. En revanche, tout comme le couple d'éleveurs-polyculteurs, il subit l'emprise temporelle de ses activités professionnelles sur ses temps sociaux. Il a, lui aussi, privilégié un fort investissement dans divers groupements à vocation professionnelle et solidaire. Dans ce cadre, il donne une place importante à la mixité des spécialités agricoles représentées. Il trouve un réel épanouissement dans le partage des connaissances et les expériences autour du métier qu'il aime. Il fait aussi partie avec son épouse d'un groupe adossé à l'association Chrétiens en milieu rural (CMR). Pour lui, ce groupe d'échange et de discussion était initialement un moyen de pouvoir échanger avec des personnes d'horizons sociaux et professionnels différents du sien. Mais il s'est aussi révélé un moyen de nouer des relations amicales assez robustes.

Charles : « *Ça fait longtemps qu'on fait partie de ce groupe et on est un groupe d'amis, on est plus... Enfin, on est pas trop fédéré par rapport au CMR si vous voulez. Maintenant on est plus devenus un groupe d'amis, on se rencontre régulièrement pis chacun parle de ses problèmes ou de faits d'actualité, avec quand même derrière le monde chrétien et rural. Mais on a un groupe qui est intéressant, parce que il n'y a qu'un agriculteur, c'est moi. Déjà, c'est bien, parce que moi j'aime bien me retrouver avec des gens d'autres professions. »*

L'analyse des trois cas sujets à une tendance au renfermement montre l'importance initiale de facteurs exogènes à la situation de pauvreté. Elle montre aussi une déclinaison d'attitudes, bien que les modèles soient fortement influencés par le milieu socioprofessionnel des personnes enquêtées. Lucie est en proie à un isolement subit de plus en plus profond et ne semble pas en mesure de déployer les moyens susceptibles de contrer le phénomène. Le risque d'une endogénéisation chronique de la dégradation du rapport aux autres est assez élevé. Antoine et Lucie sont conscients de ce risque et tentent de le combattre. Enfin, Charles est dans une attitude clairement positive et maximise les possibilités d'ouverture au monde. Il est à noter que dans ces deux derniers cas, la stratégie consiste



à intégrer des groupes sociaux préexistants. La présence de réseaux associatifs locaux s'avère donc primordiale dans la consolidation du rapport aux autres pour les personnes socialement fragilisées.

4.3.6 Le rapport aux institutions

En raison des disfonctionnements qui ont marqué l'activité du RSI, de leur très large médiatisation et de l'aversion à la matière administrative qui caractérise traditionnellement les non-salariés, il était attendu qu'une distanciation à l'égard des structures publiques et administratives soit constatée. Pourtant, l'enquête a révélé des rapports très nuancés en fonction des personnes. Il s'avère que trois composantes influent directement sur ce rapport : la catégorie socioprofessionnelle, les modalités de survenue de l'appauvrissement et le type d'administration ou de structure publique considéré.

1) La MSA : une partenaire face aux difficultés des agriculteurs

La première composante marque immédiatement une distinction forte entre le rapport développé par les agriculteurs et les autres non-salariés enquêtés. Pour les agriculteurs, avant même la survenue au cours des entretiens de toutes autres considérations, la MSA est l'administration de référence. Elle est perçue comme un véritable soutien et les répondants mettent en valeur sa politique proactive de modulation des cotisations en fonction de la situation personnelle des cotisants. En d'autres termes, la MSA est assimilée à un véritable acteur social sachant s'adapter pour essayer de préserver autant que possible les exploitants et leurs entreprises.

Jeanne : « La MSA, ils sont très dans le social aussi. De plus en plus, ils se développent dedans, parce qu'ils voient bien qu'il y a des difficultés depuis plusieurs années. [...] Il y a des cas de suicide. Il y en a beaucoup de cas comme ça. Donc ils se disent, il faut peut-être prendre les choses en main et voilà. Plutôt que d'enfoncer les gens, ben il faut peut-être les aider un peu. De toute façon, ils seront jamais perdant dans l'affaire non-plus quoi. »

Anaïs : « Ça s'est toujours très bien passé. Alors là, franchement par contre la MSA, pour nous, ils étaient très bien quoi. On a toujours réussi à échelonner, à trouver... Même encore hein. On demande un échelonnement de paiement sur deux mois, il n'y a pas de souci. Ils sont super conciliants. Vraiment, la MSA. Enfin, nous on a rien à dire sur eux quoi. »

Il en va de même pour la qualité des interventions des assistantes sociales détachées par l'organisme, notamment lorsqu'il s'agit de prendre la douloureuse décision de demander le RSA. Elles jouent un rôle d'accompagnement et de conseil fortement apprécié. Sur le terrain, elles sont personnifiées sous l'appellation de « la dame » qui devient un tiers de confiance.

Charles : « On a rencontré cette dame. C'est vrai qu'elle est vraiment sympa. On a monté le dossier avec elle parce que c'est pas simple. Parce que faut voir les revenus de chacun et pis... On lui a donné les résultats de l'exploitation, elle a tout. »

En revanche, chez les agriculteurs enquêtés, le positionnement des Chambres d'agriculture est ambigu. Il s'agit là aussi d'un résultat assez surprenant dans la mesure où les organismes consulaires ont vocation à être des interlocuteurs privilégiés pour les non-salariés qu'ils représentent. Ce phénomène s'explique par les vécus spécifiques de chaque individu. Dans le cas d'Antoine et Anaïs, il existe une véritable distanciation car la Chambre n'a pas su répondre à leur demande d'aide lorsqu'un huissier de justice s'est présenté pour la première fois à leur domicile dans le cadre d'une saisie. En



outre, ils reprochent aussi le caractère payant des services de conseil que propose la Chambre, notamment pour la réalisation des dossiers de demande de primes prévues par la Politique agricole commune. Par des voies détournées, ils obtiennent gratuitement ces conseils auprès de la Direction départementale des territoires.

Antoine : « *On a appelé la Chambre d'agriculture, qu'on peut nommer, y' pas de soucis ? [rires] On a fait appel à la Chambre d'agriculture parce qu'on était complètement perdu. Parce que voilà, ils allaient tout saisir. Et la Chambre d'agriculture a dit "moi je suis désolé, mais votre cas est trop difficile, on ne peut rien faire pour vous. " »*

À l'opposé, pour Jeanne et Louise, la Chambre d'agriculture représente un appui. Cette appréciation est directement corrélée au fait que Jeanne est « *entrée au bureau* » de la Chambre avec une stratégie de réseautage. Elle avoue ainsi volontiers que « *dans ce milieu-là, c'est bien d'avoir des relations avec la Chambre d'agriculture.* »

En dehors de ces acteurs administratifs, les agriculteurs enquêtés n'évoquent pas de rapports directs avec d'autres administrations ou structures publiques. Seules les évocations de la Politique agricole commune et des primes à l'exploitation font émerger un sentiment d'incompréhension de la part des décideurs européens qui renvoie au thème d'une invisibilité ressentie vis-à-vis des pouvoirs publics et des responsables politiques. Dans ce cas, les administrations font l'objet d'une véritable distanciation plutôt connotée négativement et d'un sentiment de crainte du contrôle. Particulièrement sensible chez Antoine et Anaïs, cette crainte repose sur le fait d'avoir mal compris un point réglementaire ou d'avoir mal rempli un formulaire, erreurs qui leur feraient perdre leurs droits aux primes européennes. Cette peur est alimentée par le fait que, dans le cadre d'un contrôle, ils ont reçu un avertissement car ils avaient omis de cocher une case de formulaire permettant de préciser que leurs animaux avaient accès au pâturage. Pour les exploitants, l'insignifiance de cette erreur administrative relativement aux conséquences économiques terribles qu'elle peut générer – la suppression des primes – génère un climat particulièrement anxiogène.

Antoine : « *Ouais, la peur... Enfin oui, la peur qu'on a c'est d'être contrôlé avec la PAC, les dossiers PAC. Donc on sait très bien, on fait une déclaration PAC, vous êtes au courant, on fait une déclaration PAC, voilà. Et la peur, c'est la peur du contrôle.* »

Anaïs : « *Parce qu'en fait, ils fonctionnent aussi avec ça. Enfin, quelque part, ils nous tiennent avec ça quoi. Si tu fais pas ce qu'on te dit ben on te supprime des primes en fait hein.* »

2) Un rapport influencé par des relations interpersonnelles chez les non-salariés non-agricoles

Au premier abord, les non-salariés non-agricoles ont un rapport aux institutions publiques qui s'exprime par les obligations fiscales et sociales. Les institutions publiques sont perçues par le prisme de l'administration au sens large. Synthétiquement, cette entité est assimilée à un centre de prélèvement. En soit, cette caractéristique n'est pas nécessairement génératrice d'appréciations d'emblée négatives mais elle induit une distanciation marquée. Celle-ci s'exprime par la moquerie et la mise en perspective des dysfonctionnements du RSI notamment. Cette attitude est largement alimentée par



les reportages télévisuels qui ont été dédiés à ce sujet consécutivement aux mouvements de protestations comme ceux organisés par les Pendus de Carcassonne³⁹.

Véronique : « *En général, quand même, les institutions c'est pour récupérer de l'argent. Vous voyez, c'est l'URSSAF, les choses comme ça, les impôts enfin bon voilà.* »

Alexandre : « *J'ai la chance d'être à côté de l'URSSAF et du RSI [rires]. Enfin, je sais pas si on peut appeler ça une chance ! Mais je suis juste à côté, ouais, je suis à 20 mètres. Donc du coup voilà, je pense que je peux faire rigoler plein de monde avec ça.* »

Lucie : « *Le RSI a eu toujours mauvaise presse et je pense que avant que ça passe, ben ils ont un gros gros gros gros travail à faire... Bon après, les média, c'est vrai qu'ils ont pas fait une belle publicité. Le dernier reportage, quand on voit que t'es formé sur une demi-journée pour téléphoner, recevoir les appels et que la personne elle a tout un laïus à raconter pour faire comprendre son problème. C'est pas assez indépendant de chaque problème de chacun.* »

Certainement corrélée aux phénomènes précédents, la distanciation au premier abord s'exprime aussi par l'expression d'une forme de crainte à l'égard d'un système et d'institutions mal connus. Elle s'exprime alors au travers de la crainte diffuse d'avoir affaire directement à ces organismes en raison d'un aléa quelconque.

Michael : « *Non, non, pour le moment non, pour le moment non. Y faut pas, parce que... Bon si t'attends jusqu'à avoir des problèmes comme ça après c'est toute une histoire. Mais moi, pour le moment j'ai pas de problèmes avec eux et tout va bien.* »

Toutefois, la distanciation reste fonction du parcours biographique qui a un effet très fort sur le rapport aux institutions. Ainsi, pour André et Patrick, qui ont été pris en charge dès leur arrivée sur le territoire, les administrations ont un rôle de conseil et d'orientation très important. La référence est Pôle-emploi qui joue un rôle fondamental et constant dans le parcours professionnel de ces pluriactifs très précaires cumulant les statuts salarié et non-salarié. En outre, cette administration est une source d'aide dans le financement de certaines formations professionnalisantes et de dispositifs permettant le rapprochement d'un emploi stable. Ainsi, pour Patrick, l'aide que Pôle-emploi est susceptible de lui apporter dans le financement de ses cours de conduite est un enjeu auquel est subordonnée sa capacité à développer ou, pour le moins, maintenir son activité artisanale. Les services sociaux de la mairie sont aussi une institution que les deux travailleurs consultent fréquemment dans le cadre de questions administratives touchant tout aussi bien le domaine de l'emploi que les sphères personnelles ou familiales. Ils arrivent bon gré mal gré à obtenir de précieux renseignements au prix de multiples déplacements car ils ne maîtrisent pas toujours instantanément l'information qui leur est fournie. Leur rapport aux administrations prend alors la tournure d'un tâtonnement.

Patrick : « *Au niveau de la mairie, ils m'ont envoyé parce que j'avais besoin même des outils de travail, de petites choses. Bon eux la mairie, ils m'ont donné l'adresse du Crédit municipal. Ils aident aussi les gens. [...] Je suis allé jusque l'adresse qu'ils m'ont donnée. J'ai voulu monter le dossier. J'avais besoin de petit matériel pour les travaux. Ils m'ont envoyé*

³⁹ Mouvement associatif de contestation à l'encontre du RSI.



même à Leroy-Merlin pour faire le devis des outils que j'avais besoin. Ah, j'avais fait tout ça et j'ai emmené là-bas [au Crédit municipal]. Mais après, eux quand ils ont vu que j'avais des problèmes au niveau de la banque et tout ça, ils n'ont rien donné. ».

Finalement, ils attendent une prise en charge multidimensionnelle que ne peuvent pas leur fournir les institutions qu'ils sollicitent. Pour autant, ils sont complètement dépendants de l'aide apportée qui, bien que fragmentaire, constitue un filet de protection contre une exclusion sociale totale. Incidemment, ils n'empruntent pas la posture de défiance à l'égard de la sphère institutionnelle que prennent d'emblée les autres non-salariés non-agricoles enquêtés. Pour ces derniers, cette posture dépassée, il s'avère que leur rapport aux administrations est le résultat d'expériences interpersonnelles qui ont tendance à exacerber les difficultés et les incompréhensions. Dans ce cadre, il est possible de repérer une progression graduelle des ressentiments.

Tout d'abord, un sentiment d'incompétence du personnel administratif – explicitement des représentants de l'URSSAF et du RSI – est exprimé. Il découle de non-réponses à des questions de première importance pour les non-salariés concernés. Il s'agit notamment des demandes concernant la justification des montants des cotisations appelées et auxquels le cotisant ne peut pas faire face par manque de trésorerie.

Lucie : « *Quand on leur demande des explications, pourquoi ils demandent autant d'argent à un moment donné, et qu'on leur demande sur quoi ils se basent et qu'ils sont incapables de nous répondre. [...] C'est honteux !* »

Cette impossibilité d'obtenir de l'information précise est vécue comme un réel manquement au devoir de service public. Les relations interpersonnelles prennent alors toute leur importance. Une asymétrie de pouvoir injustifiée est alors mise en perspective. Incidemment, les agents administratifs sont suspectés d'exercer volontairement de la rétention d'information.

Véronique : « *C'est étrange comme ces personnes se sentent tout d'un coup investies d'un pouvoir... Le pouvoir de dire ou le pouvoir de ne pas dire, voyez. Alors que normalement leur métier serait effectivement d'abord un métier d'information. Mais elles ne se sentent pas du tout investies. [...] C'est-à-dire, elles ne se sentent pas de devoir vis-à-vis de vous. Elles, ce qu'elles ressentent, c'est que vous avez un devoir vis-à-vis de l'administration qu'elles représentent.* »

Sur ces fondements, le rapport aux administrations peut alors être fortement dégradé lorsque, dans le cadre d'une entrevue houleuse, l'agent administratif met en doute la bonne foi du non-salarié par maladresse. Ce dernier se sent injustement accusé de fraude alors même qu'il se débat pour tenter de trouver un arrangement. En la matière, Ingrid rapporte un entretien téléphonique qui est certes anecdotique mais qui illustre parfaitement ce type de situation.

Ingrid : « *Elle me dit : "mais il déclare tant". Je dis : "ben oui, on est d'accord, il doit des charges dessus". Elle dit : "oui, mais il gagne certainement mieux sa vie que moi, parce que moi je déclare pas autant..." Mais je lui dis : "mais attendez Madame, votre travail, c'est quand même de savoir que sur le chiffre enfin sur ce qu'il déclare aux impôts, la moitié, plus de la moitié, part en charges sociales. Donc si vous regardez, que vous annualisez, il gagne même pas un SMIC en fait par rapport à vous !" Et là, ça été sa réflexion : "non, mais en*



gagnant autant, vous avez forcément des sous de côté pour nous payer maintenant". Et, enfin, tu ne peux pas discuter avec des gens comme ça, quoi. »

Toutefois, les enquêtés reconnaissent eux-mêmes la variabilité de la qualité relationnelle directe. Ils citent tous l'exemple d'un agent qui les a aidés, conseillés et, surtout écoutés. Néanmoins, dans leur recherche d'information et leurs tentatives de conciliation, les entrevues marquées par un manque d'empathie sont fortement surpondérées lors le jugement de leur rapport aux administrations. Ce phénomène est d'ailleurs particulièrement prégnant lorsque les démarches doivent être effectuées par téléphone. L'attente de la prise en charge par un interlocuteur qui, selon les témoignages, peut courir sur plus de 20 minutes et l'absence d'un conseiller identifiable est vécue comme un traumatisme d'autant plus que les réponses apportées sont stéréotypées et généralement décevantes.

Pour ces non-salariés, les rapports aux institutions sont donc particulièrement dégradés. Cette configuration est encore accentuée par la complexité administrative et le manque de coordination des différents services, tant au sein d'une même administration que dans les rapports inter administratifs. Cette inefficience est à l'origine de blocages chronophages et pouvant avoir des conséquences fiscales et financières individuelles assez conséquentes au regard de la situation économique des personnes enquêtées, notamment lorsque la personne est pluriactive ou a eu plusieurs activités non-salariées dans des secteurs différents. L'impression de se heurter à « *un mur* » – l'expression est revenue plusieurs fois dès lors que les rapports avec le RSI et l'URSSAF étaient évoqués – d'incompréhension et de préjugés est finalement très prégnante.

Il convient de noter que c'est bien l'administration et ses représentants qui sont alors l'objet du rejet. Dans la plupart des entretiens l'affirmation de la légitimité des cotisations a émergé naturellement. Même en situation de pauvreté, les non-salariés sont donc conscients de la nécessité de contribuer au système de protection sociale. C'est le sentiment d'être confrontés à une administration tatillonne, suspicieuse et inefficace qui les plonge dans un profond désarroi alors même qu'ils sont en situation de vulnérabilité. Ce désarroi peut d'ailleurs s'exprimer très concrètement par la rupture des relations avec les administrations. Cette démarche prend alors une tournure presque pathologique. Ingrid rapporte ainsi qu'au moment de se mettre en ménage avec Luc, elle a découvert un carton rempli de courrier en recommandé à en-tête du RSI et de l'URSSAF. Incidemment, les arriérés de cotisations s'étaient accumulés, mais il s'avère que Luc était persuadé que son comptable s'occupait de tout. Dans un contexte différent, le cas le plus frappant reste certainement celui de Lucie qui, faisant part de sa lassitude face aux démarches administratives, désigne d'un geste un amoncellement de lettres posées à un angle de son comptoir.

Lucie : « *Ben je peux plus. Je peux plus. Le courrier, j'arrive plus. La preuve hein. [Elle désigne le tas de courrier]. Je peux plus. Je peux plus. C'est overdosé. Et d'ailleurs, celui des impôts [un agent qu'elle connaît] là, il me disait : "je pense que t'as fait une phobie". Une phobie... Pis c'est vrai que sur le moment, je me dis : "ben t'as peut-être bien raison. T'as peut-être bien raison". »*

Elle déclare alors ne plus payer ses charges et ne pas avoir pris contact avec les administrations pour les prévenir d'un problème majeur. Néanmoins, elle semble ne pas mesurer pleinement la portée de cet acte, se réfugiant dans un attentisme périlleux.



Lucie : « *Moi je sais qu'ils étaient allés voir [un commerce de la commune]. Ils avaient envoyé un huissier. Mais ils ont pas le droit. Apparemment... Info ou intox, j'en sais rien... Je verrai bien le jour où ils se pointeront. Le jour où ils viendront là, on verra bien. [...] Mais moi, ils vont me prendre quoi ? Moi, j'ai plus rien alors hein, de toute manière... Après, je verrai. Voilà, pour le moment, je résous un problème par un problème. Plus ce qui se re-greffe dessus pour le gamin et voilà, je peux pas faire plus, c'est pas la peine hein. Je peux pas... Non, mais c'est ma politique. Bonne ou pas bonne, j'en sais rien. Mais quoi-qu'il en soit... C'est peut-être pas bien... »*

Cette posture de mise en abymes ne semble pas un cas isolé. Antoine, dans le domaine agricole, a rapporté le cas d'une connaissance qui avait suivi la même démarche. De tels comportements sont alarmants dans la mesure où ils sont symptomatiques de l'attitude mortifère extrême que peut engendrer un rapport aux institutions particulièrement dégradé.

4.3.7 **Le sentiment d'invisibilité vis-à-vis des administrations et des politiques publiques**

Le jugement qu'émettent les personnes enquêtées sur leur visibilité vis-à-vis des intervenants et des interventions publiques transparaît en partie au travers de l'étude de leurs rapports aux institutions. Il s'est ainsi avéré que, pour les agriculteurs, la MSA est un organisme considéré comme étant particulièrement proactif et déployant de réelles politiques d'aide, de soutien et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

En dehors de ce point précis et pour l'ensemble du groupe étudié, deux composantes principales de l'appréciation sont repérées : une prise en charge inexistante et une inadaptation des mesures pouvant être déployées par des administrations publiques. Toutefois, il convient de souligner qu'à de rares exceptions près, les enquêtés recentrent systématiquement la thématique sur l'action des administrations auxquelles ils ont directement affaire. Cette tendance n'est pas surprenante dans la mesure où leurs préoccupations quotidiennes tendent à accaparer leur attention et à limiter leur capacité de recul sur des phénomènes qui sont alors placés hors de leur sphère d'interaction. L'analyse se fait essentiellement en creux, souvent au détour de l'évocation d'un épiphénomène.

1) **Le ressenti d'une prise en charge inexistante par les pouvoirs publics**

L'invisibilité ressentie vis-à-vis des pouvoirs publics est tout d'abord lue dans la façon d'aborder l'entretien avec les personnes enquêtées. Dans sept cas sur dix, une fois l'enregistrement terminé, elles ont exprimé l'espoir que le travail d'enquête puisse faire comprendre « *à ceux d'en haut* », « *aux politiques* », « *aux administrations* » leurs problèmes et leurs besoins. En d'autres termes, l'enquête en elle-même a été perçue *ex post* comme un moyen d'être peut-être enfin vu par les pouvoirs publics. Néanmoins, ils exprimaient aussi de profonds doutes sur la portée effective de l'étude en la matière, révélant ainsi l'impression d'une surdité absolue des responsables politiques et administratifs à l'égard de leur parole.

En outre, cette capacité d'écoute supposée limitée participe, pour eux, d'une invisibilisation de leur situation par omission de la part des responsables politiques. Ce sentiment est rencontré parmi les non-salariés non-agricoles du groupe enquêté. Dans ce cadre, faisant référence aux différents mouvements d'opposition au RSI et aux reportages télévisés montrant les difficultés des non-salariés, ils



estiment que les décideurs politiques sont informés des difficultés existantes mais n'en prennent pas compte alors même qu'ils s'y engagent. En d'autres termes, les personnes enquêtées se sentent profondément délaissées et parfois même trahies par le monde politique.

Alexandre : « *Ils prennent pas assez au sérieux. On sait très bien qu'en France on a un gros problème de chômage, on a un gros problème d'emploi. Donc pourquoi, ils se penchent pas assez là-dessus quoi ? [...] Je pense qu'ils sont pas assez penchés là-dessus et qu'ils sont pas assez à l'écoute. À l'écoute des gens qui s'installent. Et d'ailleurs, je pense que c'est aussi pour ça que vous êtes là. C'est pour qu'ils essaient d'écouter quoi ! Mais voilà, je pense qu'au lieu de s'occuper [atermoiements] de dire "on va faire ci, on va faire ça" enfin qu'ils le fassent quoi ! »*

Lucie : « *Le problème, c'est qu'à un moment donné Valls il devait en parler là. Il s'était inquiété quand il avait vu qu'en Ardèche, c'est ça ? Ou la Drome ? Il y avait des commerces qui fermaient les uns derrière les autres et tout le monde donnait l'excuse du RSI. Depuis on en a pas réentendu parler. Il a fait juste une apparition en en parlant une seule fois, en disant : "oui, ben je vais mettre le nez dedans". Sauf que depuis, plus rien ! On a plus rien entendu. »*

Un autre signe de l'invisibilité ressentie a aussi été détecté lors de l'exposé des moyens déployés par les enquêtés dans leur recherche d'aide. Mis à part André, Patrick et Michael qui ont une histoire marquée par une forte intervention des organes publics ayant vocation à faciliter l'intégration sociale par le travail, les personnes ne savent pas vers quelle administration se tourner pour trouver de l'aide. Dans ce cadre, ils n'attendent rien des pouvoirs publics pensant que ces derniers n'ont aucune réponse à leur apporter, principalement du fait de leur statut de non-salarié.

Ingrid [hors enregistrement] : « *De toute façon, quelle politique d'aide ? C'est tout pour les salariés et tout ! Les indépendants, ils comptent pas. De toute façon, on se débrouille tout seul. »*

Lucie : « *Une femme seule avec un gamin, t'as droit à rien. À rien du tout. Sinon, faut être au chômage. [...] Et au final t'as droit à rien quoi. Et tu te dis qu'en tant que commerçant... Vous voyez bien. »*

2) L'inadaptation des mesures déployées par les pouvoirs publics

La vision portée par les personnes enquêtées sur les mesures et les aides déployées par les pouvoirs publics est très parcellaire. Elle renvoie directement à leur vécu. En outre, elle concerne des problématiques qui s'étendent au-delà du seul périmètre des non-salariés pauvres. Ces éléments transparaissent au travers de l'énonciation des difficultés rencontrées dans le paiement des charges, à l'occasion de la modulation des modalités d'octroi d'aides particulières, dans le traitement des contraintes administratives et dans les conséquences de l'application de normes de production.

- La hausse des charges sociales comme révélateur d'une méconnaissance institutionnelle de l'entreprise

Dans leur grande généralité, les personnes enquêtées ont conscience de la nécessité de payer des charges sociales. En revanche, elles estiment que les montants et les hausses constatées révèlent



une mésestimation très importante de la capacité des entreprises à dégager une trésorerie permettant de supporter un revenu net acceptable. Pour certains, ce sentiment est d'autant plus prégnant qu'ils ont le sentiment que le chiffre d'affaires est très faible et tend à stagner. Ils considèrent alors que la pression sociale et fiscale est à l'origine d'une partie non-négligeable de leur appauvrissement, notamment lorsque des majorations pour retard de paiement sont appliquées.

Ingrid : « *On est d'accord qu'il faille payer des charges, c'est normal. Ça fait partie du système et tout. Mais pas comme ça quoi. Tu peux pas demander à quelqu'un des sommes pareilles d'un seul coup et parce que t'as l'impression que tous les indépendants, en fait, c'est des nantis.* »

Lucie rapportant un échange avec un employé administratif : « *Ah ben pis les impôts me l'ont confirmé hein. Ah, ils me l'ont dit ! Pis que ça allait être crescendo hein. Ça allait pas en s'arrangeant. [...] Et j'ai dit : "mais faudrait qu'à un moment donné, ça cesse". Tu fais le même chiffre et les charges augmentent. Alors tu te dis qu'à un moment donné, ça va pas quoi. Et le pire, c'est quand ils te disent ça va pas aller en s'arrangeant.* »

Un effet de seuil très important est parallèlement mis en lumière. Il concerne les dispositifs de dégrèvement et de forfaitisation des charges dont peuvent bénéficier les créateurs au cours des premières années d'exercice. Ces dispositifs sont considérés comme étant très profitables. Néanmoins, le réajustement des cotisations, notamment à la fin de la troisième année, paraît disproportionné par rapport aux anticipations réalisées par les non-salariés. La pression des charges est alors jugée trop forte, d'autant plus que les résultats économiques sont très faibles. Ce phénomène est alors susceptible de générer une dette sociale chronique ne pouvant être que difficilement résorbée.

Jeanne : « *Au bout de trois ans, ben dès qu'on a commencé à payer des charges, c'est là que ça a commencé à waouh ! À faire mal hein.* »

Louise : « *On le savait qu'au bout de trois ans qu'on allait payer, ça on le savait. Mais on se dit mince pour une petite entreprise qu'on est à payer autant ! [...] Ça été boum d'un seul coup. Putain, on a eu peur d'un seul coup ! Bon on s'est dit bon, ça fait que trois ans, ça va aller mieux. Donc pendant deux ou trois ans à suivre, ben on a été dans la galère, on repoussait les échéances, enfin tout ça.* »

► Un dispositif d'aide trop rigide comme résultat d'une vision cloisonnée

Le cas d'Alexandre met en lumière un sentiment d'invisibilisation ressentie comme une réelle injustice. Étant déficient visuel, il bénéficiait de l'AAH. Il comptait fortement cette allocation pour s'assurer un minimum de revenu lors du lancement de l'entreprise. Son passage de statut de salarié à celui d'autoentrepreneur a débouché sur la perte de l'allocation sans que les raisons en aient vraiment été élucidées. Pour lui, ce type de dysfonctionnements est symptomatique d'une vision trop catégorielle des politiques d'aide aux personnes handicapées qui obère fortement les initiatives individuelles visant à favoriser l'accès à l'emploi. Il a été particulièrement choqué que cette aide lui soit à nouveau accordée dès qu'il a cessé son activité non-salariée et s'est retrouvé sans activité professionnelle.



Les travailleurs non-salariés pauvres

Alexandre : « *Voilà, moi je sais que l'AAH, ça été... [...] Je me suis dit : "ben c'est cool, parce que ça va être un tremplin. Je vais pouvoir vivre quand même un petit peu grâce à ça et puis développer mon entreprise". Ben non en fait, on est bloqué ! On est dans une catégorie et on peut pas avancer quoi.* »

► La charge administrative : un facteur d'incompréhension

Alors que depuis le début des années 2000 une série d'aménagements législatifs ont assez fortement réduit les contraintes administratives imposées aux entreprises et aux créateurs, les difficultés rencontrées en la matière par les personnes enquêtées laissent entrevoir la subsistance de blocages. Ces derniers sont ressentis comme étant des signes d'une incompréhension profonde du monde de l'entreprise et de ses contraintes de la part des institutions. Naturellement peu enclins à la matière administrative, les enquêtés cultivent ce sentiment qui est largement nourri par la multiplication des démarches que leur situation impose.

Véronique : « *C'est un tel casse-tête qu'il y a un moment donné... À part les personnes qui ont les possibilités de se faire aider ou conseiller. Mais sinon, la plupart du temps on vous abandonne totalement. [...] Parce que quand même, il y a une grande marge d'entrepreneurs, si on prend les artisans, les commerçants, etc., déjà ce ne sont pas des gens qui sont très à l'aise avec la paperasse avec les fonctionnements administratifs. C'est bon quoi ! Vous les coulez avant même qu'ils sortent la tête quoi.* »

André : « *Eux, ils te renseignent pas bien hein. Ils disent seulement "bon si tu fais ça..." Si je dis que je vais me mettre à mon compte dans le nettoyage, ils me demandent : "Monsieur, est-ce que tu as des amis déjà qui ont des entreprises de nettoyage ?" et si ça marche ou si ça marche pas. Bon, c'est ce qu'ils te disent quoi.* »

Luc : « *C'est pas que je sais pas écrire, c'est que... Pour moi, c'est de la perte de temps. [...] Maintenant, s'ils veulent pas me comprendre...* »

► Les normes et les règlements comme une absence de réalisme

Pour les enquêtés directement concernés, l'édiction de normes portant sur l'outil productif ou la production, quels qu'en soient la nature et l'objectif, est plutôt mal perçue. Elle est assimilée à l'établissement de contraintes imposées par de lointaines administrations n'ayant aucune connaissance des besoins et des techniques utilisées par l'entreprise. Il en découle un sentiment d'invisibilisation fondé sur l'idée de la non-prise en compte de spécificités locales par des centres de décision sans légitimité technique. Les normes et règlements sont d'autant plus mal acceptés que, pour les personnes interrogées, ils induisent des dépenses sans retour sur investissement. Cette perception est commune aux deux exploitants agricoles Antoine et Charles mais aussi à la commerçante-artisane Lucie.

Charles : « *Oh, ils sont pas dans la réalité des choses hein. Je dirais pas qu'ils ont une image déformée mais je dirais que tous nos technocrates à Bruxelles au niveau agricole... Je pense qu'ils connaissent pas le monde rural. Ils savent pas ce que c'est qu'un élevage de vaches laitières, qu'un élevage de vaches à viande que des cultures de céréales hein. C'est des gens qui sont dans des bureaux bien planqués et qui aucune approche de terrain.* »



*
* *

D'un point de vue global, l'analyse du matériau recueilli au cours de l'enquête de terrain montre avant tout une réelle complexité des phénomènes et des comportements contribuant à la visibilité de la pauvreté non salariale. Ce constat était attendu dans la mesure où la composition du public étudié est par nature très hétérogène. À la diversité des professions et des statuts se combinent les effets des parcours biographiques particuliers. Néanmoins, quelques points de convergence peuvent être isolés. Tout d'abord, il convient de souligner que les causes de la pauvreté qui ont été mises en perspective sont les mêmes que celles repérées par Lambrecht & Beens (2005). Selon les cas, la conjoncture économique, l'action des pouvoirs publics, les aléas liés à l'activité, les causes personnelles et les abus ou l'imprévoyance de tiers ont effectivement participé à l'appauvrissement. En revanche, pour les personnes enquêtées, la question de la visibilité de la situation de pauvreté implique une particularité fondamentale qui semble avoir échappé aux auteurs.

De fait, tant qu'ils n'ont pas fait faillite - c'est-à-dire qu'ils voient leur activité disparaître en même temps qu'ils perdent leur statut juridique - les non-salariés doivent trouver un équilibre très subtil entre une visibilité nécessaire et une invisibilité souhaitée. D'un côté, pour une simple raison de survie économique, ils doivent rester visibles aux yeux de leurs clients et de leurs fournisseurs. D'un autre côté, ils sont incités à une invisibilité au moins partielle pour deux raisons principales. Un sentiment de honte les pousse au retranchement et la perception de leur état de pauvreté peut les empêcher d'être perçus comme de véritables professionnels. Bien que ces deux dernières composantes ne soient pas nécessairement concomitantes, l'obtention d'une forme d'équilibre est particulièrement complexe. Dans ce cadre, il faut noter que la honte ressentie participe moins d'un constat d'échec professionnel que de l'analyse des causes de cet échec. Le non-salarié se dévalorise fortement en formulant un constat d'incapacité, le plus souvent à gérer et à prévoir, et/ou d'inaptitude intellectuelle à assimiler la logique comptable et administrative. Cette démarche peut rapidement induire un comportement mortifère. D'autre part, les entretiens montrent que la capacité à être perçu comme un professionnel à part entière dépend fortement des signes physiques de la pauvreté touchant directement à l'outil de travail. L'enjeu est alors la confiance du client, parfois le respect du concurrent, qu'il faut conserver ou conquérir quand bien même l'outil serait défaillant faute de pouvoir le réparer ou le remplacer. Ces observations constituent les mobiles des stratégies d'invisibilisation partielles qui ont été repérées.

La situation de pauvreté a aussi conduit à questionner le positionnement des non-salariés vis-à-vis des institutions administratives, puisqu'elles sont susceptibles de leur apporter une aide. En la matière, les personnes enquêtées se sentent plutôt mal perçues par leurs interlocuteurs administratifs. Seule la MSA fait figure d'exception. En dehors de cet organisme, l'inefficience ressentie des réponses administratives qui sont apportées mais aussi la forme de ces réponses génèrent chez les non-salariés pauvres un sentiment de mise à distance ou, au contraire, d'agression. Dans un cas comme dans l'autre, une impression d'abandon est formulée alors même qu'ils reconnaissent, au moins en partie, la légitimité du système administratif. Cette configuration, qui doit beaucoup à la qualité des rapports plus ou moins directs entretenus avec les acteurs administratifs, est d'autant plus remarquable que les non-salariés pauvres ont besoins de recourir fréquemment aux services de différentes administrations du fait de leur situation de pauvreté.



Conclusion

Au terme de cette étude, il s'avère que le public des non-salariés pauvres sont effectivement sujets à une invisibilisation institutionnelle autoentretenu. Peu d'informations permettant de mieux les approcher existent et, en retour, les pouvoirs publics ne peuvent être efficacement sensibilisés à la pauvreté non-salariale ce qui ne les incite pas à solliciter de l'information. Il n'est donc pas étonnant que les sources statistiques disponibles offrent une image assez lacunaire des individus comme des ménages concernés. Incidemment, une étude statistique robuste des processus conduisant à la pauvreté reste peu envisageable en l'état actuel des sources. La production de données pertinentes et directement exploitables est donc un enjeu majeur qui reste toutefois subordonnée à l'impulsion d'une dynamique mettant en relation la statistique publique, les administrations en charge des non-salariés et les chercheurs.

En revanche, l'enquête de terrain a généré un matériau abondant qui a permis d'alimenter l'analyse des problématiques soulevées par l'ONPES. Dans ce cadre, il faut remarquer que malgré l'hétérogénéité intrinsèque de la population des non-salariés pauvres et, incidemment de l'échantillon de personnes enquêtées, des convergences ont pu être repérées tant au niveau des stratégies de maîtrise de la visibilité que de l'appréciation du sentiment d'invisibilité vis-à-vis des pouvoirs publics. Cependant, certaines spécificités socioprofessionnelles mises en perspective incitent à réaliser des enquêtes plus approfondies au sein de segments populationnels plus réduits afin de gagner en efficacité et en précision.

D'autre part, l'enquête de terrain a aussi fait émerger des thèmes d'investigations plus ou moins connexes à l'invisibilité sociale mais en prise directe avec la pauvreté non-salariale. En particulier, si les personnes enquêtées ne se sentent pas réellement invisibles aux yeux des institutions administratives, elles expriment cependant un réel besoin d'être écouté et surtout comprises. L'idée d'un mur d'incompréhension a ainsi souvent éclos au cours des entretiens. Il semble donc qu'une analyse des modalités de mise en contact des représentants administratifs avec les non-salariés pauvres permettrait de repérer les sources de dysfonctionnements susceptibles d'ajouter à la fragilité économique de situations déjà précaires.

Un autre facteur d'atténuation des risques de pauvreté liés à la matière administrative mais aussi fiscale et sociale pourrait être trouvé du côté des non-salariés. En effet, une réelle méconnaissance et une capacité de compréhension très réduite des obligations fiscales et sociales ont souvent été repérées comme étant à l'origine de l'appauvrissement de l'entrepreneur. Il pourrait donc être profitable de concevoir une formation obligatoire à la gestion d'entreprise pour les créateurs. Le modèle du stage de préparation rendu obligatoire pour tous les créateurs sollicitant une inscription au répertoire des métiers afin d'exercer une activité artisanale pourrait être étudié avec une certaine attention.



Bibliographie

- Alami, S., Desjeux, D., & Garabuau-Moussaoui, I. (2009). *Les méthodes qualitatives* (éd. 2e). Paris: Presses Universitaires de France.
- Albay, N., & Forgeot, G. (2006). Evaluation de la pauvreté dans les départements d'outre-mer à partir de l'enquête Budget de famille 2001. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006* (pp. 389-416). Paris: La Documentation Française.
- Amar, M., & Evain, F. (2006). Les revenus d'activité des indépendants : Vue d'ensemble. Dans M. Amar, & F. Evain, *Les revenus d'activité des indépendants - Edition 2006* (pp. 11-25). Paris: Insee.
- Amar, M., Attal-Toubert, K., Desriers, M., Favre, F., Flachère, M., Fréchou, H., . . . Le Rey, É. (2009). Panorama des indépendants : emplois et revenus. Dans INSEE, *Les revenus d'activité des indépendants - Édition 2009* (pp. 9-38). Paris: INSEE.
- Antonmattei, P.-H., & Sciberras, J.-C. (2008). *Le travailleur économiquement dépendant : quelle protection ?* Paris: Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité.
- Baclet, A., & Raynaud, É. (2008). La prise en compte des revenus du patrimoine dans la mesure des inégalités. *Économie et Statistique*(414), pp. 31-52.
- Barbier, J.-C. (2005). La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale. *Revue Française de Sociologie*, 46(2), pp. 351-371.
- Bardot, J. (2012). Mener un entretien face à face. Dans S. Paugam, *L'enquête sociologique* (pp. 115-141). Paris: Presses Universitaires de France.
- Baronnet, J. (2014). Etude sur l'invisibilité sociale : Un enjeu de connaissance des personnes pauvres et précaires. *La Lettre de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale*, 2014/4(4), pp. 1-6.
- Baronnet, J., Faucheux-Leroy, S., & Kertudo, P. (2014). *Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique*. Paris: FORS Recherche Sociale.
- Barruel, F., & Filatriau, O. (2013). Les entreprises créées en 2006 : une pérennité plus faible dans la construction. *Insee Première*(1441), pp. 1-4.
- Barruel, F., Penaud, N., & Thomas, S. (2012b). Créations et créateurs d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur - Enquête auto-entrepreneurs 2010. *INSEE Résultats*(57 Économie). www.insee.fr.
- Barruel, F., Thomas, S., Filatriau, O., & Mariotte, H. (2014). Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils. *Insee Première*(1487), pp. 1-4.



Les travailleurs non-salariés pauvres

- Baudequin, I. (2006). Les revenus d'activité des entrepreneurs individuels (1993-2003). Dans INSEE, *Les revenus d'activité des indépendants - Édition 2006* (pp. 49-60). Paris: INSEE.
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Benz, M., & Frey, B. S. (2008). The value of doing what you like: Evidence from the self-employed in 23 countries. *Journal of Economic Behavior & Organization*, 68(3-4), pp. 445-455.
- Binder, M., & Coad, A. (2013). Life satisfaction and self-employment : a matching approach. *Small Business Economics*, 40(4), 1009-1033.
- Blanchflower, D. G. (2000). *Self-employment in OECD countries*. Cambridge: National Bureau of Economic Research.
- Blanchflower, D. G., & Shadforth, C. (2007). *Entrepreneurship in the UK*. Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit. Bonn: IZA.
- Boiron, A., Labarthe, J., Richet-Mastain, L., & Zergat Bonnin, M. (2015). Les niveaux de vie en 2013. *INSEE Première*(1566), pp. 1-4.
- Bouchoux, J., Houzel, Y., & Outin, J.-L. (2010). Transitions et trajectoires des allocataires du RMI de décembre 2004 : leur devenir en décembre 2007. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2009-2010* (pp. 387-394). Paris: La Documentation Française.
- Boutillier, S., & Kizaba, G. (2011). Les nouveaux entrepreneurs : une nouvelle poche de pauvreté ? Essai d'analyse à partir d'une enquête de terrain. Dans B. Lestrade, *Travail et précarité, les "working poor" en Europe* (pp. 165-184). Paris: L'Harmattan.
- Bradbury, B. (1997). The living standards of the low income self-employed. *The Australian Economic Review*, 30(4), pp. 374-389.
- Brangeon, J.-L., & Jégouzo, G. (1975). Paupérisation en agriculture. *Économie et Statistique*(65), pp. 45-48.
- Breuil-Genier, P., Ponthieux, S., & Zoyem, J.-P. (2001). Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres. *Économie et Statistique*, 2001-9/10(349-350), pp. 99-124.
- Brissy, S. (2006). L'application du droit du travail aux travailleurs indépendants : un régime juridique cohérent ? *La Semaine Juridique*(5), pp. 9-14.
- Burricand, C., Houdré, C., & Seguin, E. (2012). Les niveaux de vie en 2010. *INSEE Première*(1412), pp. 1-4.
- Burricand, C., Houdré, C., & Vallet, L.-A. (2014). EU-Silc / SRCV, ambition et apport d'une approche longitudinale et transversale des revenus et des conditions de vie, en France et en Europe. *Economie et Statistique*(467-468), pp. 5-18.



- Butault, J.-P., Delame, N., Krebs, S., & Lerouvillois, P. (1999). La pluriactivité, un correctif aux inégalités de revenu agricole. *Économie et Statistique*, 1999-9/10(329-330), pp. 165-180.
- Cagetti, M., & De Nardi, M. (2006). Entrepreneurship, frictions, and wealth. *Journal of Political Economy*, 114(5), 835-870.
- Carter, S. (2011). The rewards of entrepreneurship : exploring the incomes, wealth, and economic well-being of entrepreneurial households. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 35(1), pp. 39-55.
- Cazenave, M.-C. (2006). Les travailleurs pauvres dans les pays développés : acquis et controverses. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006* (pp. 199-220). Paris: La Documentation Française.
- Chartier, L., & Chevrier, P. (2015). Les agriculteurs : des précaires invisibles. *Pour*, 2015/1(225), 49-59.
- Cingolani, P. (2011). *La précarité* (éd. 3). Paris: Presses Universitaires de France.
- Clerc, D. (2011). Quand le travail rend pauvre. *Transversalités*, 2011/4(120), pp. 75-86.
- Coiquaud, U. (2009). Le difficile encadrement juridique des travailleurs autonomes en situation précaire : le cas des chauffeurs locataires de taxi. *Relations Industrielles/Industrial relations*, 64(1), pp. 95-111.
- Commission Européenne. (2003). *Livre vert : l'esprit d'entreprise en Europe*. Bruxelles: Commission des Communautés Européennes.
- Commission Européenne. (2013). *Plan d'action « entrepreneuriat 2020 » : Raviver l'esprit d'entreprise en Europe*. Bruxelles: Commission Européenne.
- Corsani, A. (2012). Autonomie et hétéronomie dans les marges du salariat : les journalistes pigistes et les intermittents du spectacle porteurs de projets. *Sociologie du Travail*, 54(4), pp. 495-510.
- Cortés Aguilar, A., García Muñoz, T. M., & Moro-Egido, A. I. (2013). Heterogeneous self-employment and satisfaction in Latin America. *Journal of Economic Psychology*, 39, pp. 44-61.
- Coudène, M. (2011). 140 000 travailleurs pauvres en Rhône-Alpes. *La Lettre Analyses*, 2011/5(143), pp. 1-4.
- Dabet, G., & Przybylski, I. (2010). En Franche-Comté 8 % des travailleurs sont pauvres. *L'Essentiel*, 2010/10(125), pp. 1-5.
- D'Amours, M. (2009). Travail précaire et gestion des risques : vers un nouveau modèle social ? *Lien Social et Politiques*(61), pp. 109-121.
- D'Amours, M., & Crespo, S. (2004). Les dimensions de l'hétérogénéité de la catégorie de travailleur indépendant sans employé : Éléments pour une typologie. *Relations industrielles / Industrial Relations*, 59(3), 459-489.



- Dawson, C., & Henley, A. (2012). "Push" versus "pull" entrepreneurship: an ambiguous distinction? *International Journal of Entrepreneurial Behavior & Research*, 18(6), pp. 697-719.
- Dell, F., & Legendre, N. (2004). De 1996 à 2000, une baisse de la pauvreté monétaire qui s'estompe. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale* (pp. 23-33). Paris: La Documentation Française.
- Demailly, D., & Godefroy, P. (2008). La pauvreté en conditions de vie 1998-2006. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008* (pp. 39-55). Paris: La Documentation Française.
- Demailly, D., Gilles, C., & Loisy, C. (2004). Evolution de la pauvreté et conjoncture : des relations complexes. Dans ONPES, *Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale* (pp. 17-28). Paris: La Documentation Française.
- Deprost, P., Laffon, P., & Imbaud, D. (2013). *Évaluation du régime de l'auto-entrepreneur*. Paris: Inspection Générale des Finances.
- Domingo, P., & Pucci, M. (2014). Impact du non-recours sur l'efficacité du RSA activité seul. *Économie et Statistique*(467-468), pp. 117-140.
- Edouard, F. (2005). *Conséquences sur l'emploi et le travail des stratégies d'externalisation d'activités*. Paris: La Documentation Française.
- Eurostat. (2015). Taux de risque de pauvreté par seuil de pauvreté et l'activité la plus fréquente au cours de l'année précédente . *Base de données SILC*. Consultée en juillet: <http://ec.europa.eu/>.
- Evain, F. (2009). Pluri-actif : un concept à géométrie variable. Dans INSEE, *Les revenus d'activité des indépendants - Édition 2009* (pp. 47-51). Paris: INSEE.
- Evans, D. S., & Jananovic, B. (1989). An estimated model of entrepreneurial choice under liquidity constraints. *The Journal of Political Economy*, 97(4), pp. 808-827.
- Evans, D. S., & Leighton, L. S. (1989). Some empirical aspects of entrepreneurship. *The American Economic Review*, 79(3), pp. 519-535.
- Eversol, R. (2003). My business Pays me : labourers and entrepreneurs among the self-employed poor in Latin America. *Bulletin of Latin American Research*, 22(1), pp. 102-116.
- Fabre, C., & Laurent, C. (1998). Précarité et agriculture dans le département de la Haute-Loire (France). *Cahiers Agricultures*, 7, 261-270.
- Faes, H. (2013). Introduction. Dans H. Faes, *L'invisibilité sociale : Approches critiques et anthropologiques* (pp. 5-19). Paris: L'Harmattan.
- Fayolle, A., & Nakara, W. (2013). Création par nécessité et précarité : la face pathogène de l'entrepreneuriat ? Dans O. Torrès, *La santé du dirigeant : de la souffrance patronale à l'entrepreneuriat salutaire* (pp. 37-49). Bruxelles: De Boeck.



- Gasse, Y., Diochon, M., & Menzies, T. V. (2004). Les entrepreneurs émergents dont l'entreprise est devenue opérationnelle et les autres : comparaisons lors de la conception du projet d'entreprise. *Journal of Small Business and Entrepreneurship*, 17(4), pp. 117-134.
- Godefroy, P., Missègue, N., Pujol, J., & Tomasini, M. (2010). Inégalités de niveaux de vie et pauvreté. Dans INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2010* (pp. 9-19). Paris: INSEE.
- Gresle, F. (1972). Éléments pour une sociologie du commerce. *Revue Française de Sociologie*, 13(4), pp. 569-576.
- Gresle, F. (1981). L'indépendance professionnelle : actualité et portée du concept dans le cas français. *Revue Française de Sociologie*, 22(4), pp. 483-501.
- Guillemin, O., & Legris, B. (2007). DE 1997 à 2003, repli du revenu disponible et du niveau de vie des agriculteurs malgré la pluriactivité. Dans INSEE, *L'agriculture, nouveaux défis 2007* (pp. 245-259). Paris: INSEE.
- Hamilton, B. H. (2000). Does entrepreneurship pay ? An empirical analysis of the returns to self-employment. *Journal of Political Economy*, 108(3), pp. 604-631.
- Hanzl-Weiß, D., & Vidovic, H. (2010). *Working poor in Europe*. Dublin: Eurofound.
- Hill, B. (2012). *Farm Incomes, Wealth and Agricultural Policy Filling the CAP's Core Information Gap* (éd. 4e). Wallingford: CABI Publishing.
- Honneth, A. (2004). Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance". *Revue du MAUSS*, 2001/1(23), pp. 137-151.
- Houdré, C., Missègue, N., & Ponceau, J. (2013). Inégalités de niveau de vie et pauvreté. Dans INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2013* (pp. 9-29). Paris: INSEE.
- Houdré, C., Missègue, N., & Ponceau, J. (2014). Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011. Dans INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2014* (pp. 9-21). Paris: INSEE.
- Houdré, C., Ponceau, J., & Zergat Bonnin, M. (2014). Les niveaux de vie en 2012. *INSEE Première*(1513), pp. 1-4.
- Hourriez, J.-M., & Legris, B. (1997). L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats. *Économie et Statistique*, 1997-8/9/10(308-310), pp. 35-63.
- Hourriez, J.-M., Legendre, N., Le Verre, R., Hays, J.-P., Crenner, E., Breuil-Genier, P., & Martinez, C. (2001). *Revenus et patrimoine des ménages - Édition 2000-2001*. Paris: INSEE.
- Husson, F., Josse, J., Le, S., & Mazet, J. (2015). *FactoMineR: Multivariate Exploratory Data Analysis and Data Mining with R*. R package version 1.31.4: <http://CRAN.R-project.org/>.
- INSEE. (1973). Enquête sur l'emploi de 1970 : résultats détaillés. *Les collections de l'Insee, Série D - Démographie et emploi*.
- INSEE. (2012a). Enquête emploi en continu 2003. *Base de données : Fichiers Détail*. Paris: INSEE.



Les travailleurs non-salariés pauvres

- INSEE. (2014a). *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie : questionnaire collecte 2013*. Paris: INSEE.
- INSEE. (2014b). *Sources et méthodes : Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS)*. Paris: INSEE.
- INSEE. (2015a). *Sources et méthodes : Enquête statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)*. Paris: INSEE.
- INSEE. (2015b). Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2012 et séries longues. *INSEE Resultats(164 Société)*. www.insee.fr.
- INSEE. (2015c). Enquête revenus fiscaux et sociaux 2012. *Fichiers d'étude*. Paris: INSEE.
- Johansson Sevä, I., & Larsson, D. (2015). Are the self-employed really that poor ? Income poverty and living standard among self-employed in Sweden. *Vulnerable Groups & Inclusion(6)*, p. <http://dx.doi.org/10.3402/vgi.v6.26148>.
- Kerbourc'h, J.-Y. (2003). Entre salariat et dépendance : les conventions de sousentreprises. *Cahier Travail et Emploi, 12/2003*, pp. 277-299.
- Klein, W. K., & Rones, P. L. (1989). A profile of the working poor. *Monthly Labor Review, 112(10)*, pp. 3-13.
- Lacuve, J.-L. (2015). Près de 200 000 Bas-Normands sous le seuil de pauvreté. *Insee Analyses Basse-Normandie, 2015/6(14)*, pp. 1-4.
- Lagarenne, C., & Legendre, N. (2000). Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux. *Économie et Statistique(335)*, pp. 3-25.
- Laïb, N. (2006). Quels liens entre chômage, faibles rémunérations et pauvreté ? Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006* (pp. 135-160). Paris: La Documentation Française.
- Lambrecht, J., & Beens, E. (2005). Poverty among self-employed businesspeople in a rich country : A misunderstood and distinct reality. *Journal of Developmental Entrepreneurship, 10(3)*, pp. 205-222.
- Lapinte, A. (2004). La pauvreté monétaire des familles monoparentales en 2000. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2003-2004* (pp. 523-545). Paris: La Documentation Française.
- Lapinte, A., Baclet, A., & Chevalier, P. (2006). Pauvreté et inégalités monétaires en 2002. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale* (pp. 21-40). Paris: La Documentation Française.
- le Blanc, G. (2009). *L'invisibilité sociale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Legendre, N. (2002). La pauvreté monétaire : dernière actualisation. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002* (pp. 71-82). Paris: La Documentation Française.



- Legrand, C., Stervinou, S., & Noël Lemaitre, C. (2012). Vers une meilleure compréhension des bénéficiaires du microcrédit entrepreneurial en France : Proposition d'une typologie des parcours des porteurs de projet. *Management international/International Management/Gestión Internacional*, 16(2), pp. 161-182.
- Levratto, N., & Serverin, É. (2009). Être entrepreneur de soi-même après la loi du 4 août 2008 : les impasses d'un modèle productif individuel. *Revue Internationale de Droit Économique*, 23(3), pp. 325-352.
- Levratto, N., & Serverin, É. (2012). L'auto-entrepreneur, instrument de compétitivité ou adoucissant de la rigueur ? Bilan de trois années de fonctionnement du régime. *Revue de la Régulation [En ligne]*, 2012/2(12), p. regulation.revues.org/9879.
- Levratto, N., & Serverin, É. (2015). Become Independent ! The Paradoxical Constraints of France's "Auto-Entrepreneur" Regime. *Journal of Small Business Management*, 53(1), pp. 284-301.
- L'Horty, Y. (2008). Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté. *Regards Croisés sur l'Économie*, 2008/2(4), pp. 104-114.
- Loisy, C., & Crenner, E. (2000). La pauvreté : données statistiques et récentes évolutions. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000* (pp. 53-115). Paris: La Documentation Française.
- Lollivier, S. (2008). La pauvreté : définitions et mesures. *Regards Croisés sur l'Économie*, 2008/2(4), pp. 21-29.
- Moreau, G. (2010). La pauvreté laborieuse en Lorraine et Meurthe-et-Moselle : mécanismes à l'œuvre et leviers à mobiliser. *Économie Lorraine*, 2010-01(204), pp. 1-4.
- Okbani, N. (2013). Les travailleurs pauvres face au RSA activité : un rendez-vous manqué ? *Revue Française des Affaires Sociales*, 2013/4(4), pp. 23-55.
- Omalek, L., & Pignier, J. (2013). Revenus d'activité des non-salariés en 2010 : les indépendants "classiques" gagnent sept fois plus que les auto-entrepreneurs. *Insee Première*(1448), pp. 1-4.
- Omalek, L., & Rioux, L. (2015). Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés. Dans INSEE, *Emploi et revenus des indépendants* (pp. 11-28). Paris: INSEE.
- Organisation internationale du travail. (1993). Résolution concernant la classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93). *Bulletin des Statistiques du Travail*(2), pp. IX-XXI.
- Paturel, D., Marajo-Petizon, É., & Chiffolleau, Y. (2015). La précarité alimentaire des agriculteurs. *Pour*, 2015/1(225), 77-81.
- Paugam, S. (2005). Science et conscience de la pauvreté. *L'Économie Politique*, 2005/2(26), pp. 66-79.
- Peña-Casas, R., & Latta, M. (2004). *Working poor in the European Union*. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.



Les travailleurs non-salariés pauvres

- Penaud, N., & Schmitt, A. (2015). Créations et créateurs d'entreprises - Enquête de 2013 : la génération 2010 trois ans après. *INSEE Résultats(78 Économie)*. www.insee.fr.
- Pereira, B., & Fayolle, A. (2013). Confiance ou défiance, le paradoxe de l'auto-entrepreneuriat. *Revue Française de Gestion*, 39(231), pp. 35-54.
- Poché, F. (2013). Différence(s), visibilité et lignes de résistances. Dans H. Faes, *L'invisibilité sociale : Approches critiques et anthropologiques* (pp. 23-40). Paris: L'Harmattan.
- Ponthieux, S. (2004). Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie. *Travail, Genre et Sociétés*, 2004/1(11), pp. 93-107.
- Ponthieux, S. (2009). *Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique : Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité*. Paris: Insee.
- Ponthieux, S. (2010a). In-work poverty in the EU. *Methodologies and working papers series*. Eurostat.
- Ponthieux, S. (2010b). Assessing and analysing in-work poverty risk. Dans A. B. Atkinson, & E. Marlier, *Income and living conditions in Europe* (pp. 307-328). Luxembourg: Publications Office of the European Union.
- Ponthieux, S., & Raynaud, E. (2008). Les travailleurs pauvres. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2007-2008* (pp. 163-183). Paris: La Documentation Française.
- Quinlan, M., & Mayhew, C. (1999). Precarious employment and workers' compensation. *International Journal of Law and Psychiatry*, 22(5-6), pp. 491-520.
- Rapelli, S. (2006). Les indépendants aux frontières de l'indépendance. *La Lettre de l'Observatoire Alptis*, 2006/1(21), pp. 1-16.
- Rapelli, S. (2012a). *La nature socioéconomique des travailleurs indépendants : un essai appliqué au cas français*. Sarrebruck: Éditions Universitaires Européennes.
- Rapelli, S. (2012b). *La précarité chez les travailleurs non-salariés : quelles réalités ?* Lyon: Observatoire Alptis.
- Rapelli, S. (2015). *Une étude sur les conjoints de TNS*. Lyon: Observatoire Alptis.
- Rapelli, S., & Piatecki, C. (2008). *Les travailleurs indépendants de l'industrie, du bâtiment et des services*. Paris: Pharmathèmes.
- Rapiau, M.-T. (2010). Entrepreneuriat et formes d'emploi... Points de repères. *Pour*, 2010/1(204), pp. 63-69.
- Rees, H., & Shah, A. (1986). An empirical analysis of self-employment in the U.K. *Journal of Applied Econometrics*, 1(1), pp. 95-108.



- Roth, N., & Murat, F. (2002). Explorations autour des liens entre chômage et pauvreté. Dans ONPES, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002* (pp. 41-49). Paris: La Documentation Française.
- Rotter, J. B. (1954). *Social learning and clinical psychology*. New York: Prentice-Hall.
- Sanchez-Munoz, M. (2011). Les intellectuels précaires en France et en Allemagne : choix personnels ou contrainte économique ? Dans B. Lestrade, *Travail et précarité, les "working poor" en Europe* (pp. 185-190). Paris: L'Harmattan.
- Schoen, N. (2010). *100 000 travailleurs pauvres en Midi-Pyrénées*. Publication électronique: INSEE Midi-Pyrénées.
- Schumpeter, J. A. (1935). *Théorie de l'évolution économique. Recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. (J.-J. Anstett, Trad.) Paris: Dalloz.
- Shane, S. (2009). Why encouraging more people to become entrepreneurs is bad public policy. *Small Business Economics*, 33(2), pp. 141-149.
- Singer, S., Amorós, J. E., & Moska Arreola, D. (2015). *Global entrepreneurship monitor - 2014 global report*. Londres: Global Entrepreneurship Research Association.
- Sinigaglia, J. (2013). Le bonheur comme rétribution du travail artistique : de l'injonction à l'incorporation d'une norme. *Sociétés Contemporaines*, 2013/3(91), pp. 17-42.
- Stevens, H. (2012). Le régime de l'auto-entrepreneur : une alternative désirable au salariat ? *Savoir/Agir*, 2012/3(21), pp. 21-28.
- Storey, D. J. (1991). The birth of new firm - Does unemployment matter ? A review of evidence. *Small Business Economics*, 3(3), pp. 167-168.
- Supiot, A. (1999). *Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Tasset, C., Amossé, T., & Grégoire, M. (2013). *Libre ou prolétarisés ? Les travailleurs intellectuels précaires en Île-de-France*. Noisy-le-Grand: Centre d'Études de l'Emploi.
- TNS Political & Social. (2012). Entrepreneurship in the EU and beyond. *Flash Eurobarometer(354)*. European Commission.
- Tomás, J. (2010). La notion d'invisibilité sociale. *Cultures et Sociétés*(16), pp. 103-110.
- Tufféry, S. (2007). *Data mining et statistique décisionnelle*. Paris: Éditions Technip.
- Verdeaux, C. (1994). Revenu agricole et réforme des cotisations sociales. *Économie Rurale*(220-221), pp. 206-208.
- Verma, V., & Betti, G. (2010). Data accuracy in EU-SILC. Dans A. B. Atkinson, & E. Marlier, *Income and living conditions in Europe* (pp. 57-77). Luxembourg: Publications Office of the European Union.



Voirol, O. (2005). Visibilité et invisibilité : une introduction. *Réseaux*, 2005/1(129-130), pp. 9-36.

Voirol, O. (2013). Invisibilité sociale et invisibilité du social. Dans H. Faes, *L'invisibilité sociale : Approches critiques et anthropologiques* (pp. 57-93). Paris: L'Harmattan.

Williams, C. C. (2005). The undeclared sector, self-employment and public policy. *International Journal of Entrepreneurial Behavior & Research*, 11(4), pp. 244-257.

